

DÉPARTEMENT
DU GERS



L'essentiel & plus encore



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GASCOGNE TOULOUSAINNE 2022-2026

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- **La Caisse d'Allocations familiales du Gers** représentée par le président de son conseil d'administration, M. Thierry SAINT-LUC et par son Directeur, M. Emmanuel ROUIT, dûment autorisés à signer la présente convention ;
dont le siège est situé 11 Rue Châteaudun 32013 AUCH Cedex
ci-après dénommée « la Caf du Gers » ,
- **Le Conseil départemental du Gers** représenté par M. Philippe DUPOUY, président, dont le siège est situé 81 route de Pessan BP 20569 – 32022 AUCH Cedex 9
ci-après dénommé « le Conseil départemental du Gers » ,
- **La Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud** représentée par M. Sébastien BISMUTH-KIMPE, directeur général, dont le siège est situé 1 Place du Maréchal Lannes 32000 AUCH
ci-après dénommée « la Msa Mps » ,
- **La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Gers**, représentée par M. Bernard SERVAUD, directeur, dont le siège est situé 11 rue de Châteaudun 32012 AUCH Cedex
ci-après dénommée « la Cnam du Gers » ,
- **L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers** représentée par M. Pascal MERCIER, président, dont le siège est situé à AUCH
ci-après dénommée « Udccas 32 » ,
- **Le pôle emploi du Gers** représenté par Mme Catherine Guilbaudeau, directrice Territoriale Gers et Hautes-Pyrénées, dont le siège est situé à Tarbes
ci-après dénommée « Le pôle emploi » ,

et

- **La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**, Représentée par M. Francis IDRAC, président de la communauté de communes Agissant en vertu de la délibération CTG du **15 novembre 2022** Et dont le siège est situé Zone d'aménagement du Pont Peyrin 32600 L'Isle Jourdain
ci-après dénommée la « Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine » ;
- **Le Syndicat Mixte Intérêt Scolaire CFMG**
Représenté par Mme. Alexia Cenac, présidente du SMIS
Et dont le siège est situé Place du village 32200 Maurens

Territoire de la convention

Auradé, Beaupuy, Castillon-Savés, Clermont-Savés, Endoufielle, Fontenilles (départ en 2023), Frégouville, L'Isle Jourdain, Lias, Marestaing, Monferran-Savés, Pujaudran, Razengues, Ségoufielle, SMIS CFMG



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Gers en date du 24 septembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la décision du Conseil d'administration de la Msa Mps en date du 28 juin 2019 ;

Vu la décision du Conseil d'administration de la Cpam du Gers en date du 14 décembre 2018 ;

Vu la décision du Conseil Départemental prise en commission permanente en date du 14 juin 2019 ;

Vu la décision du Conseil d'administration de l'Udccas 32 en date du 28 mai 2019 ;

Vu la décision de Pôle emploi Occitanie et de sa direction territoriale Gers et Hautes-Pyrénées dès 2022 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 Novembre 2022 figurant en annexe 5 de la présente convention.

SOMMAIRE

- **Préambule**
- **Article 1-** Objet de la Convention territoriale globale
- **Article 2-** Les champs d'intervention des signataires du Gers :
 - La Caisse d'allocations familiales
 - Le Conseil départemental
 - La Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées sud
 - La Caisse primaire d'assurance maladie
 - L'Union départementale des Ccas/Cias du Gers
 - Le Pôle emploi Occitanie
- **Article 3-** Les champs d'intervention de la Communauté de communes dans le cadre de la Ctg
- **Article 4-** Les objectifs partagés au regard des besoins (Cf Diagnostic)
- **Article 5-** Engagements des partenaires signataires
 - Pour le Conseil départemental
 - Pour la Caisse d'allocations familiales
 - Pour l'Union départementale des Ccas/Cias du Gers
 - Pour la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées sud
 - Pour la Caisse primaire d'assurance maladie
 - Pour le Pôle emploi Occitanie via sa Direction Territoriale Gers et Hautes-Pyrénées
- **Article 6-** Modalités de collaboration (Cf Diagnostic)
- **Article 7-** Protection des données personnelles
- **Article 8-** Communication (Cf Diagnostic)
- **Article 9-** Evaluation (Cf Diagnostic)
- **Article 10-** Durée de la convention
- **Article 11-** Exécution formelle de la convention
- **Article 12-** Fin de la convention
- **Article 13-** Recours
- **Article 14-** Confidentialité
- **Annexes :**
 - Annexe 1- Diagnostic
 - Annexe 2- Liste des équipements et services financés par une prestation de service Caf et soutenus par la collectivité
 - Annexe 3- Fiches projet de territoire
 - Annexe 4- Modalités de pilotage stratégique et opérationnel
 - Annexe 5- Délibération(s) du Conseil communautaire

PREAMBULE

Afin d'offrir aux gersoises et aux gersois une **action publique concertée sur les champs de la solidarité, prenant en compte l'exhaustivité des besoins territoriaux et la capacité de réponse de l'ensemble des acteurs institutionnels, la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités a pour objet la définition d'une coordination et d'une objectivation de l'action publique favorisant l'accès aux droits des publics et la participation citoyenne.**

Par la mise en synergie des compétences de chacun, cette démarche globale de structuration de l'offre sociale est en réponse aux constats suivants :

- Un échelon territorial en mutation constante avec des changements politiques et institutionnels importants (fusions, regroupements, etc.) et de forts impacts sur les politiques sociales ;
- Une exigence croissante de participation citoyenne avec une crise de confiance démocratique ;
- La tension croissante sur les moyens humains et financiers mobilisables dans un contexte d'augmentation de la demande sociale et de raréfaction de la ressource ;
- La nécessité de centraliser l'information et l'analyse institutionnelle afin d'améliorer sa lecture et sa compréhension, et éviter la démultiplication et le coût des travaux d'ingénierie ;
- Une territorialisation départementale de l'action sociale en mutation avec :
 - Un « découpage administratif » partagé sur les limites intercommunales ;
 - Un renforcement nécessaire des liens entre collectivités, partenaires institutionnels et associatifs (caritatif, culturel, sportif...) ;
 - Une nécessité et une obligation (Analyse des Besoins Sociaux) de diagnostic continu et partagé, pour chaque CCAS/CIAS (R. 123-1 CASF)

Aussi, Le Conseil Départemental du Gers et la Caisse d'Allocations Familiales, pilotes de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités ont uni leurs forces avec l'Union Départementale des CCAS/CIAS, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le pôle emploi afin de :

- Décloisonner et structurer une observation et une analyse du besoin social en continu.
- Proposer un appui à l'élaboration des politiques sociales territoriales.

« L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun d'entre eux et en leur garantissant un accès équitable sur l'ensemble du territoire » Art L.116-2 CASF.

La mise en œuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communautés de communes qui demeurent l'échelon pertinent sur le Département du Gers permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une **démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble**. Elle s'appuie sur un **diagnostic partagé avec les partenaires concernés** pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, les signataires de la CTGGS et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire de la communauté de communes à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Les objectifs stratégiques de la convention reposent sur :

- Territorialiser l'offre globale de service, lutter contre les ségrégations spatiales ;
- Favoriser la coordination avec la collectivité territoriale ;
- Donner du sens et gagner en efficacité ;
- Mettre à jour l'ensemble de l'offre sociale, et apporter des correctifs permettant de fluidifier le parcours de l'utilisateur ;
- Impulser des projets prioritaires en favorisant les complémentarités ;
- Rationaliser et objectiver les engagements contractuels de chacun.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, partenaires institutionnels...) sur le territoire.

Elle a pour objet de :

- Identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- Pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- Développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

Article 2 – LES CHAMPS D'INTERVENTION DES PARTENAIRES SIGNATAIRES

La Caisse d'allocations familiales :

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Gers assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf du Gers contribue à une **offre globale de services aux familles** au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

Ses missions incarnent le positionnement stratégique de la branche Famille autour des trois rôles : opérateur, régulateur et comme investisseur social.

Comme opérateur, la Caf du Gers entend consolider sa capacité à assurer une qualité de service en direction de ses allocataires, en améliorant **l'accès aux droits**, en garantissant le paiement du juste droit.

Comme régulateur, la Caf du Gers entend contribuer à l'émergence de nouveaux équipements et services en direction des familles, en confirmant son ancrage territorial pour assumer un rôle d'ensemblier, voire de catalyseur de projets, avec l'ensemble de ses partenaires de terrain. A cet effet, elle pourra mobiliser les différents fonds de l'action sociale pour maintenir une capacité d'action et une marge d'adaptation territoriale.

Comme investisseur, la Caf du Gers se situe sur le terrain de la prévention des situations d'exclusion, en favorisant notamment l'autonomie des personnes, tout comme elle se situe sur le terrain de l'innovation, ce qui suppose de développer ses capacités d'expérimentation et d'évaluation.

Les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Elles sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Le Conseil Départemental :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a désigné le département comme « **chef de file** » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. La loi portant la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 réaffirme que le département demeure la collectivité compétente pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale.**

Par ailleurs, l'action sociale du département du Gers représente en 2017, plus de la moitié de son budget de fonctionnement, soit 135 millions d'euros.

Cette position stratégique place le Conseil Départemental du Gers comme l'interlocuteur privilégié ayant la responsabilité d'animer le réseau pour organiser, structurer et coordonner collectivement l'action sociale locale dans le cadre du schéma départemental d'action sociale et au-delà, dans le cadre de la convention territoriale globale gersoise des solidarités.

Le Département intervient dans le champ de l'enfance (protection maternelle et infantile, adoption, protection de l'enfance, soutien aux familles en difficulté), du handicap (hébergement, insertion sociale et aides financières aux personnes handicapées), des personnes âgées et de la dépendance (création et gestion des maisons de retraite, aides), de la gestion des allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH), de l'insertion et de l'emploi.

Pour ce faire il **territorialise ses actions et ses missions** par le réseau des 6 Maisons Départementales des Solidarités (MDS), complétées chacune par des Pôles et des Permanences d'action sociale. Il constitue à ce titre une offre de services de proximité étendue.

Les MDS sont des lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation, d'accompagnement, permettant l'information et l'accès aux droits. Chacune d'entre elles développe au-delà du cadre légal un ensemble de projets et d'actions collectives concourant au développement social du territoire. Elles sont découpées sur les limites administratives des intercommunalités.

Afin de répondre à ces missions dans un souci présentiel et de proximité, des équipes administratives et de travailleurs sociaux et médico-sociaux sont répartis territorialement et par mission.

La polyvalence de secteur occupe une mission centrale dans le rôle des MDS :

- Accès aux droits, conseil et orientation
- Aide dans le cadre de l'accès et le maintien dans le logement
- Soutien dans le cadre de la précarité financière
- Accompagnement et suivi des bénéficiaires du RSA
- Prévention et protection de l'enfance
- Intervention auprès des personnes âgées et/ou handicapées

D'autres professionnels spécialisés viennent compléter le dispositif :

- Des travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance
- Des travailleurs sociaux action gériatrique
- Des travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de l'insertion
- Des infirmières puéricultrices, sages-femmes et médecins (PMI)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) Midi-Pyrénées Sud :

La MSA, 2ème régime de protection sociale en France, assure la protection sociale de l'ensemble de la population agricole (non-salariés et salariés/ actifs, retraités et ayants droits).

Elle a pour mission de :

- Gérer le régime obligatoire des ressortissants agricoles (immatriculation, appel des cotisations, versement des prestations santé, famille et retraite)
- Assurer le fonctionnement de l'action médicale (médecine préventive, médecine du travail)
- Mettre en place le contrôle médical
- Organiser la prévention des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles)
- Proposer une action sanitaire et sociale

En effet, la MSA Mps propose à ses ressortissants une **politique globale d'action sanitaire et sociale qui vise à les accompagner tout au long de la vie, depuis l'enfance jusqu'au grand âge, et repose sur les valeurs fondatrices de l'institution** : responsabilité, solidarité, proximité.

Pour répondre aux besoins sociaux de ses ressortissants en lien étroit avec les spécificités de leurs territoires de vie, la politique d'action sanitaire et sociale de la MSA s'inscrit pleinement dans le cadre du **guichet unique avec une approche globale de l'accompagnement « inter branches »**, une culture de proximité, le sens de l'innovation, la maîtrise des méthodologies du développement social, de l'ingénierie sociale et de l'essaimage en réseau.

Cette **politique globale d'action sanitaire et sociale** a été réaffirmée par la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole à travers des choix d'orientations et d'actions qui englobent les engagements pris avec l'Etat dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2020 et déclinent les quatre axes suivants :

- L'anticipation des risques ou des difficultés par la prévention
- L'accompagnement et la mobilisation des personnes, tant sur le plan individuel que collectif
- La création ou l'entretien des solidarités locales
- L'appui aux territoires en s'appuyant sur des partenariats avec les actions (associations, collectivités locales, organismes publics...).

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Gers :

La CPAM du Gers est un organisme lié à la santé et exerçant une mission de service public. Elle assure les **relations de proximité avec les ayants droits de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)**. **Les missions d'une CPAM sont** : affilier les assurés sociaux et gérer leurs droits à l'Assurance Maladie ; traiter les feuilles de soins et assurer le service des prestations d'assurance maladie et d'accidents du travail / maladies professionnelles ; appliquer chaque année, en relation avec les professionnels de santé, un plan d'action en matière de gestion du risque ; développer une politique de prévention et de promotion de la santé (dépistage des cancers, des déficiences, etc.) ; et assurer une politique d'action sanitaire et sociale par des aides individuelles aux assurés et des aides collectives au profit d'associations.

Au même titre que les autres co-pilotes, notamment la MSA, la CPAM du Gers dispose d'un **rôle stratégique pour déployer sur le territoire, des plans d'actions sanitaires et sociaux principalement à destination des assurés sociaux**. Pour satisfaire à l'exigence de cohérence politique qui fonde l'écriture de la convention territoriale globale gersoise des solidarités, son implication dans le processus de réflexion est indispensable.

La CPAM du Gers s'attachera notamment à soutenir les territoires du Département au travers des thématiques suivantes :

Lutter contre le renoncement financier aux soins à tous les âges de la vie ;

Au-delà des actions traditionnelles d'accompagnement des assurés pour l'obtention d'une couverture au titre d'un régime obligatoire et/ou complémentaire, la CPAM du Gers intensifie ses efforts pour réduire le reste à charge supporté par le patient ;

Elle propose ainsi un accompagnement proactif, personnalisé et ajusté aux besoins des assurés au travers de son dispositif PASSEREL, assurant un suivi jusqu'à la réalisation effective des soins.

Développer la prévention :

La CPAM Gers consolide ses actions de prévention primaire (limitation des pratiques à risque), secondaire (dépistages), comme tertiaire (accompagnement des patients), en développant un accompagnement ciblé et individualisé des populations qui en ont le plus besoin.

Les interventions seront ainsi concentrées en direction des publics les plus exposés, en les adaptant dans la mesure du possible au contexte local. Des actions seront en particulier déployées auprès des enfants, avec la promotion de la déclaration systématique d'un médecin traitant, la meilleure prise en charge des soins buccodentaires, le dépistage précoce des troubles du langage, de la fonction visuelle ou des troubles auditifs.

Des programmes de prévention seront également développés vers les jeunes entre 16 et 25 ans, en partenariat avec les missions locales et l'Éducation nationale sur des thématiques telles que le tabagisme.

Favoriser l'accès aux soins dans les territoires :

Les dispositifs d'incitation à l'installation des professionnels de santé dans les zones fragiles seront renforcés, à l'instar des aides prévues dans les conventions négociées sur la période 2016-2018. En lien avec les Agences Régionales de Santé, les conditions d'installation des professionnels de santé seront facilitées dans le cadre d'une offre de service globale répondant à une logique de « guichet unique ».

La CPAM du Gers encouragera à cet effet le développement de l'exercice pluriprofessionnel ou regroupé, en assurant notamment la promotion de l'accord interprofessionnel du 20 avril 2017. Elle apportera également son expertise à l'appui des projets de création des structures pluriprofessionnelles ou de communautés professionnelles de territoire de santé (CPTS), à la fois dans le cadre des études préalables de besoin, et dans les démarches nécessaires à la création de ces structures.

La CPAM s'engage dans l'amélioration de la qualité du parcours de soins après une hospitalisation en favorisant la coordination entre médecins libéraux et hôpital avec le Programme d'Accompagnement au Retour à Domicile (PRADO).

Pour contribuer à l'évolution du système de santé au profit d'une plus grande qualité/pertinence des parcours de soins ou encore de la coordination entre les acteurs, la CPAM pourra s'appuyer dans les prochaines années sur le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux outils qui vont profondément bouleverser les modalités de prise en charge. A cet égard, plusieurs exemples méritent d'être mentionnés :

- La télémédecine : pour répondre aux problématiques de distance et d'accessibilité des soins dans les territoires,
- Le Dossier Médical Partagé (DMP) : outil central pour soutenir la coordination des soins et la pertinence des parcours (en évitant notamment les actes redondants).

L'Union Départementale des CCAS/CIAS du Gers (UDCCAS 32) :

Grâce à un travail sérieux et un investissement sans faille malgré ses faibles moyens, l'UD du Gers compte aujourd'hui 30 structures adhérentes sur les 31 CCAS/CIAS et Communautés de Communes gérant des services et des équipements. Elle est maintenant reconnue comme **partenaire majeur par les responsables et financeurs locaux de l'action sociale**. Elle porte fortement la défense du service public en milieu rural, dans un département qui a la particularité de disposer d'un nombre très important d'opérateurs publics de proximité, particulièrement dans le domaine de l'intervention à domicile auprès des personnes âgées et handicapées.

L'UDCCAS 32 a déjà affirmé sa volonté de coordonner l'action publique, portée par les CCAS/CIAS du territoire, en signant une convention avec la Chaire Optima sur l'amélioration du pilotage de la politique sociale locale, avec les CIAS du Grand Auch Agglomération, Cœur de Gascogne (aujourd'hui fusionnés) et Val de Gers. Les outils expérimentés au sein de ces structures (segmentation stratégique de l'offre territoriale ; panorama statistique ; groupes de travail collaboratifs ; mesure de la perception des usagers) font l'objet d'une capitalisation dans le cadre de l'écriture de la méthodologie de cette convention territoriale. En effet, il est question de poursuivre les travaux initiés par ces CIAS, à partir des synthèses reprenant les référentiels de l'offre et les problématiques prioritaires du territoire, croisées entre les experts professionnels et d'usage, par public de l'action sociale (cf. partie 7 de la convention : « Méthodologie et outils de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités »). Partageant la compétence sociale avec les départements, dans un contexte de territorialisation de l'action sociale, les CCAS/CIAS, détenteurs de l'obligation légale d'analyse des besoins sociaux et de l'animation sociale du territoire, ont ainsi un rôle prépondérant à jouer dans l'exercice de cette convention.

Le pôle emploi

Pôle emploi Occitanie

Premier acteur du marché du travail en France avec 55 000 collaborateurs, plus de 900 agences et relais de proximité ainsi qu'un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire, Pôle emploi œuvre au quotidien pour faciliter le retour à l'emploi des demandeurs et offrir aux entreprises des réponses adaptées à leurs besoins de recrutement.

En quelques chiffres. Pôle emploi Occitanie, c'est :

- 1 Direction régionale à Toulouse
- 8 Directions territoriales
- 3500 collaborateurs (ETP)
- 77 agences de proximité, couvrant l'ensemble des bassins d'emploi du territoire



En 2021, Pôle emploi Occitanie a :

- Diffusé 846 950 offres d'emploi
- Facilité 430426 retours à l'emploi en 2021
- Près de 139 000 formations délivrées en Occitanie en 2021
- versé 3,4 milliards d'Euros au titre de l'Assurance Chômage
- organisé 2400 manifestations pour favoriser la rencontre directe entre recruteurs et candidats

Pôle emploi assure six missions essentielles :

1. Accueillir et accompagner toutes les personnes dans la recherche d'un emploi
2. Prospecter et mettre en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi
3. Contrôler la recherche d'emploi via la liste des demandeurs d'emploi
4. Indemniser les ayant-droits
5. Maitriser les données recueillies et les mettre à la disposition de nos publics
6. Relayer les politiques publiques en relation avec sa mission que lui confient l'État, les collectivités territoriales et L'Unedic.

Pôle emploi propose des services d'orientation aussi bien généralistes que spécialisés, avec des prestations adaptées aux profils et aux besoins de formation de tous les publics, tout au long de la vie. Aux côtés de la Région Occitanie, Pôle emploi compte ainsi parmi les principaux financeurs de formations pour les demandeurs d'emploi. Un rôle essentiel en matière de prescription et un levier majeur d'accès à l'emploi.

Pôle emploi dispose dans notre région d'un réseau de conseillers « relation entreprises » spécialisés dans l'accompagnement des employeurs. Ils sont chargés de guider ces derniers à travers la gamme de solutions proposées par Pôle emploi, et de les conseiller en partageant des diagnostics nourris par une connaissance approfondie des bassins d'emploi locaux.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au-delà des compétences obligatoires d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de moins de 40 000 habitants, la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine manifeste une volonté politique forte d'offrir des services à sa population au travers de compétences et s'engage à :

-Projet 1 :

Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien//Les habitants développent, au travers d'évènements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire

-Projet 2 :

Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023

-Projet 3 :

Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie

-Projet 4 :

Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

- Objectifs à décliner en fonction des axes/champs préalablement cités et en lien avec les champs cités en dessous

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale sur le territoire
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :

Ces grandes thématiques ont été travaillées sur ce territoire de la manière suivante :

-Projet 1 :

Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien//Les habitants développent, au travers d'évènements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire

-Développer l'animation de la vie sociale auprès de tous les habitants afin qu'ils s'en saisissent et soient acteurs de la dynamique territoriale :

-Développer et dynamiser des temps festifs sur des évènements déjà existants afin de créer du lien social :

-Développer des actions partenariales à l'échelle intercommunale afin de proposer un accompagnement et des services de proximité à tous les habitants du territoire :

-Développer des instances de participation des habitants :

-Projet 2 :

Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023

-Asseoir, dynamiser et développer les démarches d'inclusion dans les services aux familles proposés par la collectivité :

-Maintenir l'offre d'accueil des modes de garde ainsi que la qualité proposée :

-Organiser le redéploiement de l'accompagnement à la parentalité :

-Développer la communication aux familles afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre :

-Développer l'habitat jeune à l'échelle du territoire :

-Maintenir les projets de mobilité sociale :

-Projet 3 :

Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie

- Redynamiser les instances de concertation de prévention :
- Maintenir une veille sur les besoins de tous les habitants en matière d'habitat :
- Faciliter les relations partenariales autour des projets inclusifs :

-Projet 4 :

Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale

- Amorcer une réflexion sur l'offre de santé territoriale et son accessibilité :

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires institutionnels autres que la communauté de communes se sont engagés dans une convention cadre : la **CTGGS**.

La Convention Territoriale Globale Gersoise des Solidarités (CTGGS) a vocation à s'exercer sur l'ensemble du territoire départemental, dans les domaines de l'action sociale, et plus particulièrement s'agissant de l'accès aux droits, l'enfance, la jeunesse, la précarité, l'insertion, la prévention santé, le logement, et l'animation sociale. Elle a pour finalités de :

- Décloisonner et structurer une observation et une analyse du besoin social en continu ;
- Proposer un appui à l'élaboration des politiques sociales territoriales.

La CTGGS a pour vocation de produire ses effets à deux niveaux d'intervention territoriale :

Au niveau départemental : elle s'inscrit dans les dispositifs, plans ou orientations, existants ou à venir, en travaillant la cohérence et les articulations avec l'ensemble des acteurs sociaux des territoires. Par ailleurs, la CTGGS s'inscrit dans le Schéma départemental de service aux familles et concourt à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Au niveau des EPCI : Au-delà des compétences obligatoires, elles manifestent une volonté politique forte d'offrir les services à la population constituant une des dimensions opérationnelles de leur projet social de territoire.

Pour le Conseil Départemental du Gers

- Mobilisation, dans le cadre de la méthodologie retenue, des Chefs des MDS (référents territoriaux à l'échelle de leur territoire d'action) ; Pour une meilleure orientation prendre contact avec la Directrice enfance famille et le Directeur de l'action sociale territoriale ;
- Exploitation des données statistiques et ressources informationnelles de la banque de données territoriale (BDT) du Conseil départemental du Gers pour réaliser les « panoramas sociaux territoriaux » ;

- Mobilisation de la ressource d'expertise des directions missions (enfance, dépendance, insertion et logement) ;
- Mise à disposition des travaux méthodologiques conduits par le Département et la Chaire d'Observation et du Pilotage de l'Innovation Managériale locale (OPTIMA) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ;
- Mobilisation du partenariat avec GERS SOLIDAIRE.

Pour la Caf du Gers

Comme opérateur, régulateur et investisseur, la Caf du Gers entend venir en appui au partenariat indispensable à l'action sociale locale.

Ces partenariats doivent permettre d'expérimenter de nouveaux modes de coopérations visant à simplifier et faciliter l'action publique au service des familles. Dans ce contexte, et dans le respect de la diversité des territoires, la branche Famille est particulièrement attentive au développement de l'intercommunalité.

Ainsi, la Caf du Gers met à disposition et ouvre ses Conventions territoriales globales (Ctg) aux partenaires en intégrant leurs champs d'intervention.

Pour ce faire, la Caf du Gers propose :

- Son savoir-faire et son expérience en matière de conventions d'objectifs territoriales notamment sur la base des Contrats Enfance Jeunesse (Cej)
- Une offre de service « accès aux droits » par la mise à disposition :
 - Une boîte mail dédiée et une ligne téléphonique directe « urgence » aux relais locaux partenaires
 - Un accompagnement renforcé dans le cadre de la MSAP
 - Une attention aux publics vulnérables (monoparents, séparation, handicap, logement...) par une offre de travail social et /ou conjointe avec les gestionnaires conseil allocataires
 - Un appui aux initiatives favorisant l'inclusion numérique
- La mobilisation de ses équipes et plus particulièrement les chargés de conseil en développement territoriaux
- La mise à disposition de données statistiques Caf et ressources informationnelles, retenues dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux »
- La sollicitation des chargés de coopération territoriale et des référents des centres sociaux, de chaque Convention Territoriale Globale Intercommunale à l'organisation, l'animation et à la mise en œuvre de la méthodologie retenue sur les forums à périmètres intercommunaux
- Ses financements mobilisables pour les actions et projets liés aux besoins identifiés à l'échelle de l'intercommunalité.

La Caf du Gers et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1 à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

Pour l'Udcccas 32

- Relais de communication auprès des Ccas et Cias du département ;
- Participation des élus de l'Udcccas 32 aux instances de pilotage ;
- Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux ».

Pour la Msa Mps

La MSA Midi Pyrénées Sud, en tant que régime de protection sociale pour les populations agricoles et acteur des territoires ruraux, aura une attention accrue à la mise en œuvre d'une **coopération avec l'ensemble des partenaires sociaux du département pour le bon déploiement de l'action sanitaire et sociale sur l'ensemble des territoires et en particuliers sur les territoires ruraux les plus fragilisés.**

Son intervention privilégiera la méthodologie de développement social local (DSL) qui s'appuie sur des principes fondateurs :

- La participation des acteurs locaux (associations, élus...) et de la population ;
- L'inscription dans une logique territoriale ;
- La mobilisation des élus de la MSA MPS notamment via ses échelons locaux ;
- La valorisation des actions menées auprès des ressortissants Msa Mps des territoires concernés.

La Msa MPS dans le cadre de la CTGGS s'engage à mobiliser :

- Ses équipes en charge de l'action sanitaire et sociale, de la relation de service et de l'accès aux droits ;
- Ses moyens financiers légaux, extra-légaux pour accompagner les projets et les populations ;
- Ses cadres contractuels (chartes, contrats enfance- jeunesse etc....) pour le développement des politiques nationales en matière d'action sociale ;
- Son expertise et son expérience en matière de politique sociale et de DSL ;
- Ses ressources informationnelles ;
- Son réseau d'élus organisé au niveau des échelons locaux.

Pour la Cnam du Gers

- Mobilisation de ses programmes d'accompagnement à l'accès aux droits, aux soins (PASSEREL) et à la santé (Bilans de santé, accompagnement aux dispositifs de prévention notamment des dépistages des cancers du sein, colorectaux, du col de l'utérus, hygiène bucco-dentaire « MTdents » pour les 3-14 ans et femmes enceintes, diabète avec le programme SOPHIA) ;
- Mise à disposition des ressources informationnelles dans le cadre de l'élaboration des « panoramas sociaux territoriaux » ;
- Mobilisation de ses ressources de communication pour accompagner la montée en charge du dispositif.

Pour Pôle emploi Occitanie via sa Direction Territoriale Gers et Hautes-Pyrénées

- Relais de communication auprès des agences Pôle emploi du département de l'objet de la CTGGS et assurer une mise en relation de proximité si nécessaire avec les signataires de la convention ;
- Participation aux instances de pilotage ;
- Mise à disposition d'informations concernant les données du marché du travail et diagnostics territoriaux pour les trois bassins d'emploi du Gers
- Mise à disposition d'informations concernant les évolutions de son offre de service et des réglementations pouvant impacter les domaines d'interventions de la Ctg
- Mobilisation affirmée, de son offre de service en faveur des personnes les plus en difficultés et éloignées de l'emploi par la prescription de prestations d'accompagnement, de formations, d'aides comme l'AGEPI (Garde d'enfants), en faveur notamment des publics jeunes, des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques...) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un **comité de pilotage**.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf, de la MSA, de la CPAM, du Conseil départemental, de l'Udcccas et de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention,
- Contribue à renforcer la coordination entre tous les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de

- pilotage thématiques existants,
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné,
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,
- Décide les ajustements nécessaires à la bonne conduite des actions,

Le comité de pilotage sera co-piloté par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine, par la Caf du Gers, par la MSA, par la CPAM, par le Conseil Départemental du Gers, par l'UDCCAS et par le Pôle emploi.

Le secrétariat permanent est assuré par la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Les modalités de fonctionnement seront fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention.

ARTICLE 7 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Pour les traitements mis en œuvre par Pôle emploi, ces droits s'exercent auprès du délégué à la protection des données de Pôle emploi, par courriel à courriers-cnil@pole-emploi.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Pôle emploi, délégué à la protection des données, 1-5 avenue du Docteur Gley, 75987 Paris Cedex 20.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan,

constituant l'Annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation seront déclinés au sein de chaque fiche.

Les Chargé(s) de coopération territoriale devra(ont) être le(s) garant(s) de la mise en œuvre du projet global du territoire et des différentes instances décisionnelles et de travail en concertation.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du **1er janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à AUCH le 12 décembre 2022 en 7 exemplaires originaux

Cette convention comporte 24 pages paraphées par les parties et les annexes énumérées dans le sommaire.

Le président de la Caisse d'allocations familiales du Gers



M. Thierry Saint-Luc

Le directeur de la Caisse d'allocations familiales du Gers



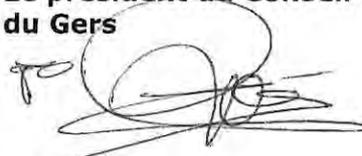
M. Emmanuel Rouit

Le président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine



M. Francis Idrac

Le président du Conseil départemental du Gers



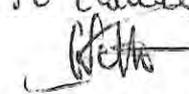
M. Philippe Dupouy

Le Directeur de la Caisse primaire d'assurance maladie du Gers

M. Bernard Servaud



Le président de l'Union départementale des centres communaux d'action sociale

PO Claude VETTOR


M. Pascal MERCIER

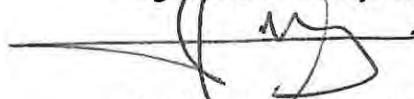
La présidente de la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud

Mme D'Aldeguer Laurence rep. par M. Schoult Gabriel

M. Laurence D'aldéguier



Le directeur de la Mutualité sociale agricole Midi-Pyrénées Sud



M. Sébastien Bismuth-Kimpe

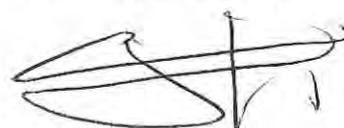
La directrice Territoriale Pôle et Gers et Hautes-Pyrénées

Mme Catherine Guilbaudeau



La présidente du SMIS CFMG

Mme Alexia CENAC



DIAGNOSTIC CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026

Ce document se veut être un outil technique d'aide à la décision. Il repose sur un contexte de territoire pertinent, un bilan de la CTG précédente, un recueil du besoin repéré des habitants et des préconisations. Il a été réalisé en concertation avec les acteurs de terrain et les habitants.

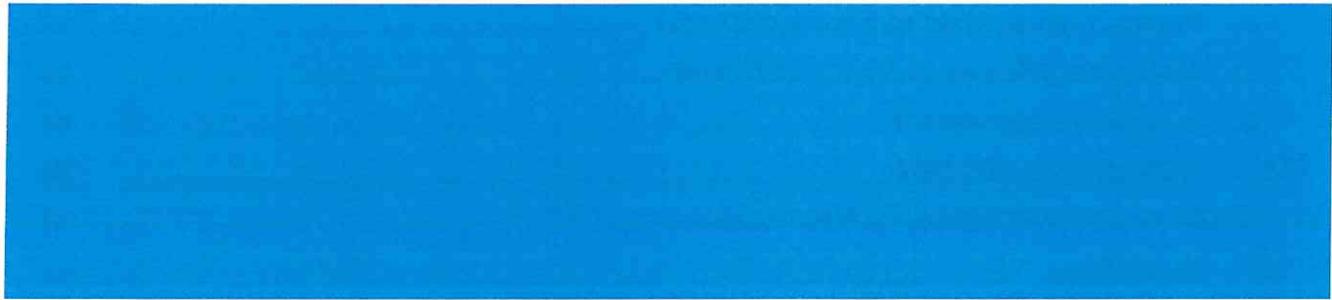
Recueil de données
et perspectives



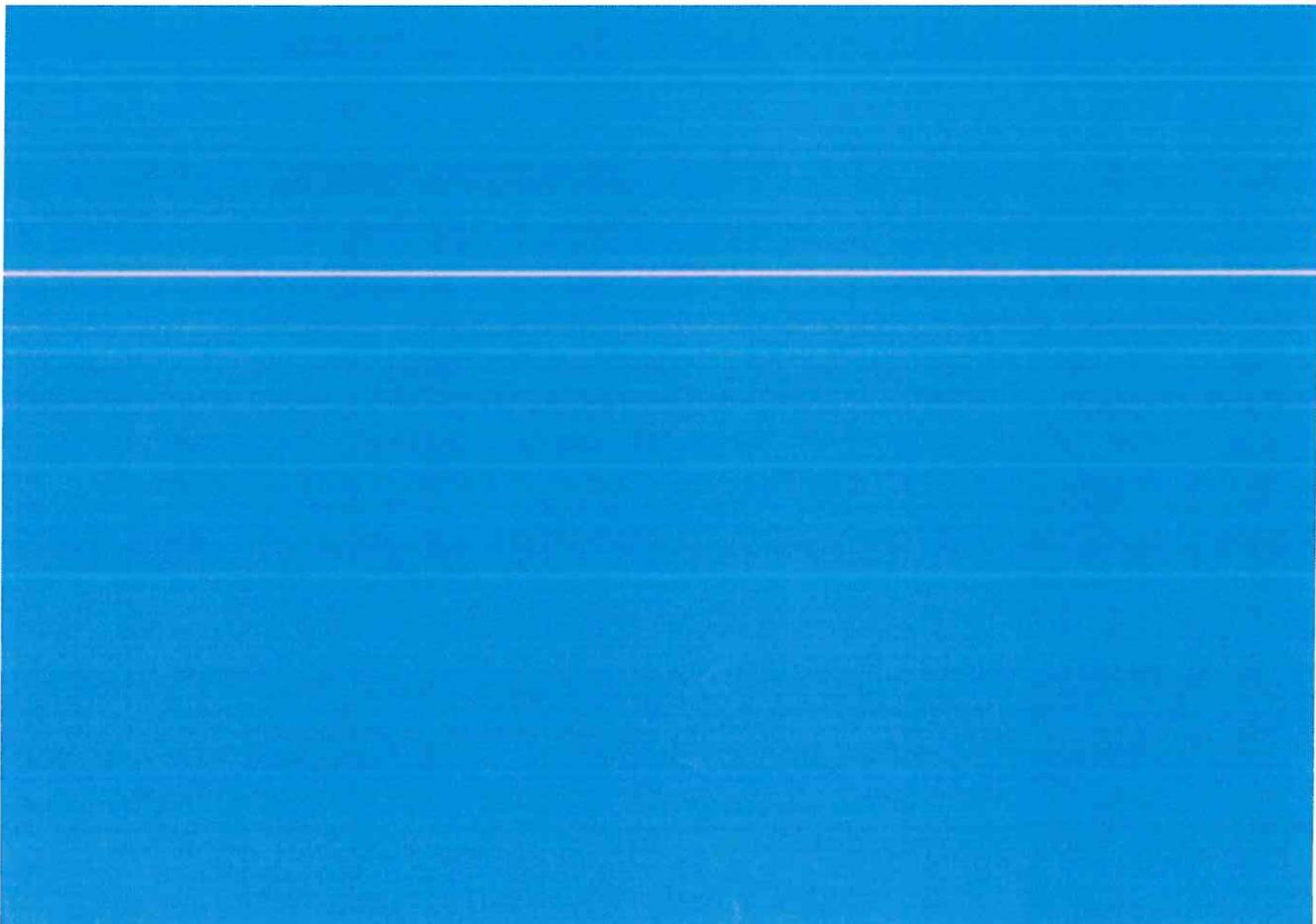
Table des matières

I.	Contextualisation.....	5
1.	Situation géographique	6
2.	Démographie	7
3.	Données socio-démographiques.....	10
4.	La mobilité	14
5.	L'emploi	19
6.	Typologie des familles	23
7.	Habitat	25
8.	Santé.....	28
9.	Contexte politique et gouvernance.....	31
II.	Méthodologie	34
1.	Rétroplanning	35
2.	Démarche méthodologique.....	35
III.	Bilan CTG 2019-2022	38
1.	Animation de vie sociale.....	39
2.	Comité Technique Mobilité	40
3.	Comité Technique habitat/logement	41
4.	Comité Technique Prévention	45
5.	Comité Technique Inclusion	46
6.	Lien entre les Cotech et les commissions.....	50
7.	Bilan Petite Enfance.....	51
8.	Bilan Enfance	53
9.	Bilan jeunesse.....	58
10.	Bilan des partenaires	69
IV.	Recueil de la parole des habitants	72
1.	Temps conviviaux avec les habitants	73
2.	Questionnaire écrit à l'attention des habitants	76
3.	Micro-trottoir des habitants de la CCGT	78
V.	Reprioriser les thématiques	80
1.	Le Premier Comité de Pilotage CTG du 16 mars 2021.....	81
2.	L'Approche orientée changement.....	82
3.	Le second Copil du 21 juin 2022	82

4.	Nouveau cadre politique pour la CTG 2023-2027	83
5.	Les priorités politiques pour la CTG 2022-2026	84
6.	La nouvelle équipe des CCT	86
VI.	Feuille de route 2022-2026	90
	Projets des axes de changement et fiches projets	91
VII.	Conclusion	147
	Annexe : bilan des structures	149



I. Contextualisation



1. Situation géographique

Le territoire de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) est situé à l'extrémité Est du département du Gers en limite de la Haute-Garonne. Elle est composée de 14 communes incluant la commune de Fontenilles située dans la Haute-Garonne.

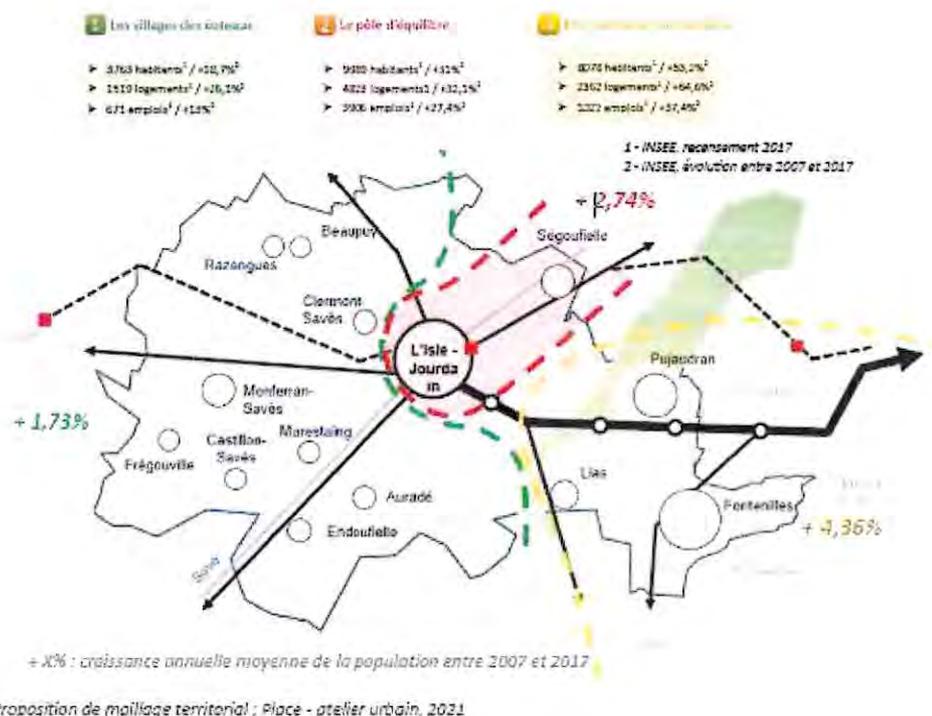
La proximité avec la métropole Toulousaine (30 km) et des villes économiquement dynamiques comme Blagnac ou Colomiers, crée une forte attractivité démographique et favorise le développement économique du territoire.

Créée en janvier 2010 par la fusion des communautés de communes de la Save Lisloise et des Coteaux de Gascogne, la CCGT s'étend sur 235,9 km².

Il est à noter que la commune de Fontenilles va quitter la CCGT et va rejoindre la communauté de Communes du Grand-Ouest Toulousain au 1^{er} avril 2023. Ceci aura des impacts à court terme dans la réorganisation de différents services et l'arbitrage des projets, pour un territoire, aujourd'hui en transition.



La CCGT maintient des relations de proximité et coopère avec les EPCI voisines, dites du Savès Toulousain. Les villes de Samatan, Lombez, Cologne, Mauvezin et Gimont (entres autres) étant autour du bassin de vie de l'Isle-Jourdain, elles ont historiquement tissé des liens forts les unes avec les autres. Cette situation crée naturellement des coopérations sur différents niveaux dont l'aménagement du territoire, dans le cadre du SCOT mais également par les actions du PETR Pays Portes de Gascogne (plan climat, vélo assistance électrique, économie, culture, etc..).



La structuration du territoire est axée autour du pôle d'équilibre que représente la ville de l'Isle-Jourdain grâce à la grande variété de services qu'elle offre en plus d'être chef-lieu de canton. Elle rassemble la majorité des services éducatifs, culturels, sportifs, économiques, sociaux et récréatifs de la communauté de communes et rayonne sur les EPCI environnantes.

La ville de Fontenilles a créé un deuxième pôle principalement résidentiel où les services sont moins denses qu'à l'Isle-Jourdain. Elle a connu une augmentation de sa population encore plus rapide que l'Isle-Jourdain sur la même période et son bassin de vie est plus naturellement tournée vers Saint-Lys, Fonsorbes ou Plaisance-du-Touch.

Les communes de Séguifielle, Pujaudran et Monferran-Savès sont des pôles secondaires du territoire et possèdent des structures industrielles, commerciales et médico-sociales.

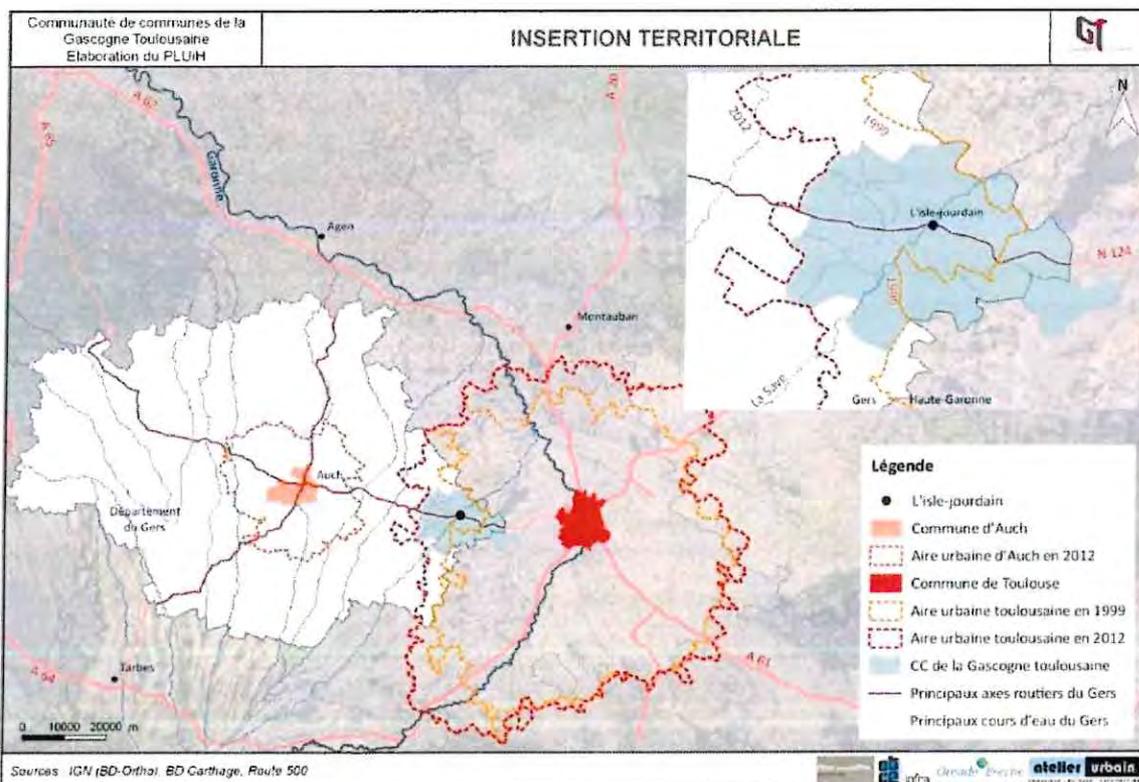
2. Démographie

La CCGT est caractérisée par une croissance démographique très soutenue depuis les années 1980. Elle compte plus de 22 000 habitants, ce qui est trois fois plus que 40 ans auparavant, dont 65% proviennent de l'Isle-Jourdain et de Fontenilles.

Ce triplement de la population est à modérer car il inclut l'entrée de Fontenilles dans le périmètre de la CCGT. Une fois le retrait de Fontenilles réalisé, la population se situera autour de 16 000 habitants.

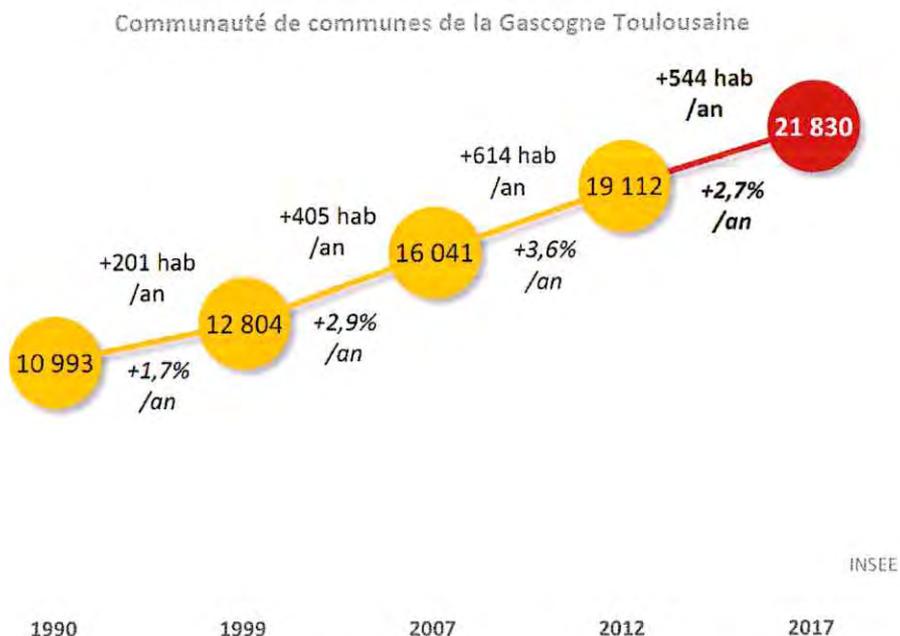
Cette croissance démographique est largement imputée à la proximité de la métropole toulousaine et l'attractivité du territoire par la présence d'un maillage de services diversifiés aux familles et aux personnes s'installant sur le territoire.

Le territoire s'inscrit dans la dynamique de développement de la Métropole Toulousaine et est inclus entièrement dans son l'aire urbaine depuis 2012, ce qui n'était pas le cas en 1999.



L'insertion territoriale ; IGN (BD Ortho), BD Carthage, Route 500 ; atelier urbain, 2020

La densité de population sur le territoire est de 92,6 habitants au km² ce qui est largement supérieur à la moyenne Gersoise de 30,5 h/km², ce qui est partiellement expliqué par une dynamique démographique qui reste vive : entre 2007 et 2012 la population a augmenté de 3,6% par an, puis de 2012 à 2017 de 2,7% par an comme l'indique le graphe ci-dessous.

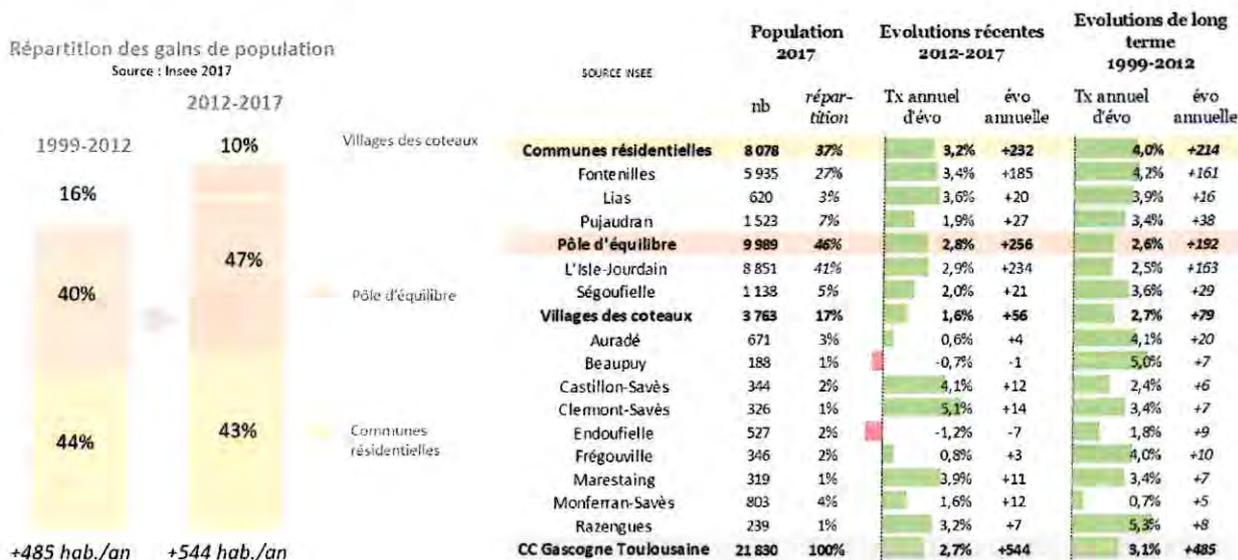


La dynamique démographique entre 1990 et 2017 ; Insee ; Place, 2021

L'augmentation reste forte mais à globalement fléchie sur les dix dernières années. Elle devrait s'établir, selon les prévisions, à +1.9% par an dans les prochaines années.

Cette "baisse" relative a son importance et est même nécessaire pour répondre à la volonté des élus qui souhaitent mieux maîtriser le flux de population afin d'être en mesure de garantir l'accès à un logement et à des services tous deux de qualité ; elle permettra de mieux absorber les conséquences de la loi "zéro artificialisation nette" qui limitera à terme les politiques d'extension du bâti.

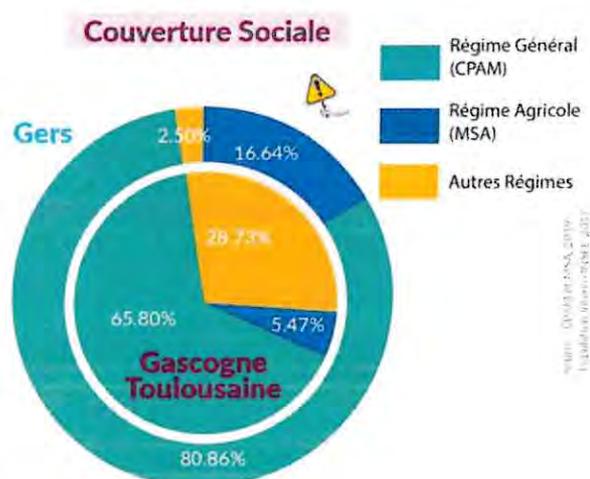
La croissance démographique récente a davantage été portée par la ville-centre. Les communes résidentielles ont continué de progresser à un rythme légèrement ralenti et certains villages des coteaux sont restés un peu en retrait de la dynamique d'accueil.



Dynamiques démographiques de la Gascogne Toulousaine et Evolution de la répartition des gains de population entre 1999 et 2017 ; Insee, Place, 2021

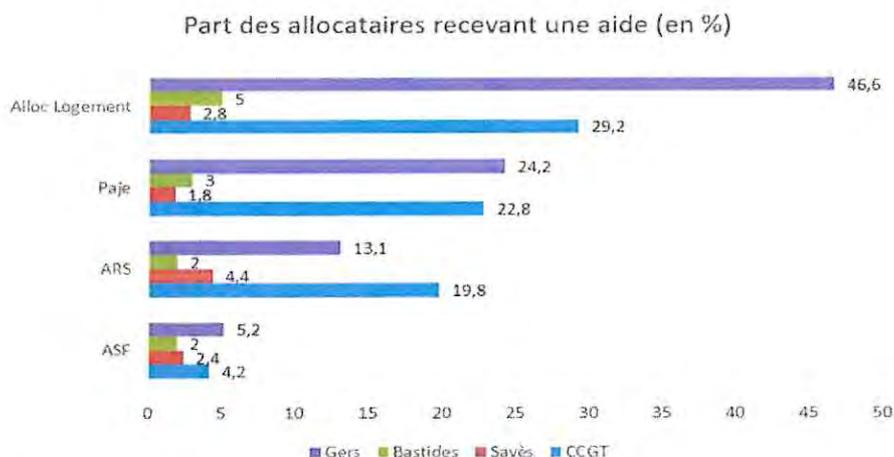
3. Données socio-démographiques

Pour commencer avec les données sociales, on observe un écart important sur les types de couvertures sociales entre les habitants du Gers et ceux de la CCGT au profit de ces derniers. Cet écart souligne nettement la particularité du territoire qui compte un nombre important d'artisans, de commerçants et de professions libérales par rapport au reste du département plus rural. Le taux de régime agricole est donc relativement faible en comparaison avec le reste du Gers.



Source : CPAM et MSA 2019 – Gers Solidaire

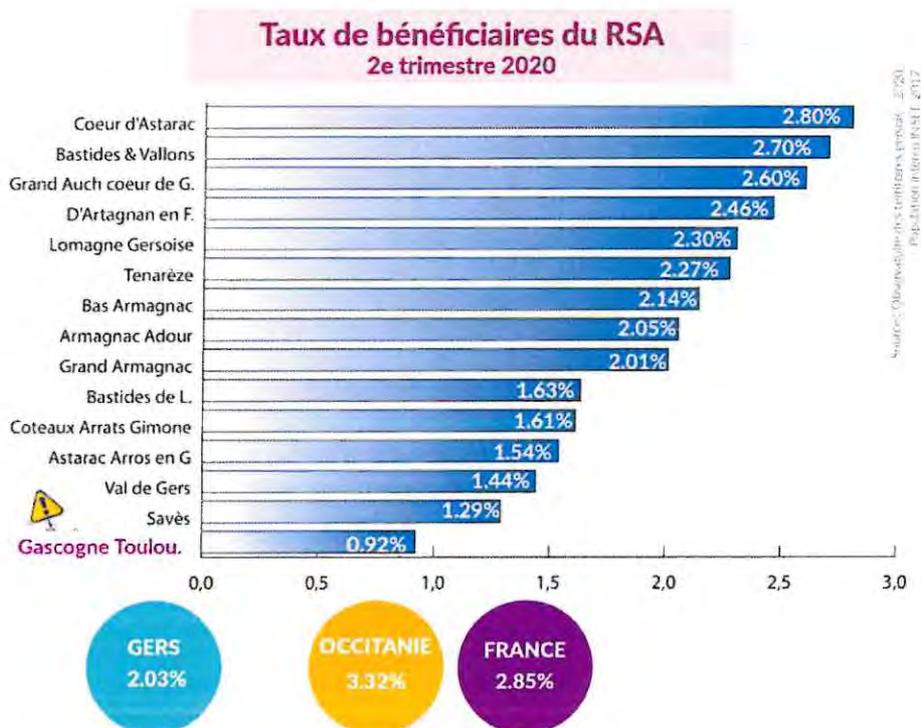
Le taux de couverture CAF pour la CCGT (52,7%) est supérieur de 14 points à celui de l'ensemble du Gers (39%), ce qui est fortement induit par le nombre d'enfants sur le territoire dont les parents touchent une aide d'allocation familiale et de logement. Pour les mêmes raisons, les allocations versées sur le territoire concernent plus de personnes que dans les EPCI voisines mais ce n'est pas un signe de pauvreté, c'est directement lié au nombre important de familles qui sont particulièrement nombreuses dans la CCGT.



Source : Caf 2018

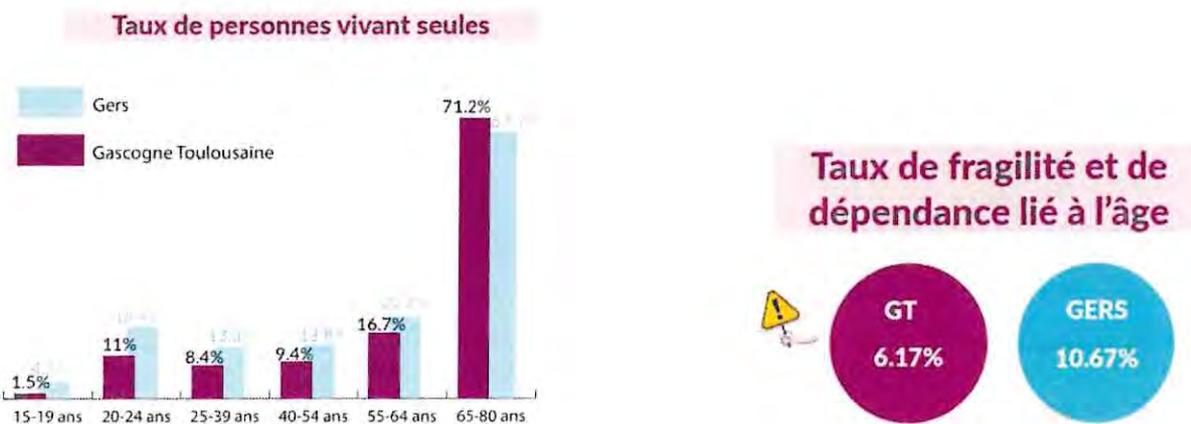
Le nombre de bénéficiaires du RSA est relativement faible (0,92%) comparé aux EPCI gersois, ce qui confirme les précédentes hypothèses.

Le système d'aide sociale fonctionne quand même très bien sur le territoire car, selon la Caf (2018), grâce aux allocations perçues, 13% des allocataires passent au dessus du seuil de pauvreté (contre 16,9% dans le Gers).



Source : Gers Solidaire

La proportion de personnes âgées vivant seules est par contre supérieure au reste du Gers et en particulier les plus de 80 ans qui vivent seuls pour 42,1% d'entre eux (Insee 2019). Ce chiffre est en augmentation car ils n'étaient que de 37,1% en 2008. Et même si le taux de fragilité (rapport entre les bénéficiaires de l'APA et les personnes en EHPAD chez les plus de 60 ans) reste plus faible que dans le reste du Gers, ceci montre que la fragilité des plus âgés est en augmentation et qu'il faut rester vigilant sur les conditions de vie des plus de 65 ans.



Source : Insee 2017 – Gers Solidaire

Source : Gers Solidaire 2017

Le handicap

La définition du handicap selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé)

Elle comprend 3 dimensions qui révèlent autant de composantes du handicap.

Ces concepts sont les suivants :

– La déficience : « Dans le domaine de la santé, la déficience correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique ».

– L'incapacité : « Dans le domaine de la santé, une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain ».

– Le désavantage : « Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels ».

« Le handicap n'est pas simplement un problème de santé. Il s'agit d'un phénomène complexe qui découle de l'interaction entre les caractéristiques corporelles d'une personne et les caractéristiques de la société où elle vit. Pour surmonter les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires... »

Nombre de bénéficiaires percevant une allocation

	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	Prime d'activité
CAF	336	206	1 082
MSA	5	5	84
CAF	4 337	1 039	11 382
MSA	404	85	3 187

Source : CAF et MSA du Gers - 2019

La part d'allocations versées au titre d'une reconnaissance de handicap, par la Maison Départementale de la Personne Handicapée sur la Gascogne Toulousaine, représente 7% pour les adultes. 8% des adultes actifs en situation de handicap sont situés sur le territoire.

En revanche 18% des enfants en situation de handicap gersois, résident sur la Gascogne Toulousaine.

La prise en compte du handicap, dans le projet social de territoire est incontournable pour répondre aux besoins de tous les habitants de la Gascogne Toulousaine.

La démarche d'inclusion dans le service publique répond à un cadre légal de plus en plus explicite.

- La loi de 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a contribué à la mise en œuvre d'actions favorisant leur accès au milieu ordinaire: école, travail, loisirs, services publics...

Cette loi définit, à l'article 102, la notion de handicap comme suit :« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou

plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

- Le Décret de 2010 régissant les EAJE a spécifié comme mission l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Le Décret 2012 « Art. D. 351-16-1.-L'aide individuelle et l'aide mutualisée mentionnées à l'article L. 351-3 constituent deux modalités de l'aide humaine susceptible d'être accordée aux élèves handicapés - « Art. D. 351-16-4.-L'aide individuelle a pour objet de répondre aux besoins d'élèves qui requièrent une attention soutenue et continue,[...], »

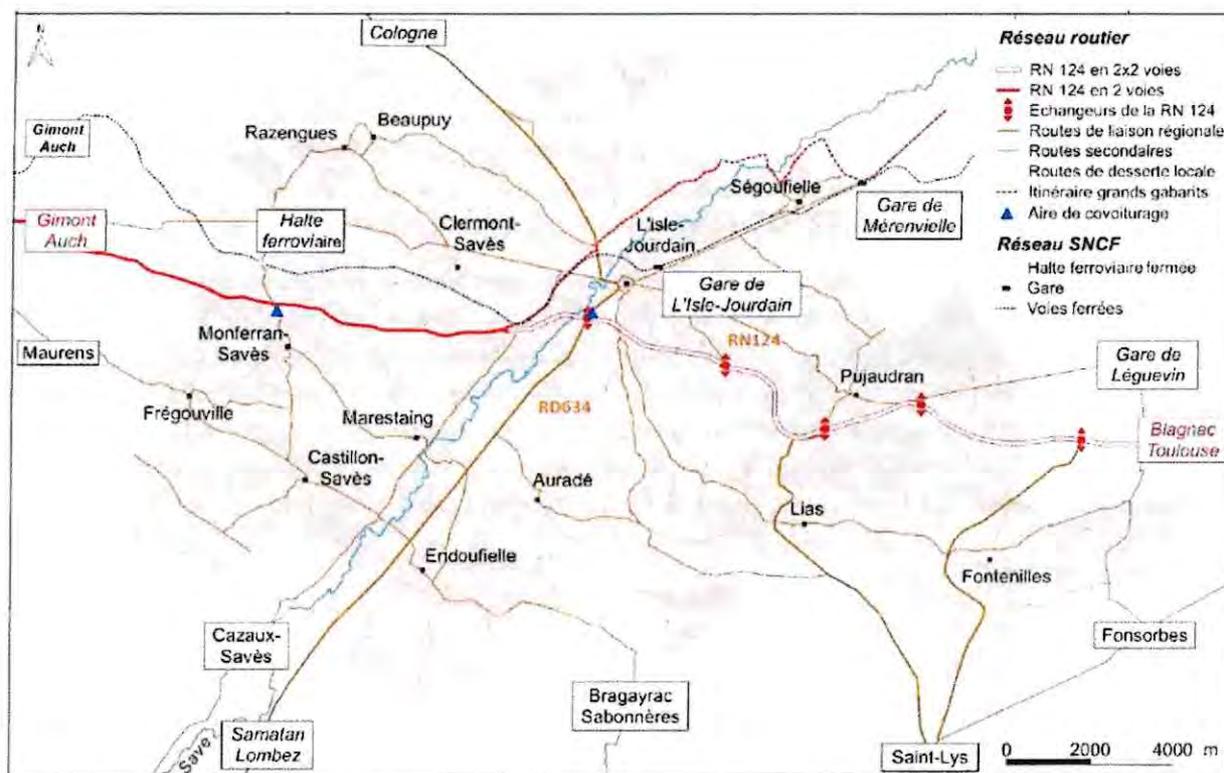
Par ailleurs, le territoire bénéficie de la présence de deux Unités Locales d'Inclusion Scolaire sur L'Isle-Jourdain et d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme sur la commune de Lias.

4. La mobilité

Le territoire intercommunal est structuré par deux axes majeurs de circulation :

- La RN 124, axe de circulation d'importance régionale et structurante pour la CCGT mais aussi pour le Gers car elle permet de relier la métropole toulousaine à Auch. Elle est aménagée par le projet IGG (Itinéraire Grand Gabarit) et donc particulièrement bien entretenue.
- La RD 634, axe structurant de la vallée de la Save reliant Samatan-Lombez à l'Isle-Jourdain et donnant accès aux Pyrénées plus au sud.

Le maillage routier secondaire est également bien développé et permet de relier des villes importantes périphériques comme Saint-Lys ou Cologne tout en donnant un accès rapide à toutes les communes du secteur.



Source : CCGT 2020

Ce qui laisse la part belle à la voiture qui est largement le mode de transport le plus utilisé sur le territoire.

L'offre de transport en commun existante est à trois niveaux :

- La ligne TER Auch-Toulouse qui est l'unique voie ferroviaire du Gers
- Le réseau du bus régional liO qui reste très limité
- Le Transport A la Demande (TAD) nouvellement arrivé

La ville de l'Isle-Jourdain est desservie par le TER à la gare située dans le secteur nord-est du centre-bourg, en direction de Ségoufielle. Elle constitue le pôle-multimodal du territoire en étant également un arrêt de certaines lignes de bus, une zone de covoiturage et un point central du maillage cyclable qui est en cours de développement. Elle permet à l'Isle-Jourdain d'être en position centrale sur la ligne TER et de se positionner à 30-50 min du centre de Toulouse et à 40-50 min du centre d'Auch. De ce fait, elle permet un accès relativement rapide au réseau Tisséo (bus et métro) de l'agglomération toulousaine qui offre une desserte de l'aire urbaine toulousaine performante. Elle permet également de rayonner plus loin avec l'accès à la gare Matabiau mais aussi à l'aéroport international de Toulouse-Blagnac.

La troisième ligne de métro, en cours de travaux, améliorera cette desserte car elle partira de Colomiers qui est entre l'Isle-Jourdain et Toulouse sur la ligne de train.

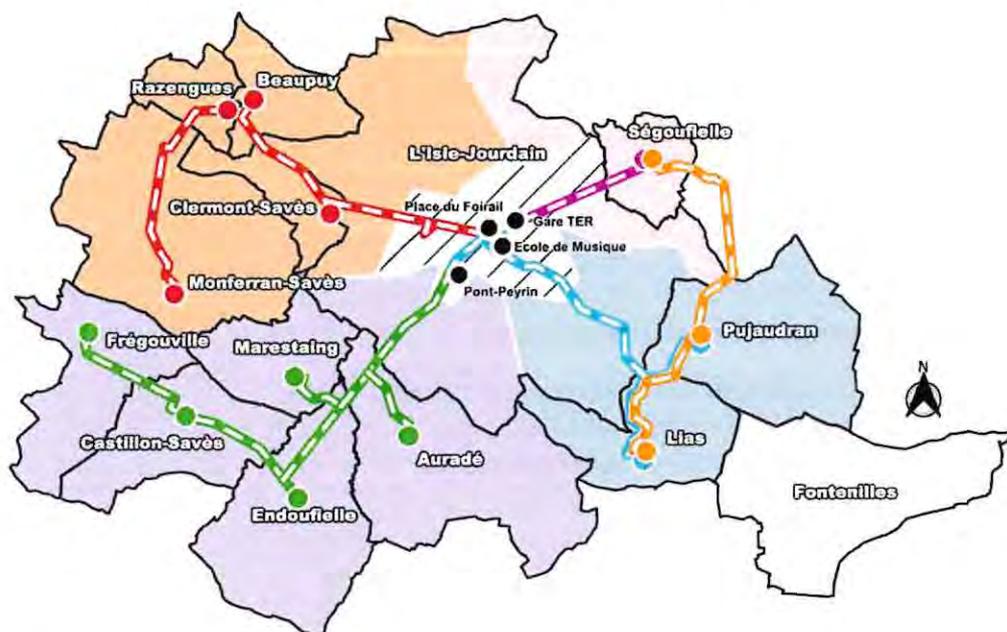
Le réseau de bus régional est composé de 3 lignes traversant le territoire :

- Auch - Toulouse
- Mauvezin - L'Isle-Jourdain
- Samatan - L'Isle-Jourdain

La première est un réseau plus longue distance permettant de donner une alternative au train alors que les deux autres ont une desserte plus locale. Mis à part l'Isle-Jourdain, aucune autre commune n'est desservie par ce réseau ce qui en fait une offre de transport inégalement répartie et insuffisante.

Le Plan de Mobilité Durable (2019) réalisé par la CCGT a mis en lumière des besoins sur les communes périphériques afin de donner accès aux habitants des villages aux services de l'Isle-Jourdain. Le TAD a été développé en ce sens. En effet, il permet aux usagers de réserver un trajet depuis leur domicile (et/ou le retour vers leur domicile) vers un des 4 points d'arrêt à l'Isle-Jourdain, pour un coût modique, en respectant les horaires hebdomadaires prédéfinis en fonction de leur secteur. Pour répartir l'offre, la CCGT a été divisée en 4 secteurs : 3 d'entre eux ont 4 allers-retours dans la semaine et la commune de Ségoufielle, dont les besoins ont été identifiés comme plus importants, possède 11 allers-retours hebdomadaires.

Plan du Transport A la Demande de la CCGT



Le centre-ville de l'Isle-Jourdain (zone hachurée) n'est pas desservi par le TAD mais les zones rurales de la ville le sont (parties colorées en le centre et la limite de la commune). Le centre-ville de l'Isle-Jourdain sera bientôt desservi par une autre offre de transport, le Transport d'Intérêt Local (TIL), en cours de développement, mais qui viendra compléter le TAD par un réseau qui s'apparentera plus à des lignes de navettes urbaines (2 lignes perpendiculaires reliant les zones résidentielles de la ville aux zones d'activité économiques).

Au niveau des déplacements doux, le réseau cyclable est discontinu dans le centre de l'Isle-Jourdain et absent des espaces ruraux. Il ne permet pas de se déplacer efficacement et de manière sécuritaire, dans la situation actuelle.

Cependant, le Plan de circulation et de stationnement de l'Isle-Jourdain, récemment adopté par le conseil municipal, devrait venir pallier partiellement à ce manquement dans la commune. En effet, les voies cyclables y sont à l'honneur dans le centre mais aussi sur l'axe l'Isle-Jourdain – Ségoufielle.

Plan de circulation de l'Isle-Jourdain retenu

LES PROPOSITIONS

Scénario 2

-  Améliorer l'attractivité du centre-bourg en facilitant les **cheminements modes actifs**. A l'intérieur du centre-bourg, 3 axes structurants connectant les axes pénétrants :
-  Améliorer l'attractivité du centre-bourg en facilitant l'accès aux **principales offres de stationnement à double sens**. Améliorer la **lisibilité des offres secondaires**
-  **Contraire le transit** à l'intérieur du centre-bourg et partiellement sur les boulevards sud
-  **Réaménager** 4 carrefours structurants
-  **Faire émerger de nouvelles centralités** où les espaces publics seront prioritairement requalifiés :
Place de l'Hôtel de Ville – Cours Carnot – Place Gambetta – Esplanade des Pyrénées – Carrefour des 4 chemins

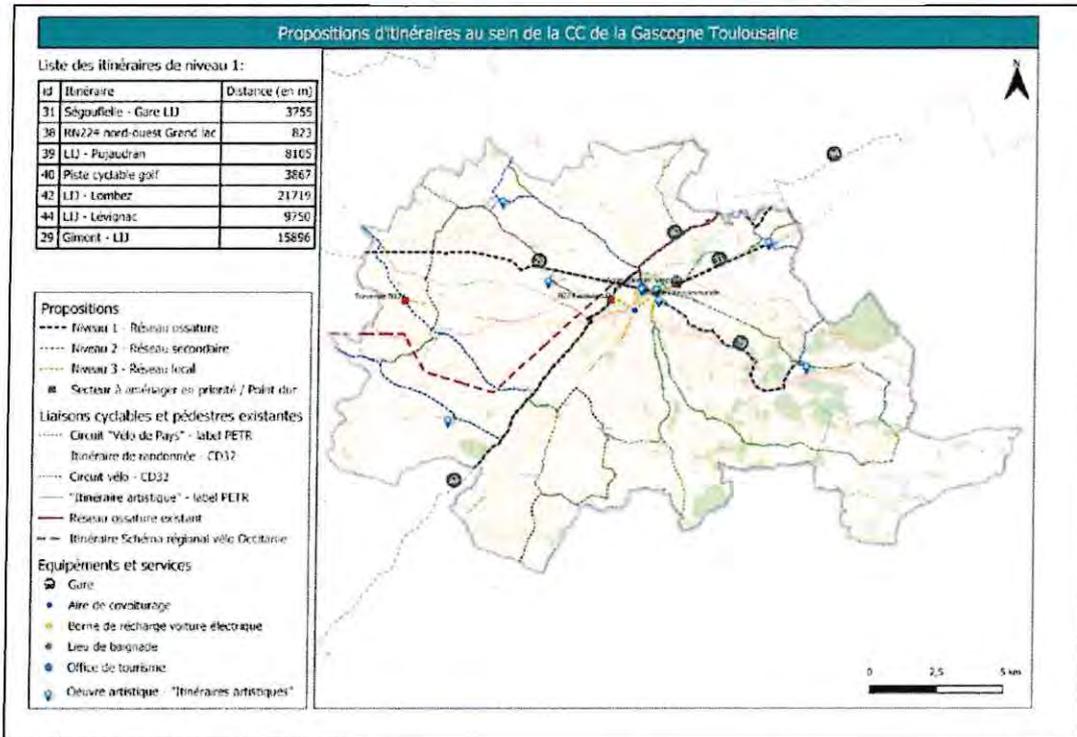


Source : Egis - CCGT 2022

Le PETR Pays Portes de Gascogne a également engagé une réflexion sur les déplacements doux à l'échelle de son territoire avec les EPCI qui la composent et a proposé un schéma directeur cyclable. Ce travail en partenariat avec les EPCI a permis d'identifier des axes prioritaires à l'échelle intercommunale permettant de connecter plus largement à des réseaux régionaux. Les priorités à développer pour la CCGT, en partenariat avec la Région Occitanie et le département du Gers sont les suivantes :

- Axe Samatan – l'Isle-Jourdain : via la D39, très utilisé et structurant
- Gimont – l'Isle-Jourdain : continuité du tracé Auch – Toulouse
- Ségoufielle – l'Isle-Jourdain (à partir de la gare TER) : gros potentiel d'utilisation mais très peu sécuritaire à cause du trafic routier important

Schéma cyclable du PETR pour la CCGT



Source : Egis – Pays Portes de Gascogne 2022

Un travail est donc en cours au niveau de toutes les parties prenantes (Région, département, PETR, CCGT, bourg-centre) afin de faire évoluer positivement la place des modes de déplacement doux sur le territoire de la CCGT.

De gros investissements seront nécessaires afin d'avoir une bonne structuration du réseau mais la base de ces changements sont d'ores et déjà présents : coopération des acteurs, priorisation des besoins et volonté politique.

Ces changements sont d'autant plus nécessaires car la voiture est surreprésentée dans les moyens de locomotion utilisés, et ce, même pour les courts trajets.

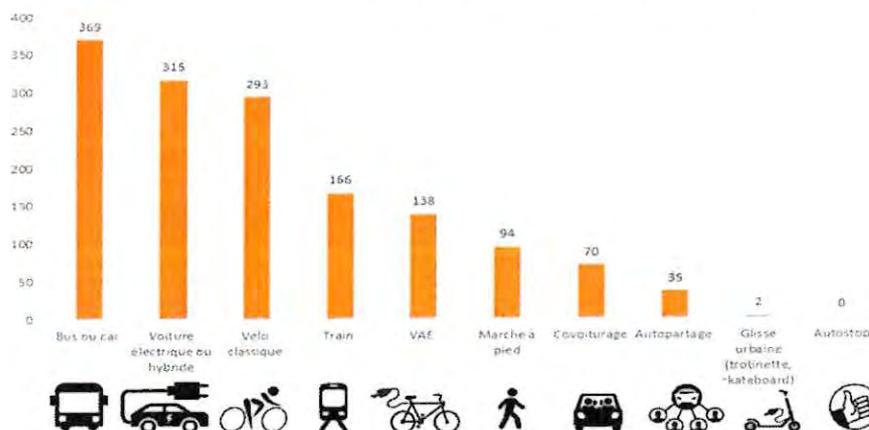
Distance et moyens de locomotions

	CCGT hors l'Isle Jourdain		l'Isle Jourdain	
	Distance principale	% voiture seule 	Distance principale	% voiture seule 
Travail	30 à 50 km	82% (4% train)	30 à 50 km	67% (11% train)
Supermarché	5 à 15 km	82%	Moins de 5 km	75%
Loisirs	5 à 15 km	57% (29% voiture accompagnée, 5% vélo)	Moins de 5 km	37% (28% voiture accompagnée)
Santé	5 à 15 km	78%	Moins de 5 km	67%
Etudes	Moins de 5 km	31% (27% bus ou car)	Moins de 5 km	29%
Démarche administrative	Moins de 5 km	88%	Moins de 5 km	63% (21% marche à pied)
Achat de proximité	Moins de 5 km	74%	Moins de 5 km	57%

Source : Egis – CCGT 2019

Alors que la population plébiscite pour plus de transport en commun et de déplacements doux.

Les services à développer sur la CCGT



Source : Egis, concertation publique – CCGT 2019

5. L'emploi

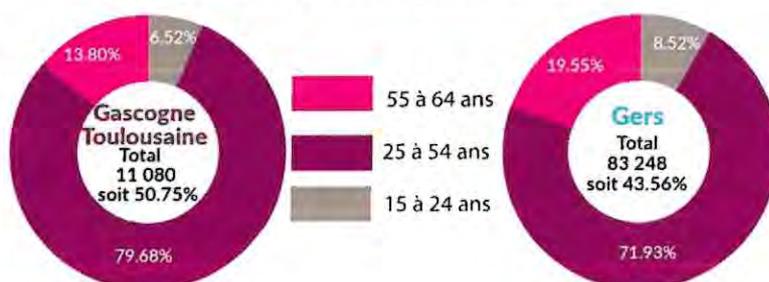
La Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine bénéficie d'un environnement économique très favorable, entre la Communauté d'Agglomération du Grand Auch et l'aire métropolitaine de Toulouse.

Au carrefour entre la RD634 et la RN 224, qui suivent la vallée de la Save, et la RN124, axe majeur de développement économique et de déplacements, toutes les zones d'activités du territoire sont accessibles en moins de 30 minutes de Toulouse, celles, plus à l'Est, de Fontenilles, Pujaudran et Lias étant situées à moins de 15 minutes du pôle aéronautique de Colomiers.

Le taux d'emploi sur la CCGT atteint un bon niveau avec plus de 11 000 actifs, ce qui est plus de 50% de la population totale, et montrant une situation de l'emploi plutôt dynamique sur le territoire. Il est difficile d'analyser le taux de chômage car toutes les données par genre et la donnée globale pour la CCGT datent de 2017 alors que les 3 autres données globales datent de 2020.

En se basant sur les données par genre de 2017, on voit que la situation de l'emploi est bien meilleure sur notre territoire qu'au niveau des autres échelles géographiques. De plus, les chiffres du chômage se sont fortement améliorés depuis 2017 donc il est possible de s'attendre à retrouver des chiffres encore meilleur pour la CCGT que ce que nous observons pour le Gers, l'Occitanie et la France lors de la prochaine évaluation du chômage sur le territoire.

Pourcentage d'actifs par tranche d'âge



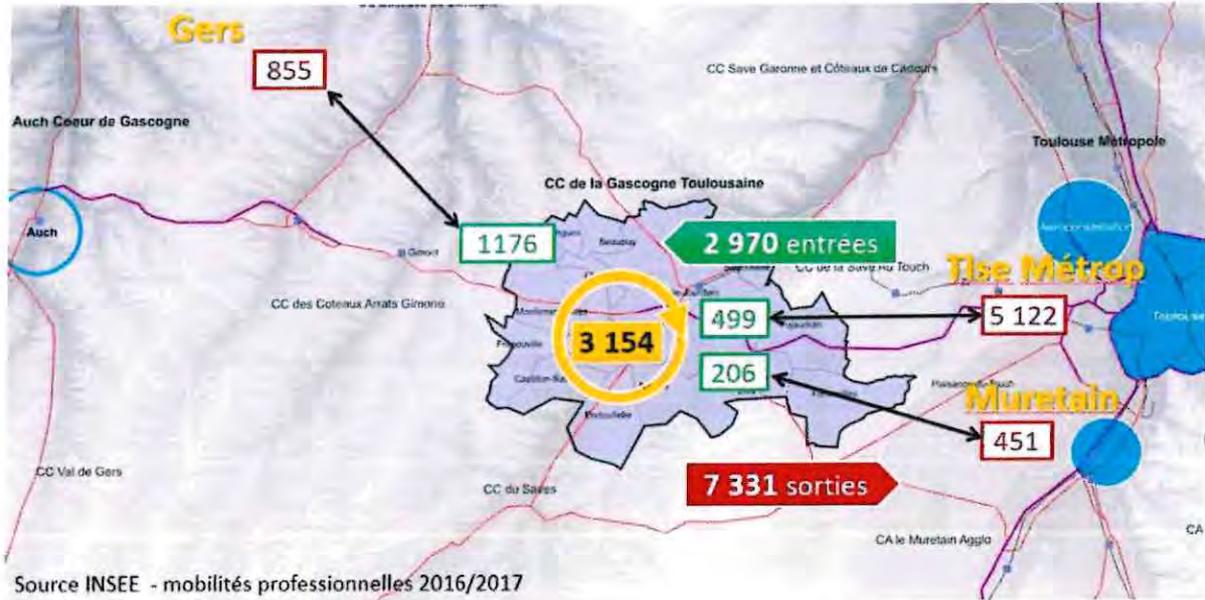
Source : INSEE 2017 – Gers Solidaire

Taux de chômage



Source : Pôle emploi 2020 et INSEE 2017 – Gers Solidaire

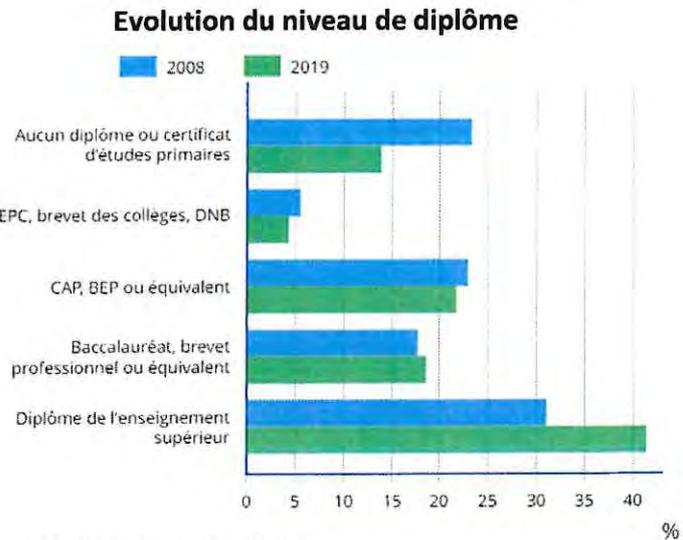
Plus de 6000 emplois sont proposés dans la CCGT et ce chiffre est en constante augmentation depuis plus de 10 ans. Environ la moitié sont occupés par des actifs habitants sur le territoire et l'autre moitié provient de l'extérieur.



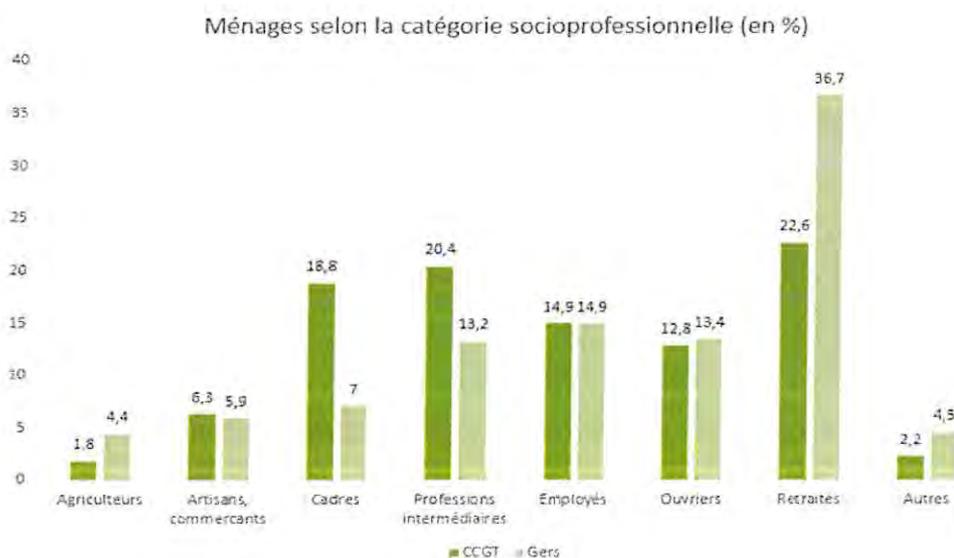
Mobilités professionnelles ; Insee 2016-2017 ; Place, 2021

Ces chiffres sont amenés à être modifiés significativement en 2023 avec la sortie de Fontenilles du territoire. Selon l'INSEE (2014), Fontenilles a un flux de 1432 actifs sortants vers un emploi situé à Toulouse, Blagnac et Colomiers, ce qui est plus que la ville-centre de l'Isle-Jourdain (1330 vers ces 3 villes). Par ce changement administratif, la proportion d'actifs travaillant sur le territoire devrait donc mathématiquement augmenter dans un futur proche.

Ces actifs sont de plus en plus diplômés ce qui est un signe de prospérité. En effet, l'évolution du diplôme le plus élevé atteint, pour les personnes qui ne sont plus scolarisées de 15 ans ou plus, est largement en faveur des études supérieures. En 11 ans, on observe une augmentation de 10 points pour les cycles supérieurs et une diminution identique des personnes sans diplômes. Le niveau d'éducation sur le territoire est donc en forte augmentation.



La typologie des ménages est, elle, très différente du reste du Gers avec une proportion de cadres et professions intermédiaires supérieure, des agriculteurs moins présents sur le territoire et des retraités moins représentés que dans le reste du département. On voit encore l'effet de l'afflux de population des 15 dernières années liée au dynamisme toulousain, en particulier au secteur aéronautique.



Source : INSEE 2018

De ces faits, nous observons logiquement que les revenus médians des habitants du territoire sont bien supérieurs à ceux des EPCI voisines, et du Gers en général, et donc que la part des ménages imposables sont également supérieurs.



Source : INSEE 2019



Source : INSEE 2019

Une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil correspond à 60% du niveau de vie médian de la population. Le taux de pauvreté est beaucoup plus faible dans la CCGT que dans les EPCI voisine comme l'indique le graphe ci-dessous. A titre de comparaison, les taux de pauvreté en Occitanie et en France sont respectivement de 16,8% et 14,1%.



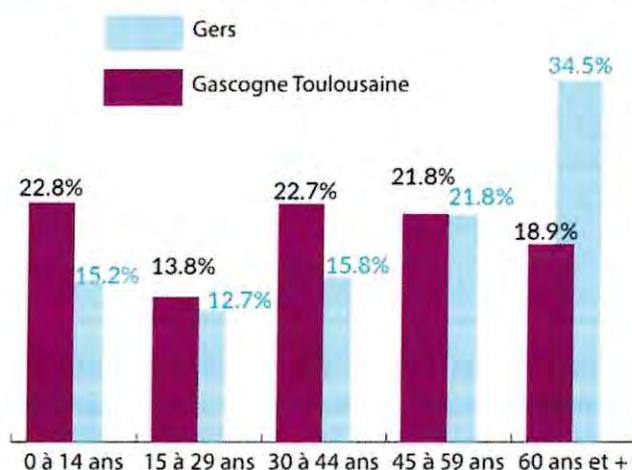
Source : INSEE 2019

6. Typologie des familles

On remarque que la population de la CCGT est largement plus jeune que dans le reste du Gers. Les deux principaux facteurs expliquant cette différence, sont la proportion des moins de 14 ans qui est bien supérieure (22,8% contre 15,2%) et celle des plus de 60 ans, bien inférieure (18,9% contre 34,5%).

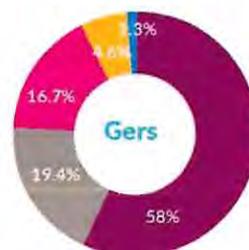
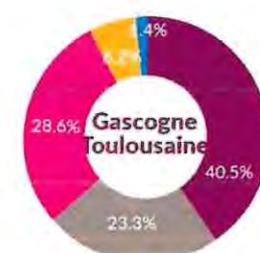
Ceci est en corrélation parfaite avec la composition des familles qui sont souvent issues d'une installation récente sur le territoire et composées de jeunes actifs ayant des enfants.

Taux démographique par tranche d'âge



Source : INSEE 2017 – Gers Solidaire

Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source : INSEE 2017 – Gers Solidaire

	Familles couple avec enfant(s)	Familles monoparentales	Familles couple sans enfant
Gascogne Toulousaine	3 158 soit 49,4%	913 soit 14,3%	2 316 soit 36,3%
		Hommes seuls avec enfant(s) : 267 soit 4,5%	
		Femmes seules avec enfant(s) : 624 soit 9,8%	
Gers	20 080 soit 35,9%	7 698 soit 13,8%	28 101 soit 50,3%
		Hommes seuls avec enfant(s) : 1 642 soit 2,9%	
		Femmes seules avec enfant(s) : 6 056 soit 10,9%	
Occitanie	38,3%	16,2%	45,5%
France	41,5%	16,2%	42,3%

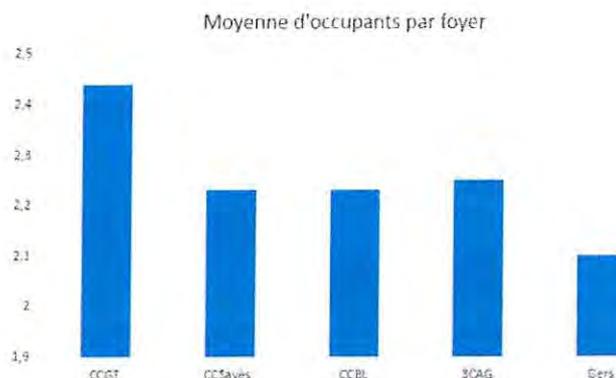
Comme le montre le graphique, la proportion de familles avec enfants est donc préminente avec près de 50% de la composition globale, ce qui est très au-dessus des moyennes départementales, régionales ou nationales et explique aussi, les besoins en services adaptés à la jeunesse, très importants sur le territoire.

De la même manière, les familles sans enfants de moins de 25 ans de la CCGT sont beaucoup moins fréquentes qu'à l'échelle départementales.

Les indicateurs montrent également une part des familles monoparentales, supérieure à la part gersoise, mais inférieure au niveau occitan ou national.

Bien que le nombre d'occupants par résidence principale n'a cessé de baisser depuis 1968, pour s'établir à 2,44 personnes, on voit que ce chiffre est bien au-dessus de celui des EPCI voisins et même du Gers.

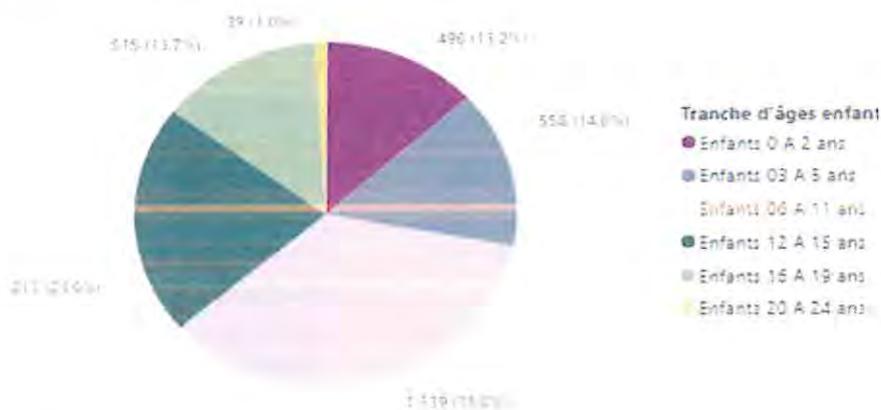
Ceci a des incidences sur les besoins en logements et la superficie de ces derniers.



Source : INSEE 2018

Les différentes périodes de forte croissance démographique sont corrélées avec la répartition des enfants, par tranches d'âge, avec une proportion des 6-11 ans qui est largement supérieure aux autres. Nous observons également que les enfants de moins de 11 ans représentent presque 64% du total, d'où la forte demande pour les différents modes d'accueil de la petite enfance et de l'enfance. L'importance sera de s'assurer que chaque famille pourra trouver ses besoins comblés afin qu'elle puisse concilier vie familiale et vie professionnelle de manière agréable.

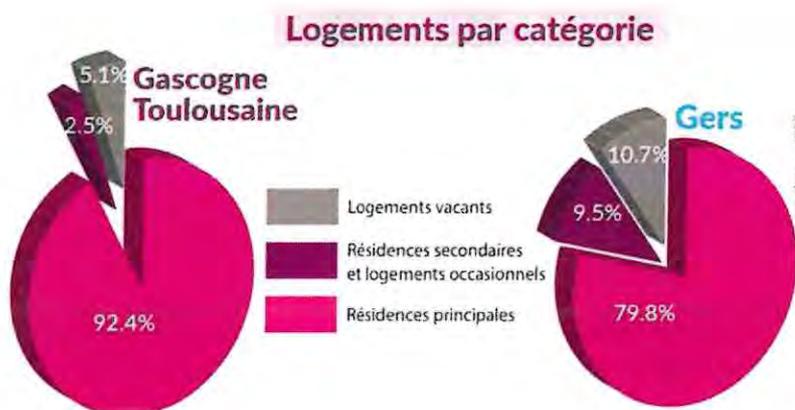
Répartition des enfants selon les tranches d'âges du CEJ



Source : CAF 2020

7. Habitat

La CCGT est définie comme un territoire avec un fort taux d'occupation des logements (92,4%) expliqué par le dynamisme économique local et une demande très forte en besoin de logements.



Source : Gers solidaire 2019

Le parc locatif privé se révèle modeste avec 22% des résidences principales ce qui accentue la pression locative. On remarque cependant que ce taux est supérieur pour le pôle d'équilibre (l'Isle-Jourdain) où quasiment un tiers des logements sont disponibles à la location.

Répartition des locataires du parc privé



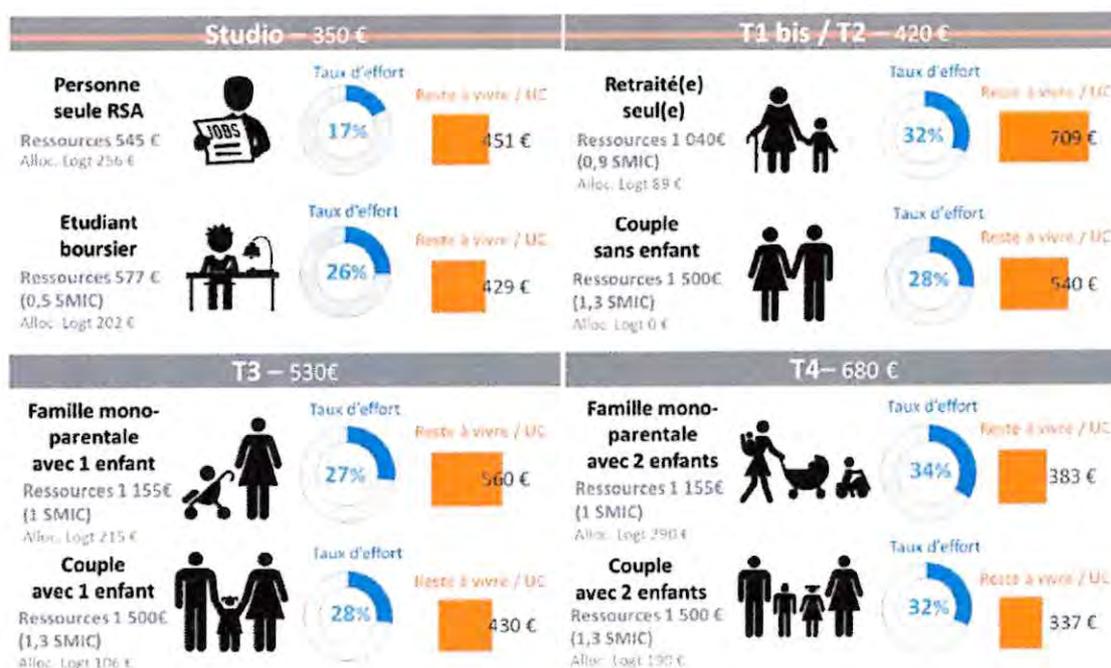
Source : CCGT 2021

L'offre locative privée est soumise à une pression croissante qui se répercute logiquement par une forte hausse des loyers (3,2% pour la seule année 2016). Si le rythme se maintient, la situation pourrait devenir très difficile pour les familles à faibles revenus.

Loyers 2016		Variation 2015-2016 (en %)
TOULOUSE	11,8 €/m ²	+0,2%
SICOVAL	10,8 €/m ²	+0,0%
TOULOUSE METROPOLE	10,5 €/m ²	-0,30%
CC SAVE AU TOUCH	9,4 €/m ²	+0,2%
CA MURETAIN	9,1 €/m ²	+0,3%
CC GASCOGNE TOULOUSAINE	8,8 €/m²	+3,2%
CC BASTIDES DE LOMAGNE	8,6 €/m ²	+2,2%
GRAND AUCH	7,7 €/m ²	+2,8%
CC LOMAGNE GERSOISE	6,5 €/m ²	-2,50%

Source : CLAMEUR - CCGT 2021

La capacité des ménages à se loger demande donc un effort économique plus important que sur d'autres territoires. Les Allocations Logement occupent une importance majeure dans l'équilibre budgétaire de plusieurs catégories de personnes. Leur effet solvabilisateur est particulièrement crucial pour les personnes seules bénéficiant du RSA et les familles aux ressources modestes pour qui l'effort serait insoutenable si elles ne bénéficiaient pas de ces aides.



Source : CCGT 2021

Les niveaux de loyers du marché de la CCGT ont désormais atteint un caractère sélectif ce qui complique l'installation ou le maintien des ménages les moins favorisés. Ceci risque de provoquer un report sur le logement social et provoquer un effet d'empilement des demandes car son parc est lui aussi très modeste.

Le parc de logements sociaux atteint des taux similaires aux EPCI voisines du Gers mais les dynamiques d'accueil de ces territoires sont incomparables à celle de la CCGT qui s'apparente plus à celles de la CC Grand-Ouest toulousain (ancienne CC de la Save au Touch). La comparaison avec cette dernière montre donc une faiblesse du territoire pour ce qui a trait à l'offre locative sociale.

	Parc de logements sociaux (2020)	Taux pour 100 résid. princip. (2020)	Evol. de la pop. en moy an. (2013-2018)
CC de la Save au Touch	2337	14,1%	2%
CC de la Gascogne Toulousaine	607	7,0%	2,30%
CC de la Lomagne Gersoise	505	5,7%	-0,40%
CC Bastides de Lomagne	243	5,0%	0,30%
CC du Saves	163	3,9%	0,20%
CC des Coteaux Arrats Gimone	117	2,6%	0,60%

Source : CCGT 2021

L'analyse de la demande sociale en HLM confirme la tension qui subit ce secteur et qui se répercute sur l'offre locative publique. La situation est particulièrement difficile pour les logements de taille T1/T2, qui constituent 44% des demandes pour 9% des attributions, alors que l'offre privilégie plutôt les T4 (42% d'offre).

Un fort enjeu d'adaptation du marché est présent sur le territoire, si il veut répondre adéquatement aux besoins diversifiés actuels : jeunes, ménages aux ressources faibles ou instables, familles en cours de séparation, seniors voulant se rapprocher du centre-ville de l'Isle-Jourdain, etc..

Pression sur les demandes d'HLM

2019 SNE	Pression	Nb attributions en cours d'année	Nb demandes en stock en fin d'année
CC de la Gascogne Toulousaine	4,6	45	209
Toulouse Métropole	3,8	6551	24893
Gers hors CC GT	3,4	492	1665
Midi-Pyrénées	3,1	15953	49304
Haute Garonne hors Tlse Métro	2,8	2632	7471

Source : CCGT 2021

8. Santé

Un nouveau partenaire : la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Sud-est gersois (CPTS).

Cette communauté est constituée de professionnels de santé dans une logique de projet populationnel.



LES ENJEUX du CPTS :

- Permettre le maintien ou le retour à domicile et les soins en ambulatoire, plutôt qu'à l'hôpital ou en établissement ;
- Adapter la prise en charge médicale au développement du caractère chronique de nombreuses pathologies, dans un système de santé conçu pour traiter des épisodes de soins aigus et spécialisés ;
- Retrouver du temps médical au sein de l'exercice ambulatoire, et de l'attractivité pour les médecins de ville.

La force de ce dispositif est d'être avant tout porté par des professionnels de ville, de regrouper les équipes de soins primaires, les acteurs de soins de premier ou de second recours, les acteurs médico-sociaux et sociaux et de permettre de mettre en place un dispositif souple et adaptatif. L'accès au soin a longtemps été relativement bon sur le territoire mais les médecins se sont installés, principalement à l'Isle-Jourdain. Les généralistes sont aussi bien représentés que les spécialistes. De plus, il y a également de nombreuses professions paramédicales (kinésithérapeutes, ostéopathes, etc..) présentes sur le territoire.

Nombre de Professionnel de santé par commune et par catégorie en activité

L'Isle-Jourdain	Médecin spécialiste en méd. générale	Infirmier	Masseur Kinésithérapeute	Orthophoniste	1
Auradé	-	-	-	-	-
Lias	-	-	-	-	-
Pujaudran	2	6	1	-	-
Castillon-Savès	-	4	-	-	-

Données SDNS (2021)

Commune	Médecin spécialiste en méd. générale	Infirmier	Masseur Kinésithérapeute	Orthophoniste	Orthoptiste
Monferran-Savès	-	-	-	-	-
Endoufielle	-	-	-	-	-
Frégouville	-	-	-	-	-
Marestaing	-	-	-	-	-
Clermont-Savès	-	-	-	-	-
Razengues	-	-	-	-	-
Beaupuy	-	-	-	-	-
Ségoufielle	-	-	-	-	-

Données SDNS (2021)

Médecin spécialiste en méd. générale : le taux de prof. neutralisés sur le territoire est de 18.2 % 11 commune(s) sans activité et 1 commune(s) neutralisée(s) : 2 sur 11 Prof. non pris en compte*

Infirmier : le taux de prof. neutralisés sur le territoire est de 9.3 % 10 commune(s) sans activité et 1 commune(s) neutralisée(s) : 4 sur 43 infirmier(s) non pris en compte*

Masseur Kinésithérapeute : le taux de prof. neutralisés sur le territoire est de 3.4 % 11 commune(s) sans activité et 1 commune(s) neutralisée(s) : 1 sur 29 kiné. non pris en compte*

Orthoptiste : le taux de prof. neutralisés sur le territoire est de 100 % 12 commune(s) sans activité et 1 commune(s) neutralisée(s) : 1 sur 1 orthop. non pris en compte*

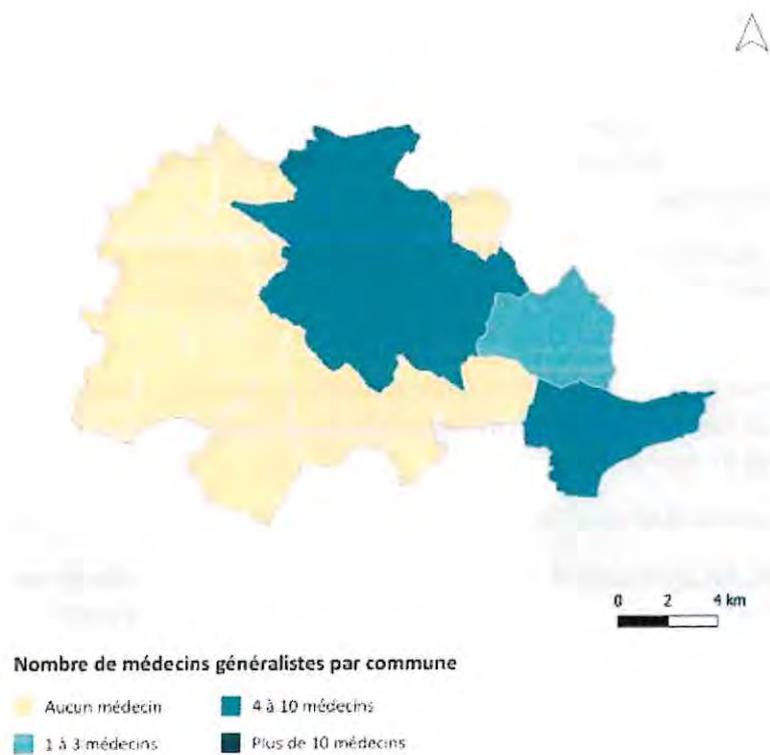
Nombre de patients par professionnel de santé

Catégorie	Ter.	Dép.	Rég.	Fr.
Médecins spécialistes en médecine générale	1793*	1625	1656	1703
Infirmiers	221*	378	296	378
Masseur-kinésithérapeute	209*	216	227	213
Orthophonistes	64	66	73	76
Orthoptistes	0*	903	665	809

Données SDNS (2021)

Ce tableau affiche le rapport entre la patientèle totale par catégorie, par entité géographique observée et le nombre de professionnels de santé par catégorie, présents sur cette même entité géographique.

Sur le territoire de la Gascogne Toulousaine, un médecin généraliste, a en moyenne, 1 793 patients, un chiffre légèrement au-dessus de la moyenne nationale.



On notera, toutefois une répartition territoriale inégale, avec une concentration d'accès aux soins, essentiellement sur L'Isle-Jourdain et Pujaudran, avec en point d'orgue, la question de la mobilité de santé.

9. Contexte politique et gouvernance

Suite à la signature de la première Convention Territoriale Globale expérimentale de la Gascogne Toulousaine, le 5 décembre 2019, l'année 2020 a été une année de réélection, ralentie par le premier confinement et la déclaration d'une situation d'urgence sanitaire nationale.

En effet, alors que dès janvier, l'objectif était de construire un pilotage politique pour la convention, le calendrier électoral prévoyait un premier tour des élections municipales au 15 mars et un second tour le 22 mars 2020.

Entre les deux tours, le 16 mars, le confinement de la population et le report du second tour a été acté à l'échelle nationale. Le second tour a enfin pu se tenir le 28 juin 2020, pour les communes dont le premier tour n'avait pas désigné de maire à la majorité.

Sur le territoire de la Gascogne Toulousaine, L'Isle-Jourdain était concernée par ce cas de figure.

Le 28 juin 2020, M. Idrac a été élu Maire de L'Isle-Jourdain. La démarche de construction de l'équipe communautaire et des compositions des commissions, ont alors débuté. Le conseil communautaire du 16 juillet 2020 a délibéré, pour entériner l'élection de M. Idrac, comme président de la communauté des communes de la Gascogne Toulousaine. A ce même conseil, les vice-présidents et membres du bureau ont été désignés, avec la création d'une Vice-Présidence à l'action sociale.

Ce n'est ensuite qu'au 22 septembre, que la composition des commissions a été officialisée et la composition du Comité de pilotage CTG a alors pu débuter, pour être proposé par la commission jeunesse le 13 octobre 2020 comme suit :

- **8 élus communautaires**
 - o Vice-président Enfance-jeunesse
 - o Vice-présidente à l'Action Sociale
 - o Vice-président à l'Aménagement du territoire
 - o Vice-présidente au Développement Durable et à la Mobilité
 - o + 4 élus volontaires : Mesdames BARIOULET-LAHIRLE et BONNET et Messieurs EL HAMMOUMI et SANVICENTE.
- **4 élus associatifs**
 - o Présidente de l'association « API en Gascogne »
 - o Présidente de l'association « Claude NINARD »
 - o Président du SMIS (Syndicat Mixte d'Intérêt Scolaire de CASTILLON-SAVÈS, FRÉGOUVILLE, GISCARO, MAURENS et la CCGT).
 - o Président de la Ronde des Canailous (ASLH)
- **6 techniciens**
 - o Directrice Générale des Services de la CCGT
 - o 4 Chargés de coopération
 - o Chargée de développement CAF

- **4 Membres de droit :**

- o 1 représentant du département
- o 1 représentant de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- o 1 représentant de la Mutuelle Sociale Agricole
- o 1 représentant de l'Union Départementale des CCAS

Une fois cette étape de construction politique franchie, le schéma de gouvernance de la Convention Territoriale Globale a pu être pensé, élaboré, partagé, construit et validé tel que représenté ci-dessous.

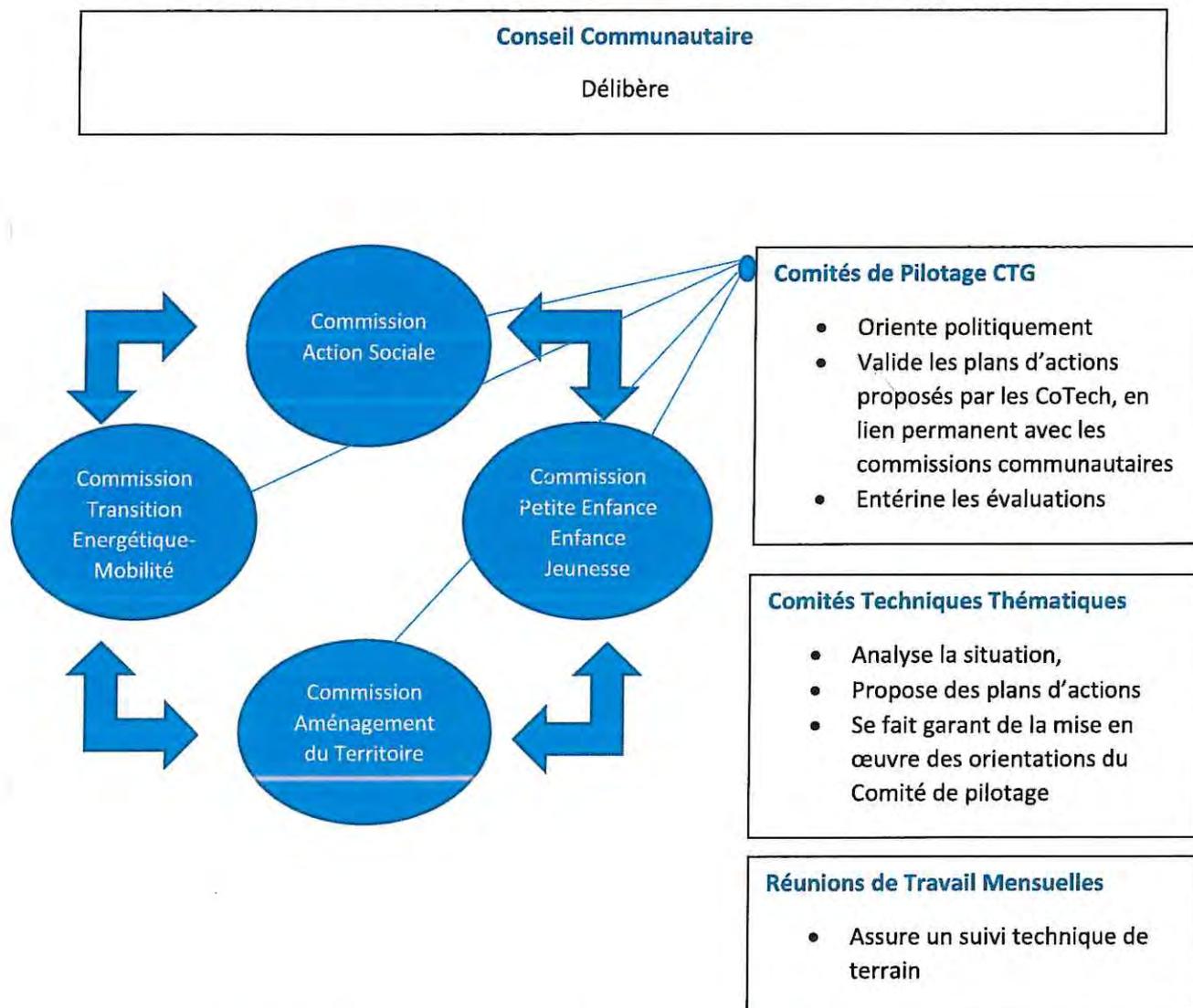


Schéma de gouvernance de la Convention Territoriale Globale

Un outil intégré, transversal et efficient, au service du projet social de territoire

Le 1^{er} Copil a pu se tenir, après plusieurs reports dus au contexte sanitaire, le 16 mars 2021.

Du 16 mars 2020 au 16 mars 2021, l'équipe de Chargés de Coopération s'est employée à formaliser ce cadre politique, essentiel à son fonctionnement. Il est à noter que l'équipe a connu également sur cette même période, des mouvements de personnel importants. Cependant, la Convention Territoriale globale est connue et reconnue comme le cadre de référence politique, au service du projet social de territoire.

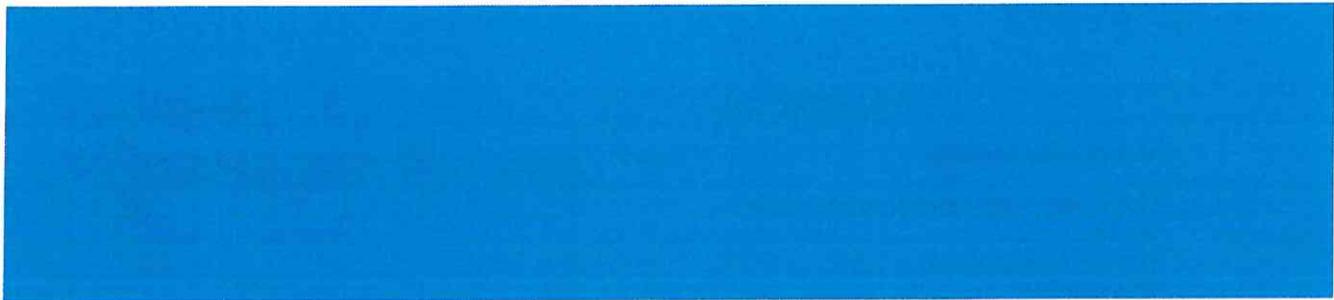
Retrait de Fontenilles, un élément de contextualisation incontournable

Faisant suite à l'annonce de l'intention de l'équipe municipale précédente, le conseil municipal de FONTENILLES s'est prononcé le 21/10/2021 sur le principe d'un retrait de la CCGT au 01/01/2023 pour adhérer à la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain.

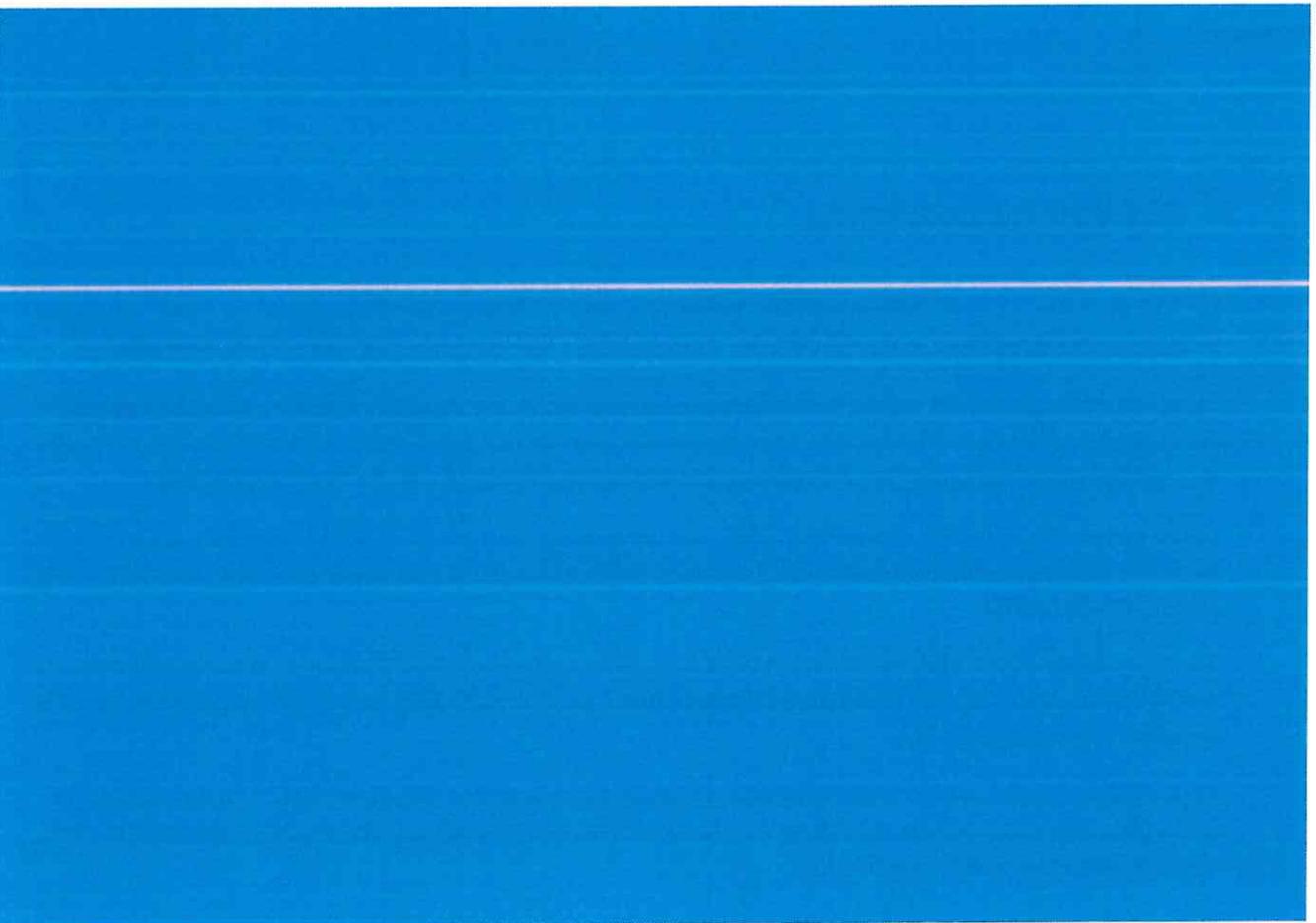
La date officielle de retrait a finalement été fixée au 30 avril 2023 par les représentants des préfectures du Gers et de la Haute-Garonne, sous réserve de validation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT de Gascogne) avant cette date.

La nécessité d'acter une date ferme de transfert était essentielle à la poursuite du travail préparatoire afin que FONTENILLES puisse intégrer la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain au 1er mai 2023 et que la Gascogne Toulousaine puisse gérer sa restructuration et l'accompagnement du personnel concerné.

Dès lors, les services des deux intercommunalités et de la commune de FONTENILLES ont pu engager les démarches nécessaires avec les structures concernées pour organiser le transfert effectif des compétences à cette date.



○ II. Méthodologie



1. Rétroplanning

DIAGNOSTIC CTG			Date MAJ : 11 /21																							
CALENDRIER PREVISIONNEL		Garant	2021												2022											
			01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Contextualisation	Données de territoire: les équipements existants PEEJ et sociaux	T																								
	Données sociodémographiques	T+L																								
	Contexte politique	AS																								
Recueil de la parole des habitants	Temps conviviaux avec les habitants	T																								
	Micro-trottoir au marché de J + EFJ	AS+L																								
	Questionnaire mairie	AS+L																								
Reprioriser les thématiques	CoPIL	Ensemble																								
	Cotechs thématiques	Chacun sur les axes dont il est garant																								
	Construction politique	AS																								
	Temps accolade	AS																								
	Commissions: AS, PEEJ, TEM, COMAT	AS+L																								
	Evaluation des actions auprès des gestionnaires	T+AS																								
	Evaluation des actions auprès des partenaires	T+AS																								
Feuille de route 2022-2026	AS+L																									
Budget et activités	Evaluation et prévision activité	Thierry : Enfance-Jeunesse / A.Sophie Petite Enfance / Ludothèques																								
	Evaluation et prévisions budget																									
Rendu du diagnostic																										
Signature																										

2. Démarche méthodologique

La Caf du Gers et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine se sont engagées conjointement dans une démarche CTG dès l'année 2020 avec la signature d'une CTG expérimentale.

La signature de cette CTG expérimentale a posé les premières pierres de la réflexion collective partagée sur le projet social de territoire. Une commission d'action sociale a été créée au sein de la communauté de communes afin de porter la convention territoriale globale dont 4 élus en sont les référents.

Cette démarche, réinitiée dès janvier 2022, de développement social local au bénéfice du projet de territoire et de ses habitants répond à des attendus méthodologiques validés par les élus et les partenaires signataires de la CTG.

Tous, ont dès le début affirmé leur volonté de construire cette nouvelle CTG pour et avec les habitants du territoire en y associant les partenaires institutionnels et associatifs œuvrant à l'accompagnement de la population dans sa globalité.

Partant de ce postulat, divers temps clés se sont déroulés à compter de janvier 2022 afin de récolter de la matière, des informations, des ressentis, des problématiques repérées, des besoins sous-jacents, des problématiques passées sous silence...

Ce travail de diagnostic repose sur les principes méthodologiques suivants :

-Une démarche de recherche de données « froides » (INSEE, Schémas Départementaux, CEJ, diagnostics existants, etc.)

-Une démarche partagée, participative en co-construction

Afin de permettre à chacun quelle que soit sa place de participer à cette démarche d'écriture de projet de territoire, des temps avec les habitants ont été proposés ainsi qu'un questionnaire et un micro-trottoir.

Par ailleurs, il était primordial de proposer un échange entre élus et professionnels de terrain présents sur le territoire en accompagnement des familles.

Pour ce faire, la Caisse d'Allocations Familiales du Gers nous a permis de travailler avec Accolades.



La Scop (Société Coopérative et Participative) Accolades a pour mission d'accompagner le développement des individus, des collectivités et des organisations à partir des principes de l'animation participative. Elle contribue à l'éveil des consciences afin d'activer le désir et la capacité de changement.

3 Journées ont été organisées avec des objectifs précis permettant d'avancer dans la démarche et de se construire une philosophie commune de développement social local participatif à destination du projet de territoire :

- Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire à fort impact social : **Acculturation à la démarche au changement** *Journée du 10 mars 2022*

- Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire à fort impact social : **La définition des axes au changement** *Mardi 31 mai 2022*

-Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire à fort impact social : **les projets/actions concrètes afin de mettre en musique les axes au changement** *Jeudi 22 septembre 2022*

Le croisement de ces approches a favorisé le partage de l'information, la compréhension des missions de chacun, le dialogue, l'implication et la co-construction d'un projet de territoire ambitieux et dynamique en faveur du bien-être des habitants.

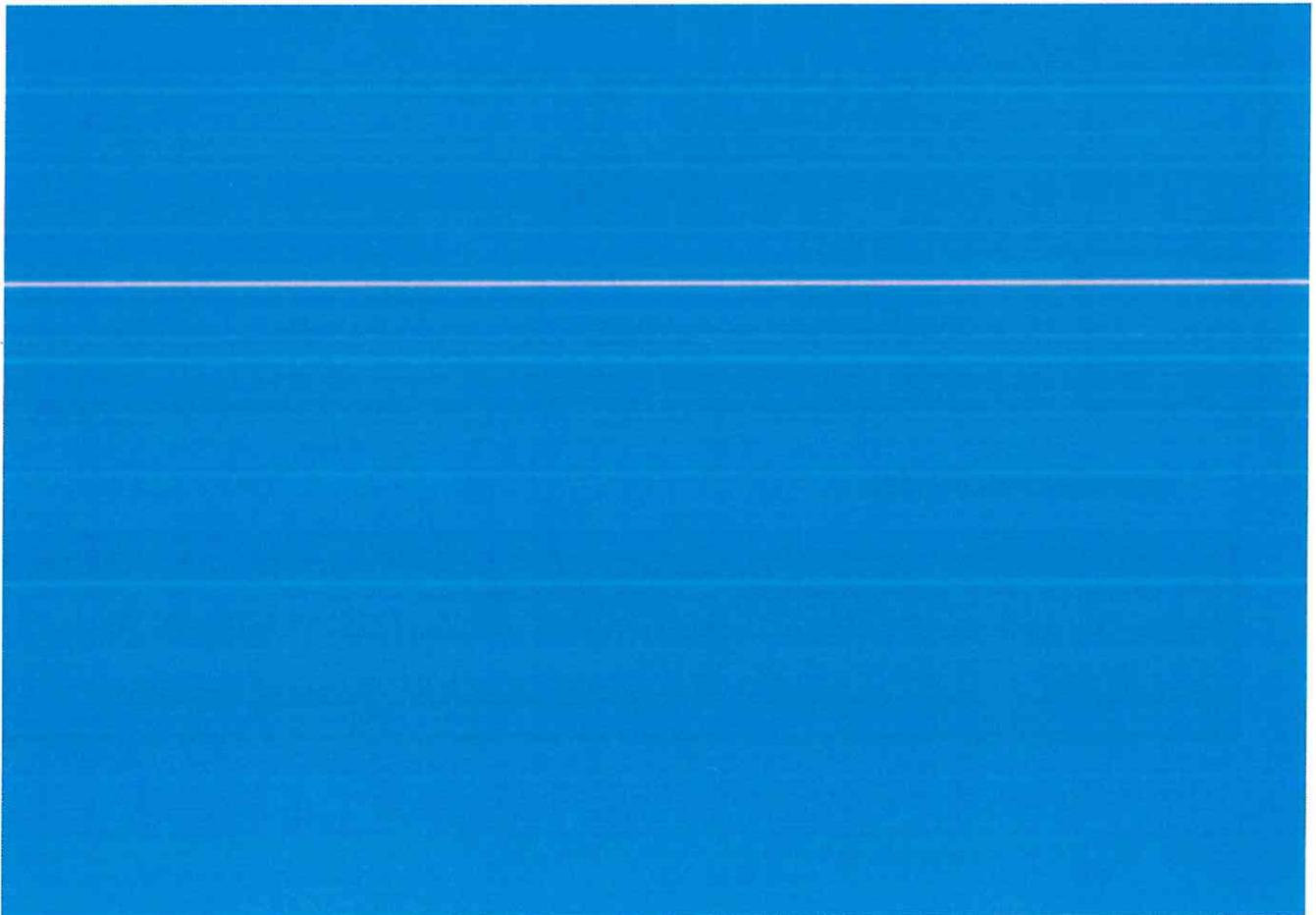
C'est dans cette optique, de changement et d'évolution de notre projet de territoire, que nous souhaitons avoir une vision à moyen et long terme afin de nous permettre de :

« Travailler un cadre de vie inclusif, pour tout habitant, à travers les âges de la vie, au cœur du territoire »





- **III. Bilan CTG 2019-2022**



1. Animation de vie sociale

L'objectif

Re-questionner, structurer et animer l'animation de la vie sociale sur l'entièreté de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Le déroulé

Plusieurs temps de travail et de réflexion ont eu lieu depuis début 2021 jusqu'à fin 2022.

L'idée étant de re-questionner la construction de l'animation de la vie sociale dans ses fondements et son organisation afin de répondre aux besoins des habitants de manière plus efficiente.

Il était important de se raccrocher au projet politique dans la prise de décision. Pour ce faire, des temps de travail ont été proposés à l'association Api: ces élus, le centre social EFJ, le centre social EFA et l'EVS Jean Jaurès.

Ces temps de travail, 12 rencontres se sont déroulées sous différentes formes :

- en collectif réunissant les 3 structures
- en individuel en lien avec le contrat de projet de chaque structure
- avec ou sans les élus
- avec ou sans la Caf

Un premier travail a donc porté sur **la mise en place d'une gouvernance par équipement** au sein de l'association API :

- Redéfinition de la place et des missions de chaque directeur de structures
- Dissociation de la gestion du Multi-accueil
- articulation entre les différents équipements
- Travail d'ouverture sur les autres structures sociales...

Parallèlement, un travail d'accompagnement a été engagé sur l'EFA et l'espace JJ afin de proposer un nouveau projet à la Caf pour validation fin 2022 :

- Rappel de la circulaire nationale
- Projet ACF et rôle sur le territoire
- Place des habitants
- Lien avec le projet CTG

Les perspectives de projet

Création d'un cotech sur l'animation de la vie sociale plus large que les structures gérées par l'association API. Aller au-devant du tissu associatif afin de fédérer et de dynamiser.

Redéfinir ensemble, élus, techniciens, partenaires de terrain, institutions, ce qu'est l'animation de la vie sociale sur le territoire. En construire une définition.

Créer et afficher la transversalité de cette thématique avec les autres axes au changement de la CTG.

2. Comité Technique Mobilité

Thématique	Mobilité
Chargé de Coopération - Elu	Lucas Gonzaga – Josianne Delteil
Nombre d'invités	35
Nombre de participants	23
Lieu	Salle des mariages – l'Isle-Jourdain
Date et horaires	18/01/2022 de 14h à 16h30

L'objectif

Faire un état des lieux de la mobilité sur la CCGT puis identifier les publics cibles du territoire ainsi que leurs besoins associés

Le déroulé des ateliers

Début des activités par un brise-glace où chaque participant doit identifier un mot qu'il associe à la mobilité, un nuage de mot est réalisé avec le résultat de tous les participants.
Après une introduction de la CTG et des études mobilité réalisées, place aux 2 ateliers dont le deuxième est en deux parties.

Atelier 1 : État des lieux de la mobilité :

Les participants se répartissent librement sur 4 tables. Il leur est demandé de remplir un document en groupe identifiant les dispositifs de mobilité qui ont déjà existés sur le territoire mais qui ont été abandonnés puis les dispositifs existants actuellement et enfin ceux étant en cours de création.

Atelier 2 : Identification des publics cibles et besoins associés :

Partie 1 : Chaque participant remplit une fiche en indiquant le nom de la structure, les publics cibles de leur structure et leurs besoins associés. Le but est d'avoir un portrait le plus complet possible.

Partie 2 : Exercice de groupe visant à choisir un des publics cible puis réaliser un trajet type sur une grande carte du territoire en mentionnant le lieu de départ et d'arrivée, les différentes options de déplacement possibles et/ou les différents trajets puis identifier les freins et les facilitateurs tout en traçant le ou les trajets en question.

Les perspectives de projet

Ce CoTech sera suivi d'un second qui aura pour but de créer des actions qui vont répondre aux besoins des différents publics cibles. Ces actions seront les projets à développer dans la cadre de cette CTG.

Posture CCT: ce premier CoTech mobilité fut l'occasion de rassembler les acteurs autour de la thématique et d'aborder le sujet pour la première fois. Les participants ont été satisfaits que ce sujet commence à mobiliser tous les partenaires et que des actions se mettent en place. L'émulation entre les participants fut très bonne et annonce une suite des plus dynamique.

3. Comité Technique habitat/logement

Thématique	Habitat-Logement
Chargé de Coopération - Elu	Thierry Langlet – Gaetan Longo-Delphine Collin
Nombre d'invités	Environ 30
Nombre de participants	Environ 20
Lieu	Clermont Savés-L'Isle Jourdain
Date et horaires	16 mars et 14 septembre 2021



L'objectif

Développer la politique Habitat/logement sur le territoire de la communauté de communes

Le contexte

Lors de la signature de la première convention territoriale globale, les élus ont choisi d'ajouter à l'existant les thématiques du logement et de la mobilité.

Ce choix ne doit rien au hasard tant il est vrai que ces axes sont des préoccupations de longue date pour le territoire. Le manque de logement sociaux, de biens locatifs et la cherté du foncier provoquent une tension extrême sur le territoire de la Gascogne Toulousaine.

Concernant l'habitat plusieurs études démontrent la nécessité d'y porter attention, notamment le PLUIH en cours d'élaboration.

L'habitat des jeunes est un point d'attention particulier, le besoin étant particulièrement aigu sur la CCGT.

Une des traductions de cette préoccupation a été le projet initié par la vice-présidente aux affaires sociales, à savoir la réflexion autour d'un foyer jeunes actifs, sur le modèle de celui existant à Auch (Noctile)

Si la CTG n'a pas vocation à résoudre les problèmes liés à la construction de logement ou à l'urbanisme elle peut néanmoins apporter un certain nombre de solutions, sous l'angle du social avec une façon différente d'aborder la problématique de l'habitat.

Les enjeux de la politique habitat sont nombreux, outre les enjeux économiques (maîtrise du foncier, développement des activités, revitalisation des villages, limitation de l'exode des actifs, ...) les défis sociaux n'en sont pas moins cruciaux (renforcement des mixités et de la cohésion sociale, amélioration de la qualité de vie, accompagnement des plus fragiles, ...)

Les ateliers proposés

Le comité de pilotage place l'habitat-cadre de vie au centre de la Convention Territoriale Globale

Le comité de pilotage du 16 mars 2021 a permis de mettre en évidence les priorités exprimées par les membres de cette instance (élus, techniciens, institutions, associations) en effet à l'occasion de ce comité il a été demandé aux participants de travailler sur les problématiques qui leur paraissaient les plus prégnantes et de résumer celles-ci par une phrase de commande politique. La phrase étant, au sortir de la réunion :

« Travailler un cadre de vie inclusif, pour tout habitant, à travers les âges de la vie, au cœur du territoire. »

Le comité technique du 14 septembre 2021

Un panel d'acteurs du logement a été convié sur ce cotech de lancement, pas d'habitants en revanche pour ce premier rendez-vous, en effet leur intégration mérite une réflexion particulière, le mélange élus, techniciens, habitants nécessite des adaptations pour permettre à ces derniers de prendre toute leur place.

A posteriori la composition de ce comité technique d'installation pose d'ailleurs question car il n'est pas toujours évident de trouver un équilibre, les acteurs sont nombreux et tous légitimes à être partie prenante.

D'un autre côté l'accueil d'un grand nombre de participants peut influencer sur la qualité des échanges et la représentativité de chacun.

Des comités techniques par thématique pourront en partie résoudre cette équation. Le comité technique du 14 septembre avait pour objectif d'impliquer les partenaires autour de 2 ateliers. Le premier reprenait la phrase issue du comité de pilotage.

Il s'agissait de débattre de cette commande politique, pour ce faire la phrase est découpée en groupe de mots afin que les participants puissent s'exprimer et en analyser chaque composante.

Le deuxième atelier plus ludique s'articulait autour d'une maquette représentant le territoire avec ses habitants, ses équipements... Il était demandé aux participants de se positionner sur ce qui paraissait le plus important.

Atelier 1 synthèse des échanges

Travailler Un cadre de vie Inclusif Pour tous A travers les âges Au cœur du territoire

- Le cadre de vie dépasse la notion de logement, d'habitat il englobe les besoins primaires ainsi que les loisirs, l'emploi, la mobilité, la santé, l'attractivité du territoire, l'accessibilité, la proximité des services.
- Le cadre de vie concerne les habitants du territoire mais aussi les personnes qui y passent, qui y travaillent.
- La notion d'inclusion doit être prise au sens large au-delà du seul logement et des besoins primaires, elle intègre le concept de vivre ensemble et de partage, notamment l'accueil des nouveaux arrivants par la transmission de l'histoire du territoire pour nourrir un sentiment d'appartenance.
- Prendre en compte les différences, défendre l'intérêt général, le collectif, susciter l'adhésion de tous les habitants à un projet commun.
- Prendre en considération les individus de la naissance à la fin de vie, dans un parcours de vie
- Se poser la question de l'intergénérationnel, de la dépendance et de l'autonomie
- Prise en compte des spécificités du territoire

Suite les ateliers proposés

Atelier 2

Autour d'une maquette représentant le territoire avec une proposition de différents axes de travail liés à la CTG :

Administrer, divertir, éduquer, soigner, bouger, protéger, habiter, accompagner, relier, communiquer, informer commercer, travailler ...



Répondre aux questions suivantes :

« Sans limite de temps et de moyens quels seraient selon vous les besoins du territoire en matière de cadre de vie dans quels domaines et quelles actions qui pourraient en découler ? »

« En tant que membre du cotech quelles propositions feriez-vous au comité de pilotage sans moyens particuliers avec un délai d'une semaine » ?

En vous aidant des thématiques indiquées sur le décor quels seraient les domaines où il serait opportun de proposer quelque chose selon vous ?

Les échanges :

Sans limites de moyens quelques propositions ressortent :

- Dans le domaine de la santé, plus de professionnels, médecins spécialistes notamment
- Construction d'un lieu culturel polyvalent
- Des navettes gratuites pour faciliter le déplacement sur tout le territoire
- Une maison des services universels (avec l'ensemble des institutions représentées)
- Un plus grand nombre de logements sociaux
- Une résidence à vocation intergénérationnelle
- Des logements adaptés pour les jeunes
- Un lieu de vie pour les personnes porteuse de handicap

Ce qui ressort globalement de ce temps d'échange c'est que les préoccupations vont bien au-delà du logement en tant que tel, les débats ont plutôt tourné autour d'une meilleure communication entre les acteurs.

Il ne s'agit pas de proposer plus de communication mais plutôt de communiquer mieux et plus efficacement, ce qui est partagé entre les acteurs c'est que le trop-plein d'informations est contre-productif et amalgame bien souvent l'utile et le superflu.

Ce qui est remarquable c'est que les acteurs ont bien saisi les enjeux de l'habitat sous le prisme CTG en favorisant la réflexion sur le mieux vivre ensemble, l'accueil des nouvelles populations avec à l'esprit une conscience de la transversalité des problématiques, tout cela est en accord avec l'esprit de la CTG.

Si les acteurs du territoire sont parfaitement conscients des difficultés d'accès à un logement pour la population ce n'est pas seulement là-dessus que leur réflexion s'est portée mais sur une vision plus globale des choses, une approche orientée sur l'aménagement du territoire avec une bonne compréhension des problématiques et un réalisme notable.

Les perspectives d'actions

Des pistes de réflexion pour des projets à venir :

- Un plus grand nombre de logements sociaux
- Des logements adaptés pour les jeunes
- Un lieu de vie pour les personnes porteuse de handicap
- La réflexion doit s'inscrire en articulation avec les autres dispositifs existants (Pluuh, Scot, PETR, ...)
- Développer la **cohabitation** intergénérationnelle (résidence)
- Envisager des projets de création de structures permettant à la fois une mixité sociale mais aussi une intégration dans la vie sociale, professionnelle, culturelle du territoire.
- Encourager le **bien-vivre ensemble** tout en répondant aux besoins des habitants ou de publics spécifiques (handicapés, personnes Agées).
- Etudier et réfléchir aux solutions envisageables (Habitat inclusif, charte de contrat intergénérationnel, Habitat partagé...)
- La mobilité est un axe essentiel pour la viabilité du cadre de vie, mobilité entre les villages, personnes à mobilité réduite
- Privilégier le local, les temps de convivialité qui permettent d'intégrer ces nouvelles populations.
- Envisager les habitants dans leur diversité, faire de cette diversité un atout et non pas une contrainte
- Pour ce qui est des perspectives d'action, importance de ne pas se disperser sur plusieurs idées qui resteraient au stade des projets mais définir une priorité (en cibler une ou deux, faire un choix) et les amener au bout, les concrétiser.

La résidence jeunes actifs

Avant même la structuration de la gouvernance CTG une réflexion était engagée sur le logement des jeunes sur la base de constats partagés quant à ce besoin spécifique.

Des contacts ont été prise rapidement avec l'association Alojeg qui gère la résidence le Noctile à Auch ainsi qu'avec l'Urhaj afin d'entamer un travail de pré-diagnostic.

Une visite du Noctile a été programmée avec techniciens et élus afin de d'appréhender ce que pouvait être une résidence jeunes actifs par la suite les élus ont délibéré et décidé de confier à l'Urhaj la réalisation d'un diagnostic de faisabilité pour le territoire de la Gascogne Toulousaine ;

Cette étude a été appuyé par la Caf 32 qui a débloqué une financière conséquente pour sa réalisation.

Le modèle de la résidence jeunes travailleurs offre des logements meublés à loyers modérés, sans exigence de garants. Les jeunes de 16 à 30 ans sont accueillis dans un cadre sécurisant qui allie accompagnement individuel et animation collective, proposés par une équipe de professionnels dédiés

4. Comité Technique Prévention

Thématique	Prévention
Chargé de Coopération - Elu	Alexandra Inchaurreaga– Delphine Collin
Nombre d'invités	25
Nombre de participants	25
Lieu	Salle des mariages – l'Isle-Jourdain
Date et horaires	13/10/2021 de 14h à 16h00

L'objectif

Créer du lien entre les partenaires de cette thématique et amorcer une réflexion sur les thèmes prioritaires à traiter.

Le déroulé des ateliers

Un travail de groupe a été proposé aux acteurs dans le cadre d'une démarche participative. Ainsi, les partenaires se sont divisés en trois groupes de travail afin de répondre aux 2 questions suivantes :

- En matière de sécurité et de prévention, quels sont à ce jour, les projets existants sur le territoire ?
- Selon vous, quelles sont les difficultés des habitants mises en lumière par le confinement ?

Chaque groupe a eu l'occasion de répondre à chacune des questions à la suite de quoi, une restitution a été proposée par trois portes parole.

Les 6 catégories de difficultés mises en évidence sont les suivantes : la précarité, le numérique, la scolarité et vie familiale, les violences, le lien social et l'isolement et une catégorie « autres ».

Lors d'un second atelier, 5 problématiques essentielles à travailler sur le territoire de la CCGT ont été identifiées : le réseau territorial, la santé et les conduites à risques, la scolarité et la formation, les violences intrafamiliales et l'appropriation d'une instance intercommunale propre au territoire.

Les perspectives de projet

Ce CoTech aura permis aux partenaires d'énoncer le besoin d'intégrer un réseau d'acteurs et de mettre en synergie des liens de partenariat afin d'accompagner au mieux les publics. La mise en réseau sera donc une des priorités du travail pour 2021 en créant une instance à l'image du territoire qui permettra aux partenaires d'accompagner au mieux les publics dans le besoin.

Posture des CCT

Cette première rencontre a été un franc succès. La présence de nombreux acteurs, et leur diversité, est un signe fort de l'intérêt pour la prévention sur le territoire intercommunal. Les échanges ont été nourris par ces participants d'horizons variés qui ont réussi à s'emparer de la problématique et qui ont énoncé les grands axes à approfondir. Ils ont démontré une réelle volonté de travailler ensemble et de coopérer pour faire une différence sur la communauté de communes.

5. Comité Technique Inclusion

Thématique	Handicap et Inclusion
Chargé de Coopération - Elu	Anne-Sophie BIEHLMANN Jean-Claude Darolles - Delphine Collin
Nombre d'invités	43
Nombre de participants	38
Lieu	L'Isle Jourdain
Date et horaires	05 octobre 2022 – 14h-17h



L'objectif

Rassemblez les acteurs de l'inclusion du territoire de la Gascogne Toulousaine. Favoriser la rencontre et la connaissance du maillage territorial des services pluri institutionnels.

Les ateliers proposés

Atelier n°1: Réalisation de cartes d'identité des structures Travail prévu par groupe :

L'objectif de ce premier atelier est de présenter chaque structure, ses missions et le référent pour ce réseau, aux collaborateurs d'atelier en rédigeant une carte d'identité préformée.

- Nom de la structure
- Mission
- Public concerné
- Référent pour le réseau

Atelier n°2 : Réalisation d'une fresque symbolique

Sur un mur sont disposées :

- Une silhouette de famille
- Une maison petite enfance
- Une école avec partie périscolaire
- Une association sportive / culturelle
- Une maison de santé

Chaque représentant de structure est venu positionner sa carte d'identité préalablement réalisée, sur cette fresque, en fonction du cadre de la nature de leur intervention auprès des familles.

Quelques constats de départ ont été posés :

- ✓ Les professionnels Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ont besoin de mieux connaître les rôles et fonctionnements de l'éducation spécialisée. La réciproque est toute aussi vraie.
- ✓ De manière plus générale, les acteurs du territoire trouvent de l'intérêt à mieux se repérer et travailler ensemble, dans l'intérêt des familles.
- ✓ Chacun des participants a, dans ses missions, des objectifs d'inclusion et des moyens alloués, (pas toujours adaptés), qu'il s'agisse des établissements scolaires et périscolaires, la petite enfance, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'Office Intercommunale des Sports et de la Culture, les établissements du médico-social.
- ✓ Un changement sociétal structurel s'opère : la réduction des places dans les structures du médico-social, au profit du milieu ordinaire. Le marché de l'emploi des éducateurs aussi.
- ✓ La notification MDPH conditionne le milieu et les modalités, dans lesquels l'enfant sera accueilli. L'application de cette notification dépend des moyens donnés aux acteurs de terrain pour sa mise en œuvre.

Suite les ateliers proposés

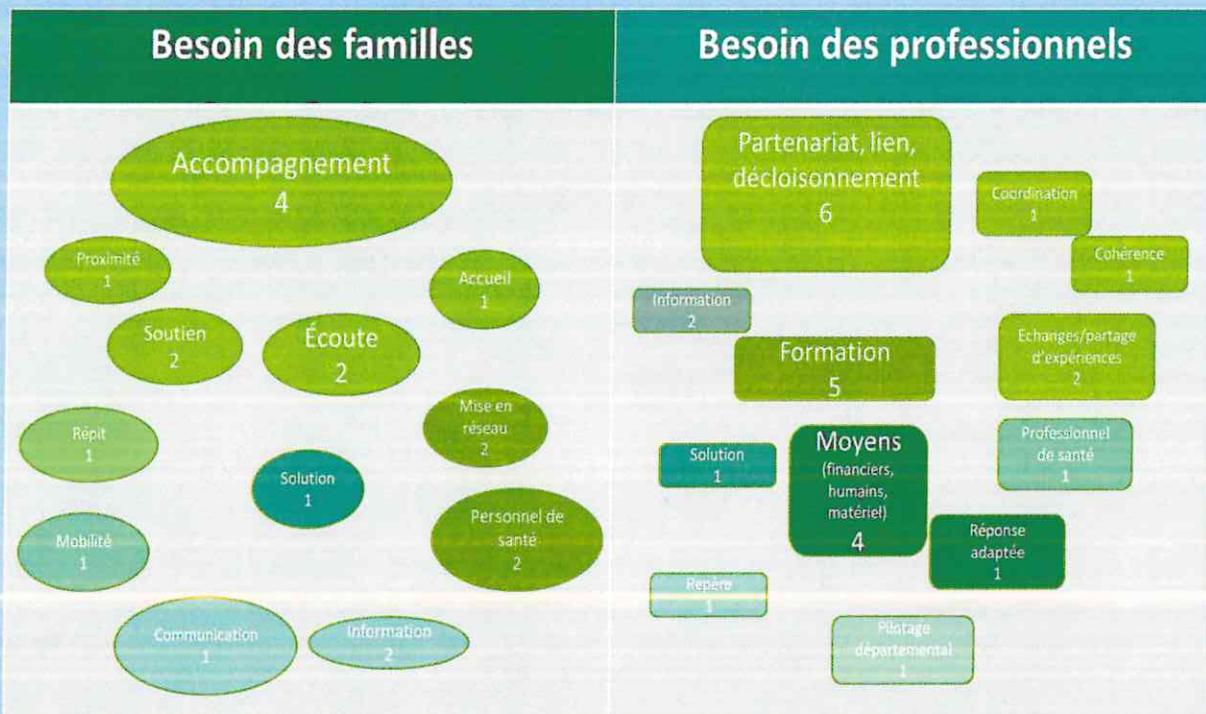
Atelier n°3 : Repérage des besoins

Les participants ont été appelés à se positionner par groupe, dans la restitution des besoins. Les chiffres représentent le nombre de fois où la thématique a été inscrite.

C'est sur la base de ce travail, et du côté des besoins que la suite du travail partenarial peut être envisagé.

Les familles seront associées dans une prochaine étape afin de s'assurer de la pertinence des actions partenariales concernant leurs besoins.

Besoins des familles et des professionnels, repérés dans le cadre de leurs missions :



Les perspectives d'actions

Le Cotech inclusion a été présenté en Commission Jeunesse et le plan de formation suivant a été validé est mis en oeuvre

Public concerné	Employeur	Intervention	Financement	Objectif de formation	période	Remarque
Enfance : animateurs et directions	CCGT	CNFPT	Gratuit FPT	notion d'accueil de la singularité, appréhender l'autisme, jeux inclusifs	chaque année 2022-2027	Février ou avril
Assistantes Maternelles : Crèche Familiale indépendantes	CCGT et indépendantes	Intervenant extérieur	CCGT/CAF (appel à projet)	Dépasser ses représentations et sensibilisation à l'inclusion	1 jour en 2022, suite à construire après évaluation	Objectif secondaire : recrutement
Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant : Toute Profession en relation avec enfants et/ou parents	CCGT, API, Asso Claude Ninard	Intervenant extérieur	CCGT/CAF (appel à projet)	De l'observation à la transmission	2023 –2027	Actions ponctuelles sur 2022
Jeunesse	API, LEC	Intervenant extérieur	CCGT/CAF/G (appel à projet)	Echanges de pratiques : créer une dynamique d'inclusion dans les groupes d'ado	2022 - 2027	Éduc en poste

A ce jour, il s'agira, de poursuivre ce plan de formation, qui prévoit une formation commune du personnel petite enfance des différentes structures en gestion délégué associatives.

Les accueils jeunes, quant à eux, bénéficient de personnels formés comme des éducateurs spécialisés. L'intervention prévoira donc un contenu axé sur les spécificités de leur mission, comme par exemple, « favoriser la dynamique de groupe inclusif, chez les ados » plutôt que d'apporter des connaissances théoriques aux professionnels.

Posture des CCT

La fréquentation à ce Comité Technique est plutôt remarquable avec 38 personnes présentes sur 43 invitations et deux personnes excusées mais impliquées dans la suite de la dynamique partenariale.

C'est donc bien là, l'indicateur d'une thématique attendue par les partenaires locaux, qui sont volontaires et motivé pour travailler avec la collectivité, dans le cadre de la Convention Territoriale globale.

Après cette période de distanciation sanitaire, la relance du travail partenarial était difficile et attendue à la fois. C'est justement sur cette période, où nous ne pouvions plus entrer sur les structures ni organiser de réunions de concertation, que le travail de démarchage de nouveaux partenaires de l'inclusion et de communication sur la CTG, entant que projet social de territoire ont été a été réalisé

A ce jour, les acteurs de l'inclusion, qui sont essentiellement des acteurs opérationnels, sont en attente d'actions partenariales innovantes. Après un diagnostic en 2019, deux Comités de Pilotage, un Comité Technique et deux journées de réflexion sur le projet social de territoire, des enjeux et des objectifs de ont été posés, des d'actions ont été projetées.

Parmi elles, il me semble que le plus urgent en termes de besoin serait de développer les relations partenariales entre les directions ALAE, les Sessad et les directions d'école., notamment autour de la question des préparations de rentrées scolaires, pour les enfants en situation de handicap. Evaluation des besoins en AESH, partage d'observation des besoins de l'enfant, relation aux familles, seront autant de sujets à aborder pour une continuité éducative bienveillante.

Pour la jeunesse, le projet de l'essor, qui prévoit un déménagement de son activité sur L'Isle-Jourdain, peut être accompagné sur cette prochaine CTG. La maillage partenarial territoriale est une clé de voute à la réussite de ce projet.

Du côté de l'inclusion adulte, le projet d'habitat urbain sur L'Isle-Jourdain de l'établissement les Thuyas, est également à prendre en compte dans la feuille de route de la politique d'inclusion. Les professionnels auront besoin du réseau partenarial que peut apporter la coopération territoriale à ce projet structurant de l'inclusion sur le territoire.

6. Lien entre les Cotech et les commissions

Le Comité technique inclusion a été travaillé dans son élaboration, en commission jeunesse. C'est également cette même commission qui a validé le plan de formation. Le bilan du comité technique et la présentation, de la politique d'inclusion a été également portée à la commission action sociale, dans l'objectif de créer des échanges et du débats autour de cette notion, son contexte sociétal, ses problématiques repérées, spécifique au territoire et les intentions politiques. Car en effet, cette notion est encore floue pour de nombreux élus.

Les besoins humains ont mis en évidence pour toutes les tranches d'âge et les activités des partenaires locaux. Pourtant nous nous devons de faire un focus sur les ALAE du territoire. En tant que chargés de coopération territoriale et au titre de l'inclusion, nous avons alerté les services gestionnaires, les élus et l'accompagnement CAF, d'une situation particulièrement complexe et dégradée sur le périscolaire. Et plus particulièrement encore, la restauration scolaire à L'Isle-Jourdain, qui reçoit environ 350 enfants le midi sur deux services avec des enfants qui sont atteints de troubles rendant insupportable cette situation de bruit, d'agitation. Favorisant ainsi, les crises d'angoisses, les montées de violences et autres comportements dus à un manque de contenance bienveillante et propice au développement de l'enfant. Le manque de moyens amène les professionnels à accueillir coûte que coûte, mais ne sont pas en mesure de travailler du projet d'accueil inclusif de qualité.

Deux ULIS sont présentes sur ce groupe scolaire. Avec la directrice de l'élémentaire ALAE, nous avons identifié des enfants, dont les notifications MDPH demanderaient la présence d'environ 5 AESH, dont certaines seraient mutualisées. Cette estimation est de taille, mais nécessaire compte tenu du manque de personnel, dans le taux d'encadrement actuel.

Le déficit d'encadrement sur les ALAE rend la politique d'inclusion complètement idéalisée. Les moyens humains sont indispensables à la qualité d'accueil de base, mais sont, à ce jour, très insuffisants. Revaloriser le métier, redonner du sens et des moyens devient une urgence.

Au niveau mobilité, la thématique est une nouveauté de la précédente CTG expérimentale et elle en fait partie intégrante pour cette nouvelle mouture 2022-2026. La commission Transition Écologique et mobilité a dû se saisir de ce sujet et l'intégrer à ses réflexions. Ce ne fut pas chose simple car il n'était pas naturel pour tous les membres de la commission d'élargir leur regard sur ce sujet pour avoir une vision sociale forte de la mobilité.

Cette intégration s'est faite progressivement de septembre 2021 à septembre 2022, grâce à une vice-présidence engagée et consciente, et ce depuis de nombreuses années, des enjeux importants que porte le sujet de la mobilité en milieu rural pour les personnes moins favorisées. Elle a su faire comprendre à l'ensemble de la commission l'importance du travail partenarial qui a permis d'avoir une vision holistique de la mobilité sur la CCGT et qui a travaillé le premier comité technique qui s'est déroulé en janvier 2022. La réussite de ce comité technique et l'émulation entre tous les partenaires qui en a découlé est largement imputable à cette volonté politique forte.

Les préoccupations sociales sont devenues partie intégrante des réflexions autour de la mobilité que les membres continuent d'avoir à chaque commission à propos des projets en cours. La suite des comités techniques sur la mobilité est une priorité à mettre en place pour continuer le travail qui a été commencé en 2022 et ne pas perdre les bénéfices de cette dynamique.

7. Bilan Petite Enfance

La gestion des structures petite enfance du territoire est répartie entre plusieurs gestionnaires.

Gestionnaire	Struture	Activité	Commune
Communauté des communes de la Gascogne Toulousaine	Le Jardin aux Câlins	EEAJE	Fontenilles
Communauté des communes de la Gascogne Toulousaine	Crèche Lou Lapinot	Crèche familiale	Territoire
Association Claude Ninard	Multi Accueil Claude Ninard	EAJE	Lias
Association API en Gascogne	Multi accueil API	EAJE	L'Isle-Jourdain
Association API en Gascogne	RPE API	RPE	Territoire
Association API en Gascogne	Trottinette	LAEP	Territoire
Association l'Enjeux	Ludothèque l'Enjeux	Ludothèque	L'Isle-Jourdain et Pujaudran

Etablissement Accueil du Jeune Enfant : EAJE

Lieu d'Accueil Enfant Parent : LAEP

Relais Petite Enfance : RPE

Sur la période 2019-2022, les structures ont été impactées dans leur fonctionnement par la crise sanitaire, qui a demandé de grandes capacités d'adaptations à tout le personnel, aux équipes de direction et aux familles.

Les impacts de cette crise sanitaire, décrits par les directions, dans les fiches de bilan structure, en annexe de ce document, montrent à la fois les difficultés de gestion du personnel, de ménage, des périodes d'adaptation des enfants, mais aussi, le développement de nouveaux outils, qui perdureront dans leurs communications à venir, telles que la visioconférence, les échanges de supports imagés avec les parents, et autres innovations.

La dynamique de projet, bien en ancrée, qui prévoyait la mise en œuvre d'un observatoire petite enfance et le renouvellement d'un événement fédérateur comme l'évolution du Forum Petite Enfance, a été stoppée au profit d'une gestion des absences et des protocoles d'hygiène, à actualisé continuellement.

Aujourd'hui, sur cette nouvelle CTG, une des priorités du Chargés de Coopération qui accompagnera plus spécifiquement les structures petites enfance, sera de porter une attention particulière à soutenir la relance des projets fédérateurs.

Par ailleurs, comme évoqué en partie 1, le retrait de la commune de Fontenilles, prévue au 30 avril 2023, impacte l'offre petite enfance du territoire et l'organisation du service petite enfance de la communauté de communes. C'est alors, qu'une volonté politique de réinterroger les modes de gestion délégués et directes, a été annoncée lors des arbitrages budgétaires 2021. L'organisation de l'offre petite enfance et le niveau de réponse au besoin réel des habitants, nécessitent d'être analysés, afin d'apporter aux élus, une vision technique, complète et tangible.

C'est dans ce contexte, qu'une étude petite enfance a été réalisée par la communauté de communes et la Caf du Gers, en partenariat avec les structures en gestion déléguées. Afin de réaliser cette étude dans un délai très court (de mai à novembre 2022) avec de nombreux sujets, une procédure de marché d'appel d'offre a été réalisée par les services de la communauté des communes, pour faire intervenir un bureau d'étude. L'accompagnement du bureau d'étude a été effectué par la Chargée de Coopération Petite Enfance, du fait de la neutralité de sa posture dans la démarche et des résultats présentés aux élus.

L'année 2022 est une année charnière de diagnostic, de renouvellement de la CTG et d'organisation du départ d'une commune qui représente, près de 27% de la population du territoire.

Au-delà de la CTG, la communauté de communes a besoin pour la Petite Enfance, d'éléments d'aide à la décision pour:

- faciliter la prise de décision sur les modes de gestion
- étudier l'impact du retrait futur de Fontenilles du territoire
- optimiser et mutualiser les ressources (publiques et privées)
- valoriser les projets et les actions.

Les échéances de l'étude Petite Enfance correspondant avec ceux du présent diagnostic, le document livrable, réalisé par le bureau d'étude, sera transmis aux partenaires, dès réception.

8. Bilan Enfance

Les structures d'accueil périscolaires et extrascolaires du territoire sont gérées directement par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine à l'exception du SMIS de RPI Frégouville/Maurens et de l'association « ronde des canaillous » (ALSH associatif)

Les ALAE (périscolaire)

L'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) se doit d'être un lieu d'épanouissement, de sociabilisation, d'apprentissage de la citoyenneté au travers de la vie en collectivité. Ce n'est pas une « garderie », Il est conçu pour permettre un accueil éducatif de qualité, grâce à des équipes spécialement formées et diplômées.

L'ALAE intervient sur les temps périscolaires, c'est-à-dire ceux constitués des heures qui précèdent et qui suivent la classe. L'ALAE est ouvert à tous. Il doit participer quelle que soit l'activité proposée, à l'intégration et à l'éducation de l'enfant.

Ses missions s'articulent autour de plusieurs axes transversaux :

- La promotion d'une démarche éducative et citoyenne
- L'épanouissement de l'enfant par le jeu et la pratique d'activités diverses (culturelles, artistiques, sportives, ...)
- L'apprentissage du respect des règles et du respect des autres
- La découverte de l'environnement naturel, social et culturel.

Les sites ALAE du territoire

Alae primaire de Lias

Alae primaire de Ségoufielle

Alae primaire de Pujaudran

Alae primaire Monferran-Savès

Alae élémentaire René Cassin (Isle Jourdain)

Alae maternel Jean de la Fontaine (Isle Jourdain)

Alae maternel Anne Frank (Isle Jourdain)

Alae maternel Fontenilles (Jean de la Fontaine)

Alae maternel de Fontenilles (Génibrat)

Alae maternelle Endoufielle

Alae élémentaire de Fontenilles (La Fontaine)

Alae élémentaire de Fontenilles (Génibrat)

Alae élémentaire Auradé

Alae élémentaire Paul Bert Lucie Aubrac (Isle Jourdain)

Alae élémentaire de Frégouville (SMIS)

Les ALSH (extrascolaire)

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont des structures de loisirs éducatifs pour les enfants de 3 à 11 ans, fonctionnant pendant les vacances scolaires.

Un ALSH est avant tout un lieu d'accueil, d'éveil et de sociabilisation.

Il permet aux enfants de pratiquer des activités de loisirs et de détente en dehors et en prolongement du temps scolaire, dans un cadre éducatif, pensé et sécurisé, assuré par des professionnels de l'animation.

L'ensemble des accueils péri et extrascolaire permettent aux parents de réunir les conditions propices pour concilier vie familiale et vie professionnelle par un accueil de qualité et sécurisé.

Les sites

ALSH Lias

ALSH Ségoufielle

ALSH Pujaudran

ALSH Génibrat (Fontenilles)

ALSH maternelle (Isle Jourdain)

ALSH élémentaire (Isle Jourdain)

ALSH Endoufielle

ALSH Monferran-Savès

ALSH associatif Ronde des canailous

Les thématiques d'actions proposées sur les ALAE-ALSH

La crise sanitaire a encouragé des actions orientées vers des axes particuliers :

- Accueil de la différence, inclusion
- La communication non violente, l'écoute
- La coopération, l'entraide, la solidarité

Les projets à dimensions ludiques ou culturelles n'ont pas disparu et sont en interne sur les structures et moins portés vers l'extérieur.

Ces projets culturels ne sont pas mis autant en avant que les thèmes précités, suite au covid et aux impératifs de protocoles.

La création de liens avec les parents, la famille revient souvent dans les préoccupations des équipes d'animation.

Données chiffrées ALAE/ALSH

Prix de revient et fréquentation accueils périscolaires

Gascogne Toulousaine	2021	2020	Evolution
Prix de revient	3.53€	3.15€	+12
Heures réalisées ALAE	754222	785424	-4%
Heures réalisées TAP	133280	145806	-8.5%

SMIS	2021	2020	Evolution
Prix de revient	2.40€	2.20€	+9
Heures réalisées ALAE	43798	46636	-6.5%
Heures réalisées TAP	3888	2871	+35%

Prix de revient et fréquentation accueils extrascolaires

Gascogne Toulousaine	2021	2020	Evolution
Prix de revient	5.52€	4.44€	+24
Heures réalisées ALAE	114100	123982	-8%

Ronde des canaillous	2021	2020	Evolution
Prix de revient	3.45€	2.55€	+35
Heures réalisées ALAE	8.40	8598	-7%

Une fréquentation en baisse globalement sur 2021 par rapport à 2020 qui s'explique par le report des heures de 2019 sur l'année 2020.

Mécaniquement en 2021 le prix de revient est plus élevé puisque les heures réalisées sont moins importantes.

A noter une particularité sur les TAP du SMIS qui sont les seuls à voir une augmentation par rapport à l'année précédente, cela est dû à une forte demande des enfants et à un effort qualitatif particulier de l'équipe sur ce créneau.

Les problématiques rencontrées

Si la crise covid a créé des problématiques nouvelles elle en a exacerbé d'autres déjà existantes, Les accueils péri et extrascolaire ont été fortement impacté par la crise sanitaire, sur différents plans :

- La baisse de fréquentation des enfants sur les accueils
- L'absentéisme des agents avec toutes les conséquences organisationnelles qu'elles occasionnent
- La lourdeur des protocoles à appliquer qui ont considérablement compliqué le quotidien des équipes éducatives
- Cette crise a entraîné des conséquences en chaîne :
La diminution des projets, la montée des tensions entre les enfants et avec les animateurs
Une fatigue des professionnels sous tension, perte de sens ressentie et exprimée par les d'acteurs
- Il faut noter que malgré tout le service a été assuré et maintenu au meilleur niveau possible, grâce à une solidarité et une implication des équipes rendus possible par la cohésion communautaire

Le manque de personnel

Depuis plusieurs années les difficultés à recruter dans le champ de l'animation n'ont fait que croître ce qui a pour conséquence directe de complexifier l'organisation des structures, de rendre difficile le respect des taux d'encadrements et d'aggraver le phénomène d'absentéisme dans les équipes

Ce constat était déjà fait sur la CTG précédente et la situation ne s'est pas amélioré sur ce point.

La formation

Aux difficultés de recrutement s'ajoute celle des formations initiales insuffisantes des candidats, du manque de maturité de certains jeunes animateurs qui ne bénéficient pas d'un socle de formation suffisant.

Un effort a été engagé ces dernières années par la CCGT pour assurer une formation qualifiante aux agents (Bafa, Bafd, Bpjeps)

Compte tenu de la pénurie de professionnels des agents sont intégrés dans les équipes alors qu'il leur manque les bases pour remplir leurs missions.

L'accompagnement des cadres, s'il est réel et indispensable, ne suffit pas toujours à pallier les manques.

Des ressources insuffisantes pour l'inclusion

Les difficultés à adapter l'accueil en fonction des publics spécifiques occasionnent du stress et une certaine appréhension chez les animateurs, néanmoins on observe une prise en compte très forte de cet accueil et une volonté affichée de ne laisser personne en chemin.

Cette volonté doit être renforcée par des formations adaptées et des moyens humains dédiés pour éviter de déstabiliser les équipes qui encadrent les autres enfants.

Le relationnel

La crise covid, la sur sollicitation des équipes, le manque de personnel a entraîné ces dernières années de situations de conflits inter-équipes, avec les enfants et les parents.

Les équipes expriment parfois le manque de reconnaissance qu'ils ressentent par rapport à leur travail, ce sentiment se cristallise autour de mouvements de grèves qui sont mieux suivis qu'auparavant.

En positif à noter une stabilité dans les équipes de direction avec un relationnel de bonne qualité entre les directeurs.

9. Bilan jeunesse

Jeunesse

Sur la période 2019-2022, 3 événements majeurs sont à souligner, même s'ils sont de natures très différentes.

En mars 2020 la crise du Covid a fortement impacté les structures d'accueil dans leur organisation mais aussi dans la dynamique de participation des jeunes qui est encore à relancer.

En octobre 2021 l'inauguration de l'extension du local jeunes de l'espace famille jeunesse marque une étape importante pour l'amélioration de l'accueil du public.

Le départ de la commune de Fontenilles en avril 2023 entraînera des répercussions sur la structure même de la CCGT, en outre sur la jeunesse avec le départ du PAJ de Fontenilles.

Le point accueil jeunes de Fontenilles

L'équipe :

Cynthia DEGORGUE directrice

Eléonore WEUGUE référente jeunes (éducatrice spécialisée)

1 salarié en contrat aidé

La PAJ connaît depuis longtemps des difficultés à stabiliser son équipe, plus précisément à fidéliser un animateur de renfort.

A contrario le binôme responsable des projets est stable depuis 4 ans ce qui permet la continuité des actions menées, et une meilleure structuration du PAJ depuis 2019.

Sur l'ensemble de la structure en 2022 plus de 110 jeunes inscrits de 11 à 25 ans résident à Fontenilles à + de 90%

Les dispositifs et actions :

Accueil de loisir ados

Le point accueil jeunes de Fontenilles propose des actions de loisirs classiques sur les vacances scolaires. (Sorties, jeux collaboratifs, cuisine, repas partagés, jeux sportifs, ...)

Des efforts importants sont consacrés à la variété des activités proposées aux jeunes.

Le PAJ faisant partie de la fédération LECS il bénéficie de son réseau pour des rencontres et projets inter structures.

Chaque fois que cela est possible l'équipe du PAJ participe à la vie locale en participant aux manifestations tels que carnaval des écoles ou fêtes locales.

En 2022 : 85 jeunes inscrits de 11 à 17 ans

Passerelle ados

Un projet passerelle pour travailler sur l'acquisition progressive de l'autonomie pour les CM2

Cette action permet aux enfants de l'école élémentaire d'appréhender les accueils de loisirs ados en participant à un projet proposé par la structure, cela permet un premier contact sécurisant pour les enfants mais aussi pour les familles qui ne connaissent pas encore l'accueil ados.

C'est un moyen pour l'équipe de faire connaissance avec les jeunes qui fréquenteront bientôt la structure, pour créer un début de lien avec eux.

En 2019 - 60 jeunes / En 2021 - 50 jeunes / En 2022 - 55 jeunes

Chantiers jeunes Ville Vie Vacances

Le PAJ étant situé en Haute Garonne il bénéficie du dispositif ville vie vacances qui permet de financer des projets à l'origine tournés vers la prévention

Sur les 2 dernières années 2 chantiers ont été menés :

Dont un projet de chantier solidaire en partenariat avec la Banque Alimentaire de Toulouse (collecte et distribution alimentaire)

Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Le Clas du PAJ est très fortement axé sur la culture et les moyens d'expression au travers de jeux de rôle autour de la découverte des émotions (affronter le regard autres, assumer sa personnalité).

Depuis la rentrée des vacances d'hiver : cycle cirque. Acquisition de matériel (foulards, diabolos, assiettes chinoises, balles de jonglage).

Le Clas placé sous la responsabilité de l'éducatrice spécialisée du PAJ permet aux enfants de travailler leur expression corporelle grâce à des activités en lien avec le théâtre et l'art circassien.

En 2022 : 15 enfants sur les deux lieux du CLAS (écoles Génibrat et La Fontaine)

Accueil de loisir associé au collègue

De nombreux projets conduits projet fresque, projet fake news, projet customisation, projet estime de soi, projet Web radio.

Conseil municipal des jeunes

Le 17 décembre 2021, 16 candidats ont été élus.

Conseil des jeunes organisé par commissions thématiques avec une présence forte des élus de la commune.

En 2022 : 52 candidats, 16 élus

Promeneurs du Net

La mission de veille sociale menée par le Promeneur du Net du PAJ permet aux jeunes de trouver un lieu d'échanges numérique et informel.

Depuis la reprise des activités sur site et des sorties, les échanges sont moins nombreux mais tout de même présents.

Ce sont les majeurs qui sont les plus demandeurs, car ils ont repéré la référente PDN du PAJ qui est éducatrice spécialisée, comme une interlocutrice à solliciter en cas de besoin.

Les statistiques ci-dessous montrent le type d'échanges sur les réseaux PDN depuis Novembre 2021.

Répartition des échanges par médias

71% sur Instagram

29% sur Facebook qui n'est plus le media adapté aux jeunes

Environ une vingtaine de jeunes et quelques familles

Prévention

Maraudes :

Plusieurs points de chute des jeunes sont repérés dans la commune.

L'équipe du PAJ y fait des visites régulières pour rencontrer les jeunes, connus ou non.

En 2022 près de 80 contacts ont été réalisés

Les accompagnements individuels

Pour ce qui concerne les majeurs les demandes nécessitent un suivi car elles concernent des problématiques administratives ou des projets à moyens terme (tels que départs en vacances autonomes)

Pour les 16-18 ans les demandes portent sur le champ scolaire comme Parcoursup qui nécessite plusieurs entretiens pour parvenir à apporter une solution aux jeunes.

Les demandes des familles sont plus ponctuelles et orientées vers l'écoute et le conseil autour de situations difficiles au sein du foyer.

En 2022 23 jeunes ont été suivis

Les perspectives :

La commune de Fontenilles quitte la CCGT en avril 2023, dans ces conditions poser des préconisations sur la CTG pour les 5 années à venir est peu pertinent, néanmoins à titre indicatif voici les perspectives qui se dégagent pour le PAJ à ce jour :

On peut observer que le PAJ travaille sur 3 grands axes transversaux principaux :

Loisirs / prévention / citoyenneté

- Un travail engagé et à poursuivre sur le numériques, ses atouts et ses dangers pour le jeune
- Le développement du travail de terrain et notamment les maraudes
- Une nécessité de consolider l'équipe avec un agent d'animation (éventuellement à profil sportif

L'Espace famille jeunesse

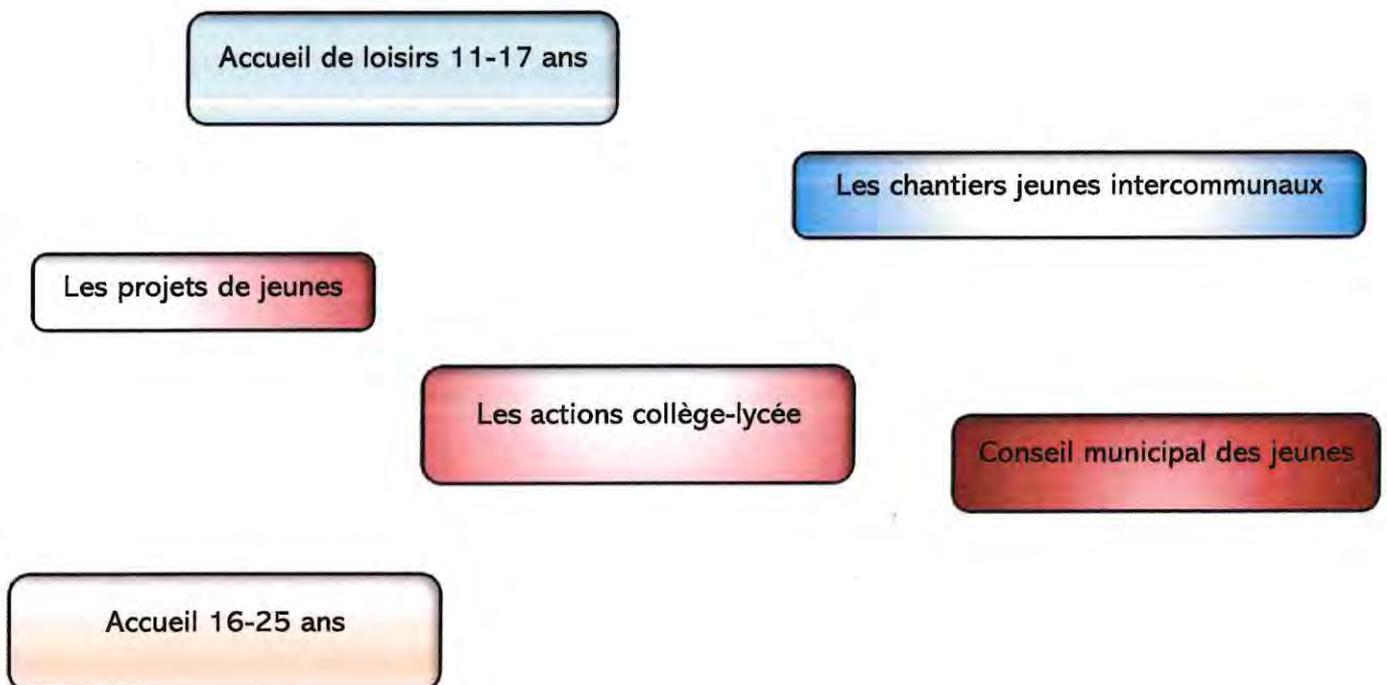
L'équipe :

Rachid Tliha responsable du service

Agathe Bourdon animatrice

Bruno Gauchet animateur

Articulation du service « jeunesse » du Centre Social « Espace Famille Jeunesse »



Les objectifs de l'Espace Famille Jeunesse sur le territoire de la Gascogne Toulousaine

Totalement intégré dans la démarche CTG du territoire le service jeunesse de l'association API en Gascogne poursuit plusieurs objectifs en direction du public jeunes.

La maîtrise de l'information

Mise en place de tous les outils nécessaires en leur donnant les moyens de s'informer autrement que par les réseaux sociaux, les jeunes n'ont pas besoin de l'EFJ pour cela.

La mise à disposition de plaquettes d'information est utile lorsqu'elle est accompagnée d'explications et de dialogue.

Un espace (situé à l'entrée du local) est entièrement dédié à l'information, les jeunes peuvent alors sélectionner les infos qu'ils désirent et se munir de tous les prospectus mis à leur disposition (addiction, santé, sexualité, formation, service civique...).

Aussi, l'équipe pluridisciplinaire se rend disponible pour répondre aux questions en favorisant l'apprentissage, les recherches personnelles et l'expression de chacun.

Les jeunes s'informent à leur manière et ils maîtrisent mieux que les adultes les outils numériques, les réseaux sociaux sont devenus prépondérants pour l'information des jeunes qui sont souvent conscients de la fragilité de ce qu'ils peuvent trouver sur ces plateformes (infox, infos orientés, sources non fiables, ...)

Le rôle de l'équipe dans ce domaine est de rappeler la nécessité d'avoir un regard critique sur ce que l'on trouve sur la toile.

Faire le tri, prendre du recul, en somme avoir un regard d'adulte voilà ce qui constitue la plus-value d'une équipe de professionnels de la jeunesse.

Sans porter de jugements définitifs, l'équipe de l'EFJ questionne les pratiques des jeunes en matière d'information sans tomber dans le cliché et sans oublier qu'elle peut aussi apprendre du jeune.

Au-delà du travail autour de l'information l'objectif est de bâtir une relation de confiance, les animateurs de l'équipe sont et doivent demeurer des adultes référents.

L'orientation vers des professionnels compétents est essentiel dans le parcours du jeune au sein de la structure, à titre d'exemple des permanences de la « maison des ados » ont été mises en place sur l'espace famille jeunesse.

La participation, la prise d'initiative, pour une plus grande autonomie

Les jeunes sont invités à proposer, à discuter de leurs envies et autant que possible les programmes d'activités sont élaborés en fonction de ces envies exprimées.

L'espace familles jeunesse se veut être un foyer d'initiatives, un lieu articulé autour de la notion de projet et de prise en main de son parcours, cela est vrai pour tous les publics et le fonctionnement n'est pas différent pour les adolescents ou les jeunes adultes.

Le rôle des animateurs est de guider les jeunes pour l'accomplissement de leurs projets, entre rêve et réalité l'équipe de l'EFJ responsabilise, encourage, structure les projets et fait en sorte qu'ils aboutissent au bénéfice de la jeunesse, en valorisant la participation prépondérante des jeunes.

L'objectif est d'amener à l'émancipation dans un cadre contenant.

Prendre en compte la spécificité des publics

La jeunesse est plurielle, elle l'a toujours été... La différence c'est les publics dits « spécifiques » n'étaient pas toujours prise en compte il y a quelques années.

Aujourd'hui il y a une prise de conscience et une volonté d'inclusivité plus forte que dans le passé, en tous les cas plus exprimées.

De plus en plus de jeunes avec une reconnaissance MDPH sont accueillis dans la structure, au-delà de la reconnaissance « officielle » d'un handicap, certains jeunes accueillis manifestent des troubles du comportement sans pour autant relever d'une pathologie déclarée.

Pour prendre en compte ces individus aux besoins particuliers l'équipe travaille aujourd'hui avec trois animateurs durant les vacances afin de proposer un encadrement de qualité en permettant notamment une attention et un accompagnement plus individualisé lorsque cela est nécessaire.

L'accueil de ce nouveau public demande une organisation spécifique dans la mise en place des activités afin d'anticiper d'éventuelles complications et garantir une vie de groupe en intégrant chacun, dans le respect des différences et dans le respect des règles établies.

Accueillir

La notion d'accueil est essentielle particulièrement dans un centre social où cette notion est centrale depuis toujours.

La proximité des établissements scolaires (potentiellement 1500 jeunes de 11 et 17 ans), la situation de l'EFJ placé au centre d'un quartier populaire de 80 logements rendent capitale la réflexion sur l'accueil qui doit être proposé à tous.

Sur l'interclasse plus de 80 jeunes viennent déjeuner sur la structure.

Paradoxalement l'agrandissement du local en 2021 qui a permis d'accueillir plus de jeunes, a entraîné une réflexion pour réduire un peu le nombre d'adolescents sur la pause de midi afin de privilégier la qualité d'accueil et d'écoute et éviter ainsi la sur-fréquentation.

En effet la demande toujours très forte des jeunes sur ce temps et la volonté de l'équipe de ne pas laisser les élèves « trainer » dans les rues a produit un effet pervers.

Une certaine « perte de sens » pour les animateurs qui, face à l'affluence, ont l'impression de ne plus accueillir les jeunes comme il se devrait et surtout de ne plus pouvoir exercer leur fonction de veille et d'accompagnement individuel.

L'accueil c'est aussi permettre aux jeunes et aux adultes de partager l'espace public.

Accueil jeunes et centre de loisirs ados 11/17 ans, 2 accueils complémentaires.

Fin 2020 a travail a été entrepris avec la conseillère technique CAF et l'équipe de l'EFJ sur la tarification de l'accueil jeunes pour donner suite à la demande de la Caf de mettre en place une tarification modulée à l'instar de ce qui se pratique sur les ALSH.

Rappel de contexte :

En 1998 l'accueil ados de la cité de la vierge a été créée avec un objectif principal celui de travailler sur la prévention avec la jeunesse du territoire, et ce, dans un contexte particulier à savoir un quartier sensible avec des problématiques diverses (trafics, délinquance, incivilités, ...)

En 2017 l'accueil jeunes devient le réceptacle de faits de violence et d'incivilités graves ce qui entraîne la fermeture temporaire du lieu pour garantir la sécurité du personnel et du public.

En mai 2017 l'espace famille jeunesse voit le jour : cette nouvelle entité résulte de la fusion du relais LEA et de l'accueil jeunes Air'j.

Une équipe éducative plurielle est constituée afin de pouvoir assurer les missions du centre social.

Le centre de loisirs fonctionne de manière classique dans le respect des normes ALSH, ce qui permet de bénéficier de deux accueils différenciés et complémentaires.

Pour ce qui est de l'accueil ados il assure des missions de prévention, de médiation et de protection de la jeunesse, ces missions sont au cœur du fonctionnement de l'espace famille jeunesse, la mise en place d'une tarification modulée aurait été un frein préjudiciable au fonctionnement de l'accueil pour plusieurs raisons :

- La charge administrative d'un dossier d'inscription est rédhibitoire pour certaines catégories de jeunes. Cet aspect administratif exclut toute spontanéité au niveau de l'accueil du jeune. Le lieu d'accueil perd sa fonction protectrice.
- Les jeunes doivent pouvoir fréquenter le lieu sans au préalable devoir obtenir un accord parental.
- La perte de fréquentation occasionnée par la mise en place d'un cadre non adapté (tarification modulée, dossier).
- La perte d'une forme de mixité.
- Le coût financier qui exclurait de fait une partie des jeunes.

A l'issue de cette réflexion un accord a été trouvé avec la Caf sur la proposition d'une tarification unique de 2€.

Quel que soit le mode choisi par les jeunes (ALSH, Accueil jeunes, les deux) les même règles et valeurs s'appliquent, l'équipe est formée pour recevoir un public très large et s'attèle à ce que tout le monde accepte l'autre dans sa différence.

En 2021

ALSH ados

- **110** jeunes différents (104 en 2018)
- **16** jeunes jours (18 en avant covid)
- **11 378** heures (14 000 avant covid)

Accueil jeunes

- **400** jeunes différents / an dans le cadre de l'accueil jeunes (490 avant crise sanitaire)
- Moyenne de **50** jeunes / jour (39 en avant crise sanitaire)
- **37815** heures (38800 avant crise covid)

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ a été totalement refondu et repensé avec de nouveaux critères beaucoup plus inclusifs :

- Tranche d'âge 10-18 ans (au lieu de 10-12 auparavant.
- Des rencontres plus espacées pour éviter un effet d'essoufflement
- Le choix du volontariat plutôt que l'élection, dans l'ancienne formule les élèves élus étaient souvent déjà délégués de classe, ces jeunes motivés étaient une chance pour le CMJ mais ils trustaient de fait toutes les places et excluaient des jeunes moins visibles, ce qui réduisait la diversité dans la composition du conseil municipal des jeunes, le volontariat a été considéré comme une solution mieux adaptée aux nouvelles tranches d'âges permettant de passer d'un « public concerné » à un public plus divers.

Les actions intergénérationnelles

Un des marqueurs fort d'un centre social est le travail intergénérationnel.

Pour ce qui concerne le secteur jeunes cet axe intergénérationnel est d'autant plus important qu'il s'inscrit dans une stratégie dictée par l'historique du service, comme dit précédemment des problématiques de coexistence dans le quartier entre les jeunes et les habitants ont rendu nécessaire une réflexion sur le mieux vivre ensemble.

Pour cela l'équipe de l'EFJ a été repensée avec comme objectif la transversalité des équipes et des compétences.

Dans la structure pas de spécialistes à proprement parler, tout le monde travaille avec la jeunesse et tout le monde prend en compte les adultes usagers.

Les travailleurs sociaux de l'ACF sont sollicités et parties prenantes du travail avec les adolescents et les jeunes adultes, leur connaissance des familles leur permettent d'amener une plus-value et une vision globale des situations.

Dans le même ordre d'idée le local « jeunes » est en permanence partagé avec les adultes et l'ACF y organise des activités régulièrement

Ce fonctionnement particulier participe grandement à la tranquillité des lieux qui est perçue par tous les visiteurs, cette « harmonie », sans être idyllique pour autant, est perceptible par tous et permet un travail de fond dans la sérénité.

Se côtoyer facilite le changement nécessaire des représentations, toujours inexactes, et favorise le dialogue entre les générations.

Les chantiers jeunes intercommunaux

Depuis 1999 les jeunes habitants de l'Isle Jourdain (et par la suite ceux de l'ensemble du territoire) se mobilisent autour de travaux d'intérêt public, encadrés par les techniciens du centre social Espace Famille Jeunesse.

Durant tout le mois de juillet 60 adolescents volontaires de 12 à 17 ans sont retenus pour réaliser en matinée des travaux divers au profit des habitants du territoire de la CCGT.

Les après-midis sont consacrées à des activités et des interventions liées à la prévention (santé, respect de l'environnement, découvertes des institutions) ainsi qu'à des visites d'entreprises locales.

Cette initiative soutenue par la commune de l'Isle Jourdain, la Communauté de communes de la Gascogne toulousaine et organisée par l'association API en Gascogne, poursuit plusieurs objectifs :

Permettre aux jeunes de s'approprier leur territoire, favoriser la mixité, appréhender des thématiques de prévention, découvrir le monde de l'entreprise, se responsabiliser par des actions citoyennes et civiques qui mettent en avant les valeurs de travail et de solidarité.

Réalisations 2022

- Un chantier dans les associations locales de l'Isle jourdain
- Un chantier à Marestaing
- Un chantier à Pujaudran
- Un chantier CCGT au multi accueil de Lias

Pivot de l'activité jeunesse et de la prévention les chantiers intercommunaux recueillent l'adhésion des jeunes participants, ils permettent a des adolescents de rencontrer d'autres jeunes dans un contexte différent de celui de l'école.

A noter qu'il n'est pas rare d'y rencontrer des jeunes peu motivés au départ, inscrits par leurs parents, qui par la suite font part de leur satisfaction d'avoir contribué aux chantiers.

Les chantiers jeunes contribuent fortement à changer les représentations que les adultes peuvent avoir sur les jeunes, par leur implication les volontaires démontrent une constance et une implication qui changent souvent le regard que les habitants peuvent porter sur eux.

La valorisation du travail des jeunes, la fierté qu'ils peuvent éprouver grâce à ce travail d'intérêt public sont des éléments importants qu'ils expriment souvent eux-mêmes.

Les jeunes découvrent souvent des villages, pourtant à côté de chez eux, en y réalisant des travaux utiles à la collectivité ils s'approprient un peu plus leur territoire.

Si l'on devait résumer les bienfaits et la plus-value des chantiers jeunes intercommunaux on pourrait le faire en 3 mots clefs :

Socialisation -valorisation-appropriation

En 2019 - 60 jeunes / En 2021 - 50 jeunes / En 2022 - 55 jeunes

Les actions dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires font partie de la vie de quartier. En tant que centre social, l'EFJ a un rôle de régulateur facilitation entre tous les partenaires du territoire.

Les équipes sont régulièrement sollicitées par les directeurs (écoles, lycée, collège) pour répondre aux problématiques qu'ils peuvent rencontrer à l'intérieur et aux abords leurs établissements.

Un autre enjeu de ces interventions en milieu scolaire est de faire connaître l'offre de services auprès des élèves qui ne sortent pas ou peu des établissements, leur permettre d'être acteur sur le territoire.

En 2018, un nouveau collège a été créé (le collège Françoise Héritier) un peu à l'extérieur du centre-ville où des actions ont été proposées (dispositif « devoirs faits », accompagnement à la parentalité sur une passerelle cm2/6^e)

Les 16-25 ans

Rappel du contexte

En 2014 certains jeunes fréquentant le centre social ont exprimé leurs préoccupations tout d'abord de façon informelle, puis au cours d'un comité d'usagers.

En 2015 un questionnaire a été distribué pour mieux cerner les besoins et les attentes des jeunes.

Les actions ont débuté en 2015 avec un appel à projet expérimentation 16-25 ans, cette expérimentation a abouti à la mise en place de la PS jeunes en juin 2020.

De 2020 à au 31 décembre 2021 la PS jeunes a contribué à alimenter un diagnostic permanent, chemin faisant, des besoins et attentes des jeunes. Elle s'est articulée autour d'entretiens et d'accompagnements individuels,

De visites à domicile, de réunions de groupe autour de projets collectifs.

Ce dispositif innovant a posé les premiers jalons d'une prise en charge du parcours du jeune dans sa globalité.

Un partenariat s'est constitué notamment avec : mission locale, CPAM, PJJ, CPEF, ANPAA, OIS, sage-femmes, Mairie de l'Isle Jourdain, CCGT, bailleur social, association MANEO qui gère le site d'accueil des gens du voyage.

En 2022, le poste de chargé de mission CTG 50% jeunesse a disparu ; le contexte post-covid a rendu difficile le remplacement de l'éducatrice spécialisée sur le dispositif d'accompagnement des 16-25 ans (recrutement) et donc le travail individuel avec les jeunes.

Sur ce temps vacance de poste PS jeunes on observe que l'accueil EFJ est resté fréquenté par des 16-25 ans (dans les murs et aux abords). Leurs besoins est avant tout la recherche de lien social et une oreille attentive autour de sujets de vie quotidienne et de conseils. Une fois le lien tissé, une partie de ces jeunes est en recherche de valorisation/ réalisations autour d'actions collectives.

Si les jeunes ont continué à être pris en charge et écouté, le rétablissement d'un poste dédié au 16-25 ans est plus que jamais nécessaire au regard d'une population toujours en demande d'accompagnement.

En 2020 - 64 jeunes accueillis : 27 suivis / 37 accueils libres

10. Bilan des partenaires

D'après les retours spontanés que nous avons reçus des partenaires, suite aux temps de rencontre et aux retours écrits d'un document à remplir à leur bon vouloir, nous pouvons affirmer que nombreux sont les participants satisfaits de la démarche CTG de la Gascogne Toulousaine pour plusieurs raisons.

De manière globale et plutôt générale, les partenaires témoignent de leur plaisir à prendre du recul sur leur quotidien et de la hauteur sur la place de l'organisation pour laquelle ils œuvrent, dans l'organisations des services au public du territoire. Certains parlent d'échanges engagés et directs appréciables.

L'argument le plus rependu évoque, ainsi, la démarche partenariale CTG, qui apporte une ouverture riche de rencontres, sur l'environnement social dans lequel les partenaires exercent leur activité. Chacun prend mieux connaissance de l'activité acteurs locaux et développer des relations ciblées. Des connexions se créer entre professionnels pour lesquels il y a un intérêt mutuel à travailler de concert.

La rencontre avec les élus communautaires est également soulignée à plusieurs à de nombreuses reprises. La présence de nos élus est donc à maintenir sur ces temps de rencontre qui formalisent la mise en œuvre d'un politique participative appréciée sur le territoire de la Gascogne toulousaine.

A la question des pistes d'améliorations, certains participants auraient souhaité des temps de rencontres informelles plus long afin de cibler encore des rencontres attendues, opportune ou fortuites mais riches de possibilités. Afin de faciliter encore ces connexions interpersonnelles, un participant a proposé le port de badges nominatifs et qualifiants.

Certains partenaires témoignent également de la concrétisation d'actions partenariale réalisée dans le cadre de la CTG, très positives pour les bénéficiaires de leurs services. Pour illustrer ce propos et afin de respecter le travail d'écrit réalisé par un de nos partenaires, nous avons choisi d'intégrer ci-après, le témoignage généreux de M. Querol avant de quitter son poste de directeur du Centre d'Accompagnement des Demandeurs d'Asile, pour prendre la direction de l'Association Tutélaire du Gers.

Activité	Accompagner les demandeurs d'Asile
Direction/référence au 01/01/2021	Jean-Hugues QUEROL - directeur
Public accueilli	Demandeurs d'Asile et leurs familles

1. Quels sont les CoTechs auxquels vous avez participé ?

Habitat/cadre de vie Inclusion Mobilité Prévention

2. La participation au(x) CoTech(s) de la convention territoriale globale vous a-t-elle amené une plus-value et si oui laquelle ?

Bénéfices des échanges avec les chargés de Coopération Territoriale de la Gascogne Toulousaine pour le Cada de L'Isle-Jourdain.

Accueil petite enfance :

Depuis la signature en 2020 d'un partenariat entre la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine la CAF du Gers, le Centre Social et le Cada France terre d'asile de L'Isle-Jourdain, l'accueil des enfants, dont les parents sont en demande d'asile, en crèche est possible.

La signature de cette convention, avec le soutien de la CAF du Gers, permet une bonne coordination entre tous les acteurs et facilite l'aspect administratif. Surtout l'initiative a été pensée et construite autour du besoin de l'enfant. Ce partenariat permet l'amélioration concrète de l'offre de séjour au Cada de L'Isle-Jourdain en permettant aux familles - monoparentales notamment – la garde de leurs enfants. Le bénéfice pour les tous petits est immédiat, avec une immersion pleine et entière avec les autres enfants ; pour les parents cela leur permet de dégager du temps pour venir aux cours de français dispensés par nos bénévoles, gage d'une bonne intégration.

Après plusieurs mois, le retour d'expérience que nous pouvons en faire est très positif. Pour les bénéficiaires bien évidemment, mais également pour les professionnelles accueillant les enfants qui ont su surmonter quelques appréhensions initiales, pour finalement accroître leur propre champ d'expérience.

Aussi, le regard attentif et bienveillant porté par la Chargée de Coopération Territoriale, soucieuse d'améliorer la qualité de ce partenariat a conduit au constat suivant :

Le délai de préavis d'un mois est un frein à l'accueil de ce public spécifique. Par nature, le départ de ces familles étant souvent impromptu, le préavis ne peut être respecté et la structure CADA s'en trouve pénalisée. Afin de pallier cette spécificité et d'offrir un service équitable, la commission a donné un avis favorable à réduire le préavis à quinze jours avec possibilité de remplacement par un autre enfant sur ce délai. A l'issue de la quinzaine, si la place n'est pas occupée, elle est reproposée à l'ensemble des familles du territoire.

Accès à la culture et aux loisirs :

Grace à la mise en relation directe de la Chargée de Coopération Territoriale avec les techniciens et les élus en charges de délégations du sport et de la culture ; le Cada de L'Isle-Jourdain à vue son offre animation améliorée

Ceci a permis de concrétiser de nouveaux partenariats pour faciliter l'accès aux loisirs pour les résidents. Depuis ce premier échange contact est établi avec les responsables des structures suivantes :

- Piscine intercommunale (gestion administrative facilitée autour de la billetterie – partenariat actif depuis le 1er juillet 2021)
- MJC de L'Isle-Jourdain possibilité d'inscrire les résidents à des ateliers et stage (musique ; danse, atelier créatif)
- Office Intercommunal Sportif : ouverture en 2022 de l'école intercommunale du sport

La question de la mobilité sur le territoire :

En date du mardi 18 janvier 2022 le responsable du Cada a été convié pour participer au Comité Technique sur la mobilité dans le cadre de la CTG.

Avoir été associé pour contribuer à alimenter les élus sur une question majeure comme celle-ci, indique que le Cada est un établissement identifié et pour lequel la collectivité prend en compte les difficultés de ses résidents. Que ce soit le TAD, et plus spécifiquement la navette intramuros de L'Isle-Jourdain, sont des projets attendus par la population qui compose le Cada, rarement véhiculée.

En conclusion :

Depuis ma prise de poste en 2018 les relations avec la CCGT se sont au fil des jours largement améliorées, au point de pouvoir affirmer qu'elles sont aujourd'hui particulièrement soignées. Ces années ont permis de s'ouvrir à la co-construction d'une histoire nouvelle, investir un territoire opportun, créer de nouvelles alliances. Voilà, finalement, le projet qu'en tant que directeur, je me suis efforcé de porter en faveur de l'ensemble des personnes accueillies. J'encourage toutes les parties prenantes à poursuivre le travail amorcé sur ce territoire qui est doté de ressources et de compétences. Il appartient désormais à chacun de concourir à son enrichissement afin de maintenir les moyens d'une action innovante, concrète et renouvelée.

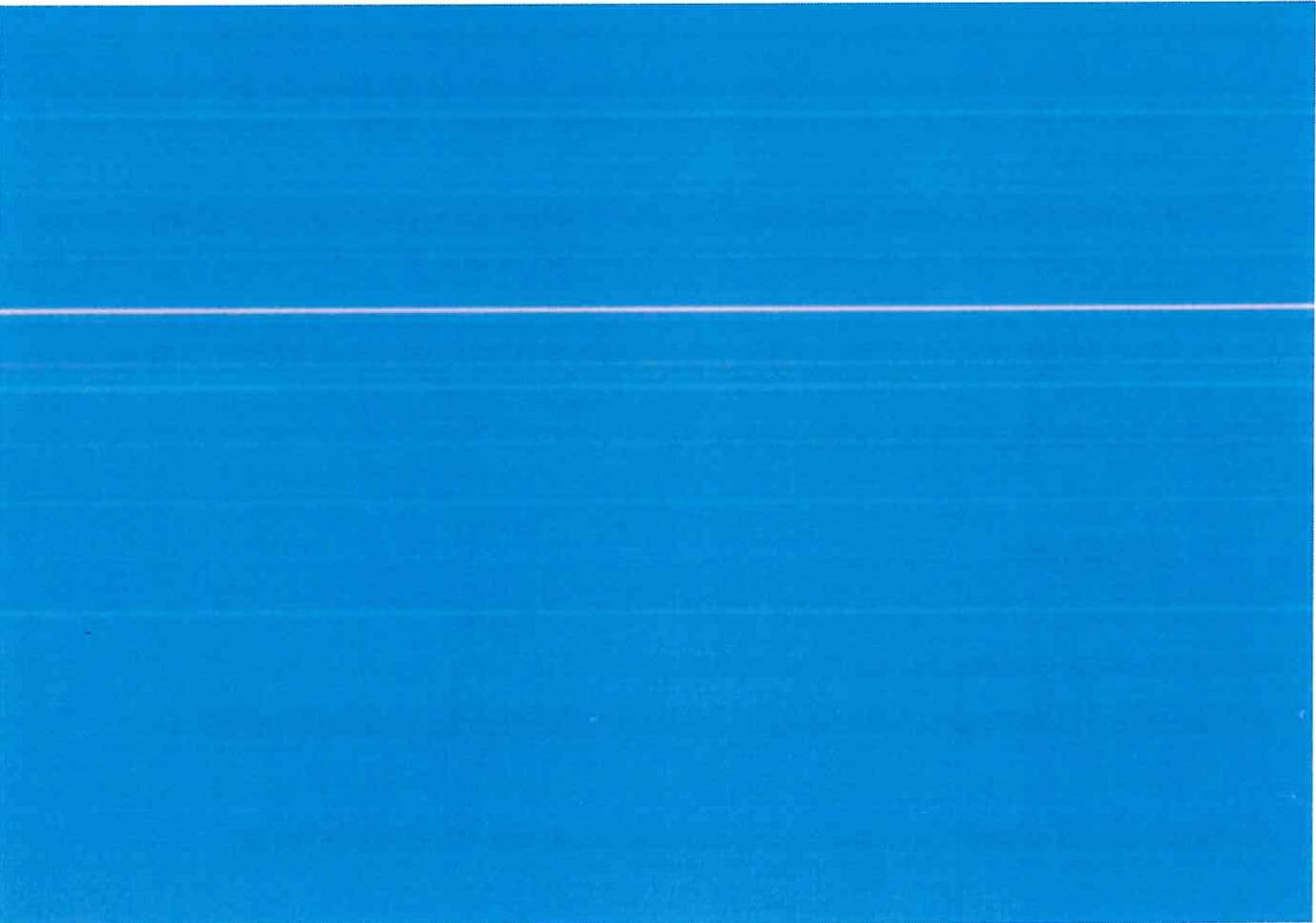
Au cours de mon passage j'espère avoir convaincu de l'importance de travailler de concert en misant sur l'intelligence collective qu'offrent le réseau et le partenariat. Cela m'a semblé utile pour que chacun (individu ou organisme) trouve sa place et que nous soyons collectivement habités d'une volonté de réciprocité.

Je suis ravi d'avoir pu rencontrer en la personne des Chargés de Coopération Territoriales des personnes partageant l'ambition de promouvoir le vivre ensemble plutôt que de l'entre-soi.

Je nous souhaite de continuer à œuvrer dans l'exploration de nouvelles quêtes pour aider à bâtir le bien-vivre de demain ; appelant de nos vœux une société ouverte et inclusive.



○ IV. Recueil de la parole
des habitants



1. Temps conviviaux avec les habitants

Rencontre habitants décembre 2021

Une rencontre a été proposée à un petit groupe d'usagers du centre social dans les locaux de l'Espace Famille Jeunesse, Boulevard Armand Praviel et ceci afin d'aborder les sujets touchant à leur cadre de vie.

12 habitants ont participé à cette rencontre : 9 adultes, 2 adolescents, 1 enfant de moins de 12 ans.

Ces personnes résidaient toutes sur la commune de l'Isle Jourdain.

Les thématiques abordées lors de l'échange

Que représente la notion de cadre de vie pour vous ?

Quel serait votre idéal en matière d'habitat ?

Quelles améliorations concrètes seraient souhaitables selon vous ?

1. Logement

Parmi les problématiques soulevées on peut noter :

- L'isolation insuffisante dans les logements sociaux cité de la Vierge, ce qui entraîne des factures de chauffage importantes notamment.

La question est posée sur la possibilité de réaliser des expertises et des travaux dans ce domaine ?

- L'augmentation des prix des maisons ces dernières années car la demande est très soutenue, l'accession à la propriété est compliquée et cela inquiète certains habitants qui voudraient accéder à la propriété.
- Il y a beaucoup d'attentes pour obtenir un HLM », chacun sait que les logements sociaux sont en nombre insuffisant sur la commune de l'Isle Jourdain et plus généralement sur l'ensemble du territoire.
- Certains logements ne sont pas toujours accessibles du fait de l'absence de transports en commun pour les personnes à mobilité réduite ou n'ayant pas de moyens de locomotion.

Ce constat a été fait avant la mise en place des TIL/TAD

1. Environnement

« Les espaces verts et les chemins ne sont pas toujours bien entretenus »

« Il y a un manque de poubelles dans l'espace public »

« Il y aurait un intérêt à organiser des temps de sensibilisation et d'éducation au tri des déchets »

Un souhait de plus de jardins familiaux (un seul existe au Gachat mais loin du centre bourg)



2. Le vivre ensemble

Les habitants s'accordent à dire qu'il n'y a pas assez d'informations sur les services à la population existant sur le territoire.

Des idées pour améliorer cela (panneaux de la ville, les infolettres, les sites internet)

L'Isle Jourdain, une ville où il fait bon vivre, mais...

Les personnes venant de l'extérieur notent le bon accueil qu'ils ont reçu en arrivant, la facilité de contact, la sociabilité des habitants.

Pour ce qui concerne spécifiquement la cité de la vierge, les habitants de longue date trouvent que qu'il y avait néanmoins plus de convivialité "avant".

Ce sentiment est exprimé par les personnes les plus âgées, les autres participants tempèrent ce point de vue teinté de nostalgie mais pas forcément étayé.

Malgré tout il est possible qu'un « turn over » plus important sur la cité a peut-être un effet sur la convivialité / solidarité.

La présence de l'Espace Famille Jeunesse sur le quartier est jugée très positivement car c'est un moyen indispensable pour créer de la convivialité.

Les équipements sportifs sur l'Isle Jourdain sont jugés satisfaisants et importants par rapport à la taille de la ville.

Les participants expriment un besoin de plus d'activités pendant le week-end sur le territoire.

Un souhait de plus de manifestations, d'événementiels... car "c'est là que les rencontres se font".

3. Mobilité, accessibilité

- Les participants pointent le manque de pistes cyclables, celles existantes sont jugées dangereuses.
- Il y a une demande de plus de sécurité pour les piétons et les vélos

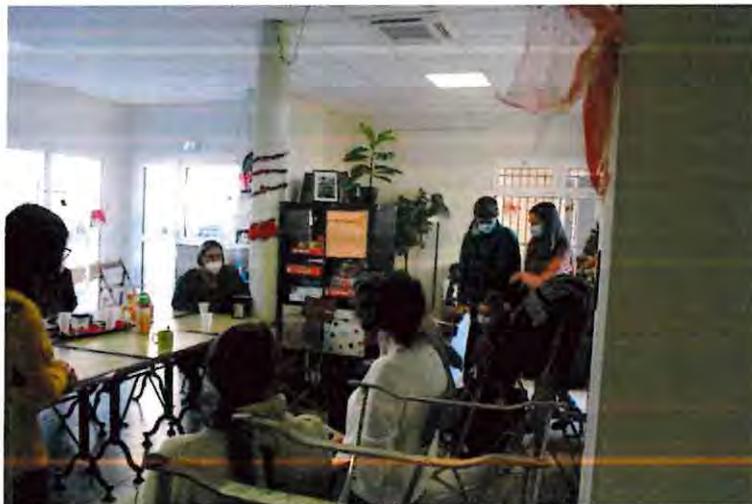
- Les trottoirs sont parfois mal pensés surtout pour les personnes en fauteuil ou les poussettes.
- Une navette serait idéale pour permettre les déplacements dans le centre bourg. (offre existe depuis)
- Une demande de plus de train Auch-Toulouse (et plus récurrents)

A la question, que pourrait-on faire pour favoriser l'entraide pour les déplacements ?

- Les participants souhaiteraient que l'association API organise un dispositif de covoiturage, non pas pour le faire directement mais plutôt organiser et centraliser les propositions.

A noter une ambiance très conviviale lors des échanges, une parole libre et un regard globalement très positif sur le territoire et la vie que l'on y mène.

Le côté humain et échelle humaine de la ville et du territoire sont plébiscités ainsi que le travail mené par Adeline et Mathilde sur l'Animation Collective Famille.



2. Questionnaire écrit à l'attention des habitants

L'objectif

L'intention du questionnaire est de donner l'opportunité à des habitants de pouvoir exprimer leur ressenti sur les thèmes abordés par la CTG afin d'avoir une image, évidemment, partielle sur la perception des thématiques traitées dans la CTG par les habitants eux-mêmes.

Ce questionnaire n'a pas pour vocation d'être exhaustif ou représentatif de toute la population du territoire intercommunal mais pourra mettre en évidence certaines tendances ou idées à prendre en compte dans la CTG.

Analyse synthétique des résultats

Les questionnaires ont été distribués dans 13 mairies de la CCGT et nous avons eu un retour de la part de 11 d'entre elles pour un total de 41 questionnaires reçus dont un seul de l'Isle-Jourdain. L'image des résultats sera donc plus axée sur les communes périphériques que sur le bourg-centre. De plus, tous les répondants ont plus de 25 ans (dont 30% ont plus de 60 ans) et sont principalement des femmes (70%).

Il en ressort que les répondants concernés sont globalement très satisfaits des structures d'accueil de la petite enfance et l'enfance (dans 80% des cas) avec une utilisation principale des crèches familiales et du Multiaccueil mais que l'EFJ est très peu utilisé malgré que les répondants soient satisfaits du lieu.

Les activités organisées autour de la parentalité sont, elles-aussi, peu connues (44% n'en ont pas connaissance). Selon les répondants, le manque de temps des parents et le peu de communication faite autour de ces activités sont les deux principaux freins à leur participation. Cependant, ceux participant à ces activités le font pour renforcer le lien social avec les autres parents et enfants tout en apprenant des activités pour leurs enfants.

Au niveau de la prévention, aucun problème majeur de sécurité physique ou de délinquance n'est ressenti par les répondants. Les seuls soucis évoqués sont en lien avec la mobilité (insécurité à pied ou à vélo due aux automobiles).

Seul un tiers des répondants connaissent une personne en situation de handicap et environ 40% se disent non-concernés par l'accessibilité des différents services. Les services qui sont jugés peu ou pas adaptés au handicap sont les administrations publiques, les transports ou la voirie. Les modes de garde et le périscolaire ne semblent pas affectés par cette mauvaise adaptation. Logiquement les améliorations proposées visent les transports et la voirie. Il est à noter qu'une personne indique que les troubles du comportement sont des sujets qui ne sont pas assez considérés sur le territoire.

Niveau mobilité, peu de personnes disent avoir des difficultés d'accès au service (14%). La voiture reste le mode de déplacement favori des répondants (48%) derrière le vélo (30%) puis le transport en commun (15%). Les répondants plébiscitent clairement des pistes cyclables (60% des répondants) puis un service de transport en commun (20%), des trottoirs plus nombreux (10%), le TAD (5%) puis le métro à Colomiers (5%).

Pour le logement, 100% des répondants disent habiter dans une maison et en être très satisfaits. Selon eux, les critères d'un cadre de vie agréable sont principalement le calme (19 occurrences), la proximité de la nature (8) et la proximité des services (5).

Posture CCT

Le questionnaire nous donne quelques indications et pistes de réflexion qui croisent avec les autres données recueillies, surtout niveau mobilité et petite enfance. La faiblesse des données est que les jeunes sont sous-représentés donc tout un pan de la population n'est pas exprimé. On perçoit cependant que d'autres sujets comme la prévention ou le handicap sont mal appréhendés ou mal connus par les répondants qui les simplifient (prévention) ou sont inconscients des problèmes potentiels sur le territoire, si l'on croise avec la réalité des professionnels du milieu.

3. Micro-trottoir des habitants de la CCGT

L'objectif

Le microtrottoir est une illustration de l'opinion des habitants sur les thématiques travaillées qui a été réalisé de manière spontanée lors de deux évènements. Une fois lors du marché de plein-vent de l'Isle-Jourdain et une autre fois sur la pause déjeuner à l'EFJ. Le but était d'interroger des habitants aléatoirement et de manière dynamique sur les services et le cadre de vie de la CCGT.

Analyse synthétique des résultats

Les discussions avec les habitants ont été réalisées en deux temps. 6 personnes ont été interrogées lors du marché de l'Isle-Jourdain (toutes étant des familles avec enfants) et 13 personnes lors de notre passage à l'EFJ (tous des enfants mineurs étant au collège ou au lycée).

Il en est ressorti que l'opinion de tous les participants ont été unanimes quant à la très bonne qualité de vie que l'on rencontre sur le territoire intercommunal. La diversité des services présents, principalement sur l'Isle-Jourdain, et la facilité de leur accès a été le point qui revenait le plus souvent dans les conversations. L'autre point saillant grandement apprécié de tous est la proximité de la nature et la présence du monde rural au côté d'un milieu plus urbain d'une ville de taille moyenne en plus de la possibilité d'aller rapidement à Toulouse pour les services non-présents sur le territoire (université, restaurants, sorties, musées...). Cette dualité est une des caractéristiques de la Gascogne Toulousaine qui attire fortement les nouveaux venus.

Le point négatif le plus notable est celui de la mobilité douce qui n'est pas assez développée sur l'Isle-Jourdain et qui est considérée comme dangereuse (principalement à vélo) et qui est largement plébiscitée par l'ensemble des personnes interrogées.

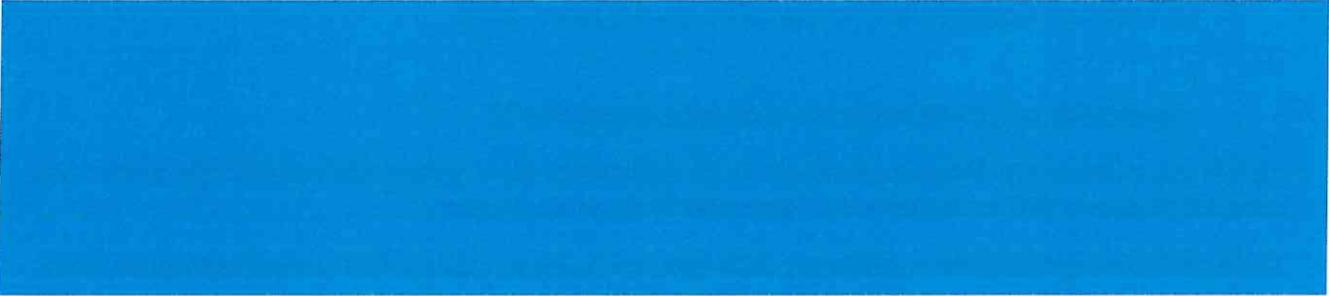
Les adolescents ont affirmé beaucoup apprécier la vie sur le bourg-centre et s'y rendent principalement pour faire des courses, participer à des activités sportives et pour socialiser avec leurs amis. Il est apparu que de nombreux jeunes venaient à l'Isle-Jourdain pour leurs activités malgré qu'ils n'habitent pas en Gascogne Toulousaine. Ces jeunes ont également fait remarquer que les équipements sportifs étaient inégalement répartis dans la ville et que certains étaient mal entretenus voire inutilisables (terrain de basketball).

Les adultes n'ont eu aucune remarque particulière sur les personnes en situation de handicap mais les jeunes ont pointé le fait que les handicaps autres que physiques n'étaient pas considérés et que les places de stationnement pour personnes à mobilité réduites étaient souvent saturées.

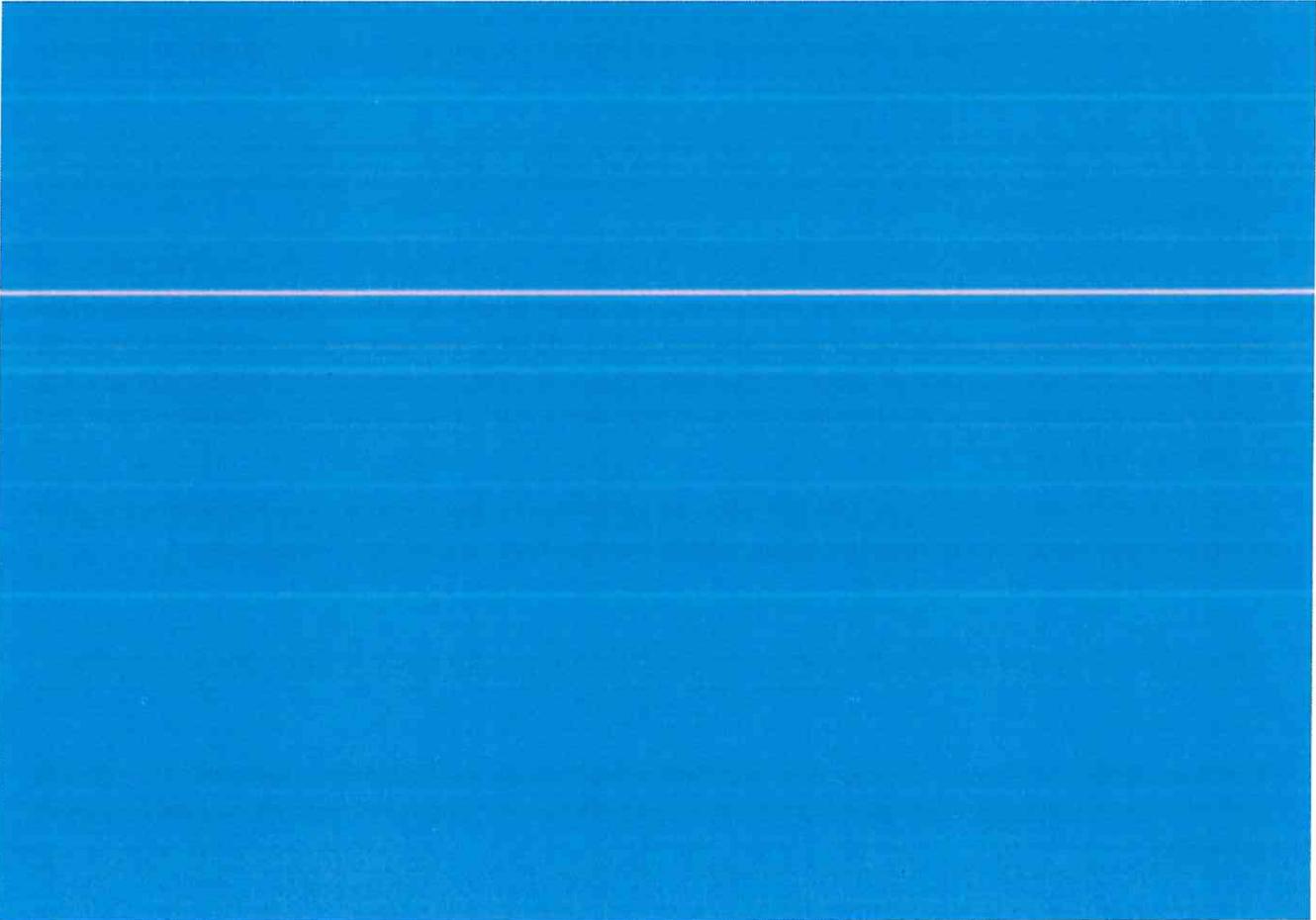
Tous les jeunes sauf un ont exprimé l'envie de vouloir quitter la Gascogne Toulousaine pour aller vivre et étudier à Toulouse sans émettre le souhait de revenir à plus long terme. Ceci est en accord avec leur âge et leur désir d'émancipation et ne peut pas être considéré comme une tendance des jeunes de vouloir quitter la Gascogne Toulousaine.

Posture CCT

L'analyse des résultats est en accord avec les autres retours de la population à savoir que la Gascogne Toulousaine est un territoire très agréable à vivre avec des services développés, ce qui confirme son attractivité. Les préoccupations au sujet des mobilités douces se font aussi ressentir fortement et reviennent spontanément à tous les âges. Les structures d'accueil de la petite enfance et leurs services associés sont également particulièrement bien appréciés par les familles ce qui en prouve une bonne gestion.



- V. Reprioriser les thématiques



1. Le Premier Comité de Pilotage CTG du 16 mars 2021

L'objectif de ce premier temps de rencontre partenariale CTG

Définir une orientation politique partagée, par la co-construction d'une phrase, qui permettra de prioriser les axes définis pour la CTG du territoire de la Gascogne Toulousaine, à savoir :

Cette orientation politique devra permettre d'élaborer une feuille de route par les comités techniques futurs.

Ce premier Copil a été mené sous forme d'ateliers participatifs.

L'intention était de répartir l'ensemble des thématiques CTG sur la cible en priorisant les six axes au regard des besoins repérés du territoire, à savoir :

La petite enfance /enfance/ jeunesse, la prévention, la mobilité, le handicap, l'habitat et la parentalité.

Les membres du COPIL ont donc échangé, argumenté et partagé leur vision afin de proposer, par groupe, une cible commune.

Ils ont ainsi nommé un rapporteur, un rôle essentiel dans la poursuite du second atelier.

Une fois les trois cibles réalisées, les trois rapporteurs sont venus présenter le contenu de leurs échanges et le résultat obtenu sur la priorisation des axes CTG.

Il est rappelé qu'aucun axe ne sera pas travaillé. En revanche, repérer les besoins les plus significatifs et orienter le travail des Comités Techniques à venir était l'enjeu de ce premier Comité de Pilotage CTG. Il ne s'agissait pas là de compiler les visions individuelles mais de chercher, dans les intentions, les recoupements, les sens communs. L'articulation entre les axes avait son importance, puisqu'il a apporté du sens et a permis de dégager l'intention politique partagée.

Ce fut par un débat et dans la négociation des priorisations, que la proposition d'une cible commune a été élaborée afin de placer au centre, les axes dont les besoins sont ressentis sur le territoire, par les membres signataires de la convention.

Par cet outil d'animation de réunion coopérative, les axes habitats et prévention se sont trouvés être énoncés à plusieurs reprises dans le discours des rapporteurs, y ajoutant la mobilité afin d'offrir un « cadre de vie » structuré, aux habitants. Le handicap ne pouvait pas être en périphérie, car cette transversalité a été estimée trop lointaine. Chaque axe doit envisager l'accessibilité pour tous. Enfin, la parentalité, étroitement liée à la petite enfance-enfance-jeunesse, a fait l'objet d'un débat quant à être un point d'entrée du besoin des familles et donc des habitants.

C'est à la lumière de ces échanges, (objectif latent de cette réunion participative), que la phrase suivante a communément été validée comme orientation politique de la CTG de la Gascogne Toulousaine :

« Travailler un cadre de vie inclusif, pour tout habitant, à travers les âges de la vie, au cœur du territoire. »

Il est à souligner que le terme de « sécuritaire », qualifiant le cadre de vie, a été supprimé, du fait de son caractère jugé trop psychanalytique. Cependant, il s'agira de ne pas oublier que la notion de prévention a été fortement priorisée.



*Le futur idéal de la Gascogne Toulousaine
et de ses habitants à l'horizon 2040... **

*« Travailler un cadre de vie inclusif, pour tout
habitant, à travers les âges de la vie, au cœur du
territoire. »**



Pourquoi une telle ambition ? Sur quoi souhaitez -vous
agir au travers de ce futur idéal ?

* Éléments issus du COPIL du 10 février 2021

2. L'Approche orientée changement

Une approche orientée changement est une démarche stratégique qui s'appuie sur la projection de changements souhaités (faits observables et objectifs).

Elle permet de réfléchir **aux étapes successives de changement** par lesquelles nous pouvons passer pour atteindre notre **vision positive et réaliste (futur idéal)**, en s'appuyant sur plusieurs hypothèses.

Elle renforce la dynamique collective autour de la conception mais aussi autour du pilotage et de l'évaluation du projet en les articulant **sur le sens** de l'intervention.

L'Approche Orientée Changement cherche à dépasser le temps du projet pour s'inscrire dans le temps long propre aux organisations et acteurs (vision intemporelle et durable).

C'est dans cette nouvelle méthodologie, que le territoire de la Gascogne Toulousaine, ses élus et ses acteurs ont été accompagnés par la Scop Accolade afin de décliner la l'enjeux par le précédent Comité de Pilotage, en axes de changement souhaités à horizon 2026.

3. Le second Copil du 21 juin 2022

Ce deuxième Comité de pilotage CTG, a eu pour ambition de reprendre le travail réalisé par les acteurs du territoire à l'occasion des journées ACCOLADE. Celle-ci était destinée à formuler des propositions d'axes de changement durables pour le territoire. Ils orienteront le travail de coopération territoriale pour arriver au travail d'un « cadre de vie inclusif, pour tout habitant à travers les âges de la vie, au cœur du territoire ».

Le Comité de pilotage est construit en deux ateliers. Le premier sera l'occasion d'échanger sur la pertinence des 9 axes proposés. Le second atelier permettra de prioriser ces axes pour en sélectionner quatre prioritaires sans que cela ne signifie que les autres axes seront évincés.

La manière de procéder au classement a été la suivante : chaque participant a dû donner une note de 1 à 5 pour chacun des 9 axes de changement ; 1 signifiant « peu prioritaire » et 5 signifiant « très prioritaire ». La même note devant automatiquement se retrouver plusieurs fois sur différents axes. De cette manière, ce n'est

pas l'individu qui départage les axes des autres (un individu peut mettre la même note à tous axes s'il les juge tous aussi importants les uns que les autres) mais c'est la moyenne ou la somme des notes de tous participants qui va mettre en lumière les axes les plus « prioritaires » pour le territoire, sans jamais les opposer ou les hiérarchiser.

Les 4 axes de changement ayant les meilleures notes seront travaillés en priorité dans le cadre de la convention territoriale globale.

Voici les résultats et le classement par points des 9 axes de travail :

- 45 points : **Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel) // Les habitants développent, au travers d'événements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire**
- 43 points : **Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023**
- 42 points : **Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie**
- 40 points : **Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale**
- 39 points : Les habitants du territoire vivent dans un logement de qualité et adapté à leur situation
- 37 points : Les habitants recourent davantage à des formes de déplacements doux et collectifs
- 36 points : Quel que soit leur lieu de résidence, les habitants du territoire utilisent les services dont ils ont besoin (incluant les nouveaux arrivants et les plus de 60 ans)
- 36 points : Les élus communaux contribuent activement au projet communautaire
- 33 points : Les habitants participent à l'aide à la décision des politiques locales

4. Nouveau cadre politique pour la CTG 2023-2027

➤ **Un enjeu commun :**

« Travailler un cadre de vie inclusif, pour tout habitant, à travers les âges de la vie, au cœur du territoire. » ... en passant par :

➤ **Axes de changements souhaités à horizon 2026**

- Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel) // Les habitants développent, au travers d'événements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire
- Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023

- Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale

➤ **Des thématiques à penser en transversalité**

- L'habitat
- La mobilité
- La prévention
- L'inclusion
- La parentalité

5. Les priorités politiques pour la CTG 2022-2026

Suite à ce travail d'émergence de besoins repérés, de débats pluri institutionnels, et d'orientation politique, il s'agit aujourd'hui, pour les élus référents de la CTG, de répondre à deux attentes : prioriser des actions, des projets structurant pour le territoire et poursuivre et faire évoluer le travail de coopération partenariale de territoire.

- Prioriser des actions, des projets structurant pour le territoire.

Sur cette dernière CTG, les débats politiques, accompagnés par la Coopération Territoriale ont eu besoin d'une analyse éclairée sur la situation de deux sujets en particulier : l'offre petite enfance et l'habitat jeunes.

La collectivité a alors mis en œuvre deux études, accompagnées par les Chargés de Coopération. Les deux documents rendus par les bureaux d'étude, seront annexés au présent diagnostic.

L'offre petite enfance a été questionnée en rapport essentiellement avec la question de la plus-value des différents modes de gestion des structures petite enfance, l'impact des projets privés et l'opportunité éventuelle d'un développement de places en collectif, dans un contexte de territoire en transition structurelle.

La décision du statut quo en termes de mode de gestion a amené la collectivité, en partenariat avec la CAF du Gers, à prendre des décisions adjacentes :

- Transférer la gestion de la liste d'inscription de place en collectivité, au Relais Petite Enfance, lui-même géré par l'association API en Gascogne
- La crèche Familiale étant la seule structure en gestion directe, avec des difficultés de gestion et d'organisation, une attention particulière sera portée à son fonctionnement, avec une revalorisation du temps de travail de direction.
- La convention passée avec les associations gestionnaires de la délégation de compétence, sera revue afin d'y prévoir plus de transparence, de suivi, et une meilleure communication avec la collectivité et la CAF du Gers.
- Repenser l'espace « Maison de l'enfance » à l'Isle-Jourdain comme un bâtiment CCGT
- Questionner l'entretien et la rénovation des bâtiments petite enfance, pointés par la PMI.

- Rendre plus équitable, la subvention accordée aux associations, en délibérant sur une subvention proratisée au nombre de place PMI

Concernant les porteurs de projets privés, un débat politique a donné lieu à un positionnement global :

Compte tenu de la demande largement supérieure cette année aux places proposées (113 familles restées sans réponse au 13 septembre 2022), la collectivité prend acte qu'elle ne sera pas en mesure de répondre à toutes les demandes, d'autant plus dans un contexte économique non propice aux travaux bâtimentaires. Si les élus pensent devoir développer l'offre petite enfance, il accepte l'idée de voir des projets privés s'installer sur le territoire. Ils souhaitent néanmoins, qu'un distinguo soit fait entre les projets franchisés et les porteurs de projets locaux, qui eux, pourront recevoir un soutien politique intercommunal, dans la mesure où ils montrent l'intention de s'intégrer à un service aux familles respectueux de la mixité.

En ce sens, des leviers politico-économiques pourraient être étudiés, afin d'intégrer ces micro crèches privées à une dynamique favorable à la mixité sociale et en adéquation avec la politique petite enfance du territoire.

En fonction des conclusions de l'étude, les actions préconisées et validées politiquement seront des projets prioritaires sur la prochaine CTG, et accompagnés par le Chargé de Coopération Petite Enfance, avec le soutien technique des Chargés de Coopération Mobilité, Parentalité et Inclusion.

Par ailleurs, dans la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat, à l'étape du repérage de besoins en habitat sur le territoire de la Gascogne Toulousaine, les élus ont été interpellés sur l'habitat jeune et l'habitat Senior. Ces deux catégories de personnes, ne trouvent pas une offre de logements adaptée à leurs besoins.

Si l'habitat seniors n'est pas écarté, l'habitat jeunes a été priorisé, dans le cadre de la CTG, pour répondre à un besoin de la population mais aussi aux besoins du bassin d'emploi et de formation. Ce sont ces constats qui ont conduit la collectivité, avec le soutien financier et d'ingénierie de la CAF du Gers, a mandaté une étude de besoin en logement pour les jeunes actifs, présents sur le territoire.

Le besoin émergent a trouvé un écho favorable, puisque la réalisation de ce projet sera priorisée sur la prochaine CTG, avec la rénovation des gîtes du lac de L'Isle-Jourdain.

Un projet par lequel, les jeunes bénéficiaires âgés de 16 à 30 ans pourront trouver une solution d'hébergement temporaire, souple, pratique et économique. Qu'ils soient salariés, apprentis, en formation, stagiaires ou encore étudiants, les jeunes actifs disposeront d'une gamme diversifiée de logements, allant de la chambre double ou individuelle au T2.

Travailler en continue ou en alternance, se loger, accéder à la décohabitation avec les parents, cohabiter avec d'autres jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-éducatif, sera devenu possible pour environ 54 places.

Un projet qui a également pour but de participer au développement économique du territoire, en répondant à la demande des employeurs parfois en recherche longue durée de candidat et travailleurs, du fait d'un marché immobilier tendu sur le territoire.

La mise en œuvre effective de ce projet sera accompagnée par les chargés de coopération prévention, jeunesse et mobilité, avec l'appui technique du Chargé de Coopération parentalité et inclusion.

- Faire évoluer le travail de coopération partenariale de territoire.

A présent que les Comités Techniques thématiques ont répondu aux attentes politiques de repérage et mise en présence des partenaires locaux par thématique ; il s'agit aujourd'hui, pour l'équipe des Chargés de Coopération Territoriale, de s'appuyer sur le travail d'émergence de d'axes de changements souhaités, (vus précédemment), pour transversaliser les thématiques choisies par les élus pour le CEJ-CTG 2019-2022 et accompagner des actions partenariales.

6. La nouvelle équipe des CCT

La nouvelle organisation du cadre politique en grands axes de changement a permis de redéfinir l'organisation des CCT vers plus de transversalité dans l'objectif de mieux répondre à l phrase cadre. Malgré tout, chacun ont leurs spécificités ainsi que des missions communes tel que présenté dans les schémas suivants.

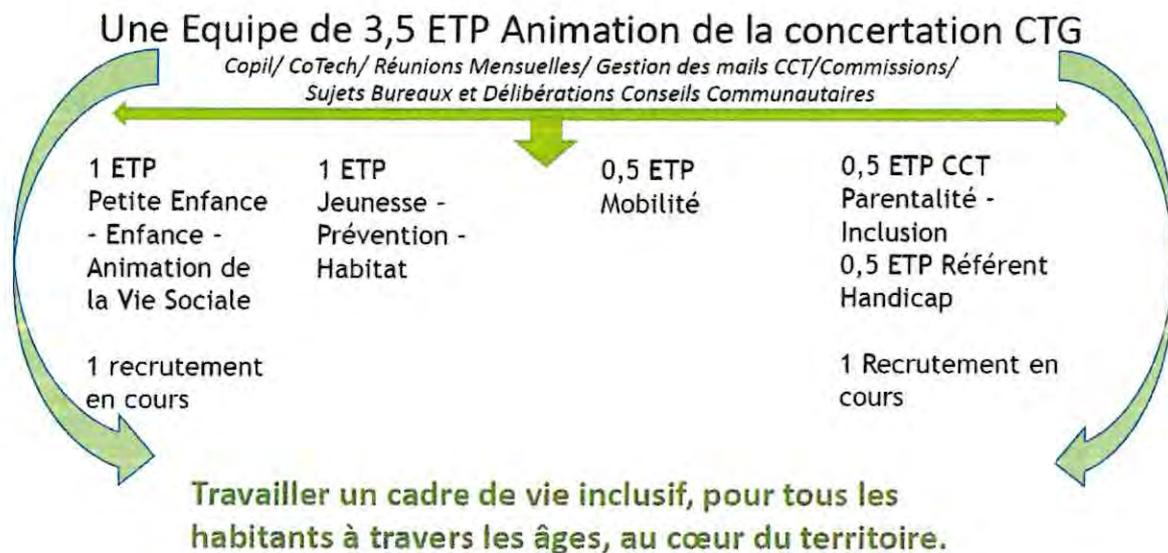
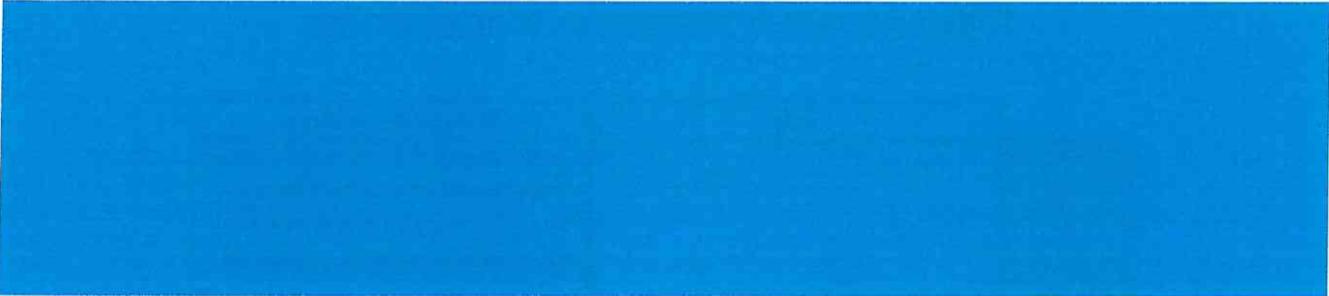


Schéma d'organisation postes Chargés de coopération territoriale CTG 2022-2026

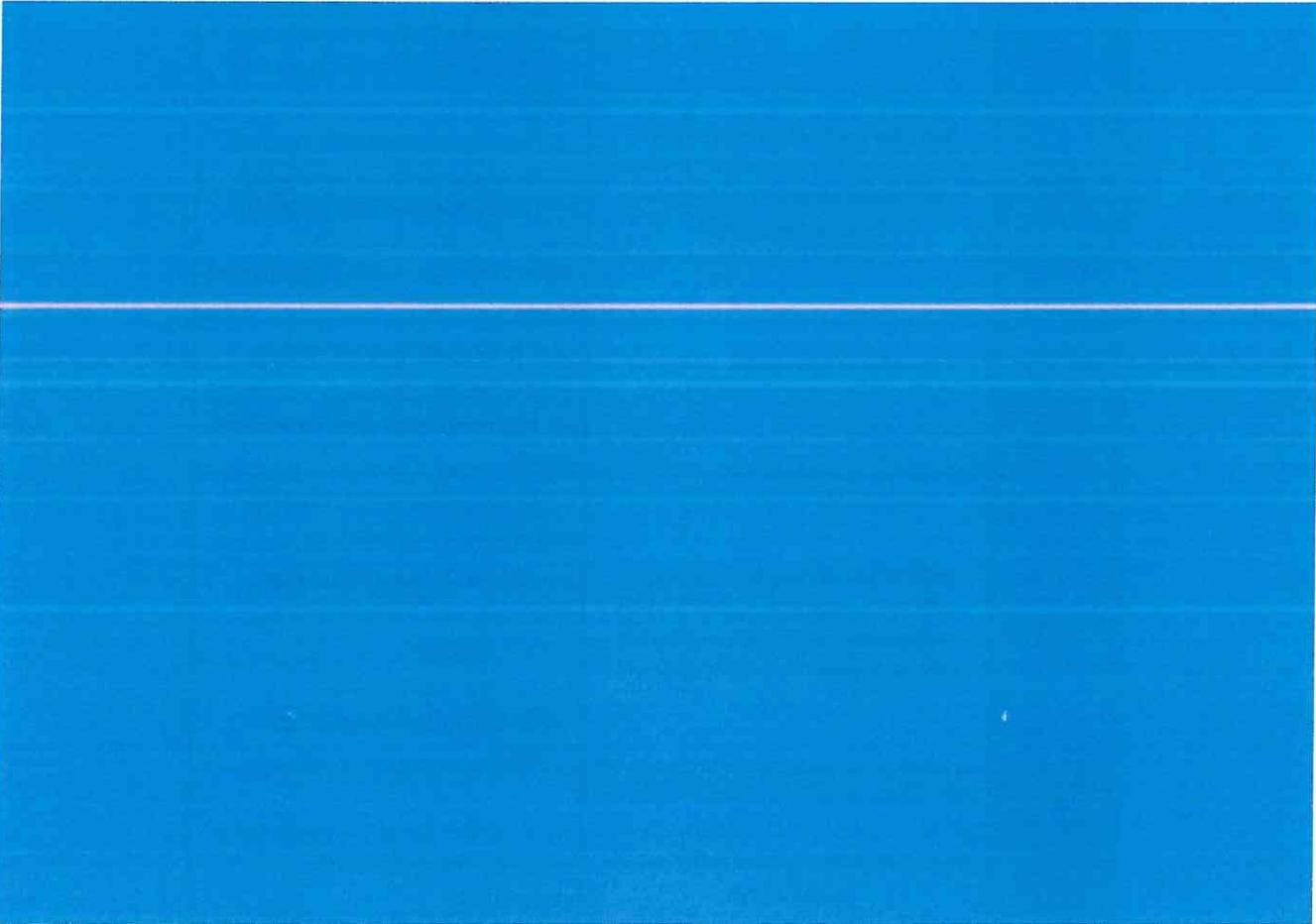
<p>Gestion Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Chaque CCT doit accompagner des projets émanant des 4 axes afin de privilégier la transversalité des projets et répondre au mieux aux besoins de la population -Chaque CCT doit être en contact avec l'ensemble des élus référents CTG ainsi que la DGS afin de créer une dynamique CTG au sein de la collectivité -Tous les CCT sont garants de la communication concernant le projet CTG auprès des élus, des partenaires mais aussi de la population -Chaque CCT doit accompagner les projets/axes aux changements émanant du diagnostic CTG -Les CCT doivent pouvoir travailler sur les 4 grands axes de changements définis par les partenaires -Tous les CCT doivent assurer la continuité dans l'animation et le suivi des projets impulsés dans le CTG -Tous les CCT doivent animer la réunion mensuelle de point d'étape et rendre compte de leur activité. La rédaction et l'envoi des invitations et comptes rendus seront à la charge des CCT à temps plein. -Tous les CCT doivent assister au réseau départemental Gersois -Tous les CCT doivent se rendre sur le terrain afin de rencontrer des partenaires et accompagner les projets existants ainsi que de nouveaux projets -Tous les CCT doivent participer à la dynamique CTG et organiser un comité de pilotage annuel ainsi que des comités techniques en fonction des besoins -La commission Action Social sera organisée à tour de rôle, par les 3 CCT à temps plein et en fonction des thématiques abordées. Aucune autre commission ne sera organisée par les CCT temps plein.
<p>Missions communes/ Fonctionnement commun</p>	

Nom du CCT	GONZAGA Lucas	VOISIN Paul- Alexandre	LAJOUS Amélie	BIEHLMANN Anne-Sophie
	0.5 ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
<p>Missions générales</p>	<p>Accompagner la mobilité sur le territoire afin de répondre aux besoins des habitants</p>	<p>Garantir et mettre en œuvre une politique inclusive sur l'intégralité du territoire quels que soient les âges/ Accompagner la parentalité et développer l'offre sur la partie rurale du territoire</p>	<p>Dynamiser et proposer une politique de l'animation de la vie sociale de proximité/Proposer une offre petite enfance de qualité, diversifiée et adaptée/ Etre à l'écoute de la population Séniors afin d'éviter l'isolement social</p>	<p>Animer la politique sociale portée par les élus à destination du public jeunes/Articuler les dispositifs de prévention existants sur le territoire/ Promouvoir un habitat inclusif et écologique durable</p>
<p>Axe 1</p> <p>Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien//Les habitants développent, au travers d'événements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire</p>	<p>Communique sur le sujet</p>	<p>Garant</p>	<p>Garant</p>	<p>Garant</p>

<p>Axe 2</p> <p>Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023</p>	Garant	Garant	Garant	Garant
<p>Axe 3</p> <p>Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie</p>	Garant	Garant	Garant	Garant
<p>Axe 4</p> <p>Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale</p>	En veille, dans l'attente d'un positionnement politique			



VI. Feuille de route 2022-2026



Projets des axes de changement et fiches projets

	Axe	Intitulé des actions
Projet 1	Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel) // Les habitants développent, au travers d'événements culturels, un sentiment d'appartenance au territoire	1-1: Développer l'animation de la vie sociale auprès de tous les habitants afin qu'ils s'en saisissent et soient acteurs de la dynamique territoriale
		1-2: Développer et dynamiser des temps festifs sur des événements déjà existants afin de créer du lien social
		1-3: Développer des actions partenariales à l'échelle intercommunale afin de proposer un accompagnement et des services de proximité à tous les habitants du territoire
		1-4: Développer des instances de participation des habitants
Projet 2	Les politiques et les institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023	2-1: Asseoir, dynamiser et développer les démarches d'inclusion dans les services aux familles proposés par la collectivité
		2-2: Maintenir l'offre d'accueil des modes de garde ainsi que la qualité proposée
		2-3: Organiser le redéploiement de l'accompagnement à la parentalité
		2-4: Développer la communication aux familles afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre
		2-5: Développer l'habitat jeune à l'échelle du territoire
		2-6: Maintenir les projets de mobilité sociale
Projet 3	Les acteurs sociaux connaissent et utilisent le maillage partenarial de prévention, pour accompagner les habitants dans leur parcours de vie	3-1: Redynamiser les instances de concertation de prévention
		3-2: Maintenir une veille sur les besoins de tous les habitants en matière d'habitat
		3-3: Faciliter les relations partenariales autour des projets inclusifs
Projet 4	Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale	4-1: Amorcer une réflexion sur l'offre de santé territoriale et son accessibilité

Fiche projet de territoire 1-1

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 1 : Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel)

Fiche projet de territoire N° : 1-1 Développer l'animation de la vie sociale auprès de tous les habitants afin qu'ils s'en saisissent et soient acteurs de la dynamique territoriale

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique. C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

La période post Covid a eu un impact inhibiteur du lien social, isolant ainsi les habitants et plus encore, les nouveaux arrivants.

C'est sur ces constats, que la politique d'action sociale souhaite redynamiser l'animation de la vie sociale autour de temps festifs, créateur de lien social.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnase, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,

- Une Volonté de coopération des acteurs locaux
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- Des acteurs culturels diversifiés
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Accueillir les nouveaux habitants
- Communiquer plus efficacement
- Rester attentif aux besoins des habitants
- Redynamiser le lien social

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les structures petite enfance, enfance, jeunesse travaille de concert avec les centres sociaux, pour une vision partagée du besoin des habitants et l'animation de projets d'animation à l'échelle du territoire.

- Dans leurs projets pédagogiques, et dans leurs animations, les structures PEEJ du territoire se posent la question de comment faciliter la communication et l'implication des nouveaux habitants
- Les élus sont vecteurs d'information sur l'installation de nouveaux arrivants

chéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- **Organisation de réunions trimestrielle** entre les structures PEEJ et centres sociaux, pilotée par le Chargé de Coopération Animation de la vie sociale, à compter de mai 2023.
- Prise en compte de cet axe CTG, dans **le prochain PEDT Intercommunal**, piloté par le prochain CCT Animation de la vie sociale à échéance décembre 2023.
- **Organisation de temps d'échange fédérateurs** avec le tissu associatif présent sur la partie rurale du territoire entre autres.
- **Développer des actions de communication auprès de la population** sous différentes formes (mailing, spot de communication, réseaux sociaux...)
- **Organisation de projets sur les 3 structures** d'animation de la vie sociale : EFA, EFJ, Jean Jaurès afin de proposer des projets de proximité à la population
- **Chaque direction de structure réactualisera son projet pédagogique** en tenant compte de cet axe, à échéance 2024.
 - Les directions des structures PEEJ et Centres Sociaux et animations de la vie sociale et partenaires associatif, propose une animation de territoire, incluant un plan de communication spécifique aux nouveaux arrivants, à échéance décembre 2025.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Régularité des concertations partenariales trimestrielles

Présences des acteurs conviés

- Indicateurs de résultat :

Axe écrit dans le PEDTI et les projets pédagogiques des structures

Mis en place d'une animation de territoire

Nombre de nouveaux arrivants identifiés sur l'évènement

Date : 12 DEC. 2022

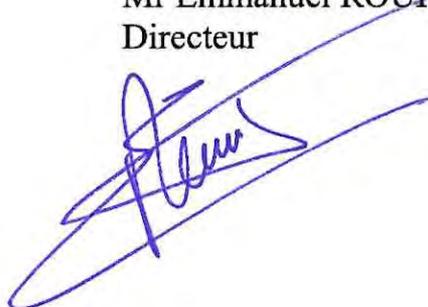
Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUFF

Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :





DÉPARTEMENT DU GERS



Fiche projet de territoire 1-2

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 1 : Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel)

Fiche projet de territoire N° : 1-2: Développer et dynamiser des temps festifs sur des évènements déjà existants afin de créer du lien social

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique. C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

La période post Covid a eu un impact inhibiteur du lien social, isolant ainsi les habitants et plus encore, les nouveaux arrivants.

C'est sur ces constats, que la politique d'action sociale souhaite redynamiser l'animation de la vie sociale autour de temps festifs, créateur de lien social.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une Volonté de coopération des acteurs locaux
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- Des acteurs culturels diversifiés
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Accueillir les nouveaux habitants
- Communiquer plus efficacement
- Rester attentif aux besoins des habitants
- Redynamiser le lien social
- Faire évoluer des événements déjà existants pour leur donner une dimension de lien social

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les partenaires publiques et associatifs, informent officiellement les chargés de coopération, des événements qu'ils mettent en place et souhaiteraient voir évoluer vers une dimension de lien social.

- Les secrétariats de mairie collaborent, pour informer les nouveaux arrivants de leurs communes, des événements existants du territoire.
- Les centres sociaux prévoient une communication spécifique aux nouveaux arrivants, dans l'organisation des événements comme Famille en fête ou la nuit de la solidarité.
- Les services de l'intercommunalité, associent les partenaires associatifs, dans la mise en place d'un temps festifs créateurs de lien social, à l'occasion de la fête de la Culture et du Sport.
- Les Chargés de Coopération facilitent les échanges entre les acteurs et favorise le partenariat

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- **A compter de 2023, organisation annuelle de la fête des familles,** avec diffusion de l'information aux mairies, qui rediffusent aux nouveaux arrivants
- **A compter de 2024, organisation annuelle de la nuit de la solidarité,** avec diffusion de l'information aux mairies, qui rediffusent aux nouveaux arrivants
- **A compter de 2023, organisation annuelle de la fête de la culture et du sport,** avec diffusion de l'information aux mairies, qui rediffusent aux nouveaux arrivants
- **A compter de 2023, organisation d'un temps de concertation,** co-piloté par le service culture et sport de la collectivité et le Chargé de Coopération Animation de la Vie sociale, avec invitation d'acteurs associatifs, pour création d'un temps festif sur la fête de la culture et du sport.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Supports de communication et mode de diffusion aux nouveaux arrivants



Nombre d'interpellation des CCT par les responsables des structures centre sociaux et intercommunaux

- Indicateurs de résultats :

Organisation annuelle de la nuit de la solidarité

- Nombre de nouveaux arrivants identifiés:

Organisation annuelle de la fête des familles

- Nombre de nouveaux arrivants identifiés

Organisation annuelle de la fête de la culture et du sport,

- Nombre de nouveaux arrivants identifiés sur le temps festif de la fête de la culture et du sport

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur

Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 1-3

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 1 : Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel)

Fiche projet de territoire N° : 1-3: Développer des actions partenariales à l'échelle intercommunale afin de proposer un accompagnement et des services de proximité à tous les habitants du territoire

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique. C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

La période post Covid a eu un impact inhibiteur du lien social, isolant ainsi les habitants et plus encore, les nouveaux arrivants.

C'est sur ces constats, que la politique d'action sociale souhaite redynamiser l'animation de la vie sociale autour de temps festifs, créateur de lien social.

A l'occasion des bilans produits par les structures, le constat d'une difficulté à impulser de nouveaux projets partenariaux est partagé par de nombreuses structures PEEJ, du fait de cette longue période de gestion des protocoles sanitaire et de la gestion du personnel tendue.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,



- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une Volonté de coopération des acteurs locaux
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- Des acteurs culturels diversifiés
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Accueillir les nouveaux habitants
- Communiquer plus efficacement sur les projets du territoire et les services
- Rester attentif aux besoins des habitants
- Redynamiser le lien partenarial
- Redynamiser la démarche de projet des structures PEEJ, en les accompagnant dans la dimension intercommunale partenariale, d'animation de la vie sociale.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les directions des structures, informent de manière formelle, les Chargés de Coopération, des projets des leurs structures.
- Les Chargés de Coopération proposent des pistes de partenariats intercommunaux
- Les partenaires locaux pertinents sont invités et sont présents dans l'élaboration des projets, pensés dans une dimension intercommunale

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- A compter de 2023, des réunions de Coopération Petite Enfance, sont organisées trimestriellement, pour suivre l'actualité des structures et assurer une continuité dans la mise en œuvre des politiques petite enfance du territoire
- A compter de 2023, le service jeunesse, invite systématiquement les CCT aux réunions de secteurs et prévoit un temps d'intervention pour la CTG.
- A compter de 2023, L'Espace Famille Jeunesse invite le Chargé de Coopération Jeunesse aux réunions de travail d'élaboration des projets d'animation de la structure.
- A compter de 2023, les Chargés de Coopération s'organisent en équipe pour répondre aux invitations des structures, selon la pertinence des sujets
- A compter de 2023, les Chargés de Coopération se tiennent informés de l'activité des partenaires locaux, pour mettre en lien, avec pertinence, les acteurs et les actions du territoire.

- **A compter de 2023 des actions partenariales sur les thématiques de l'inclusion, de la mobilité et du logement** sont portées sur la dimension intercommunale afin d'apporter des réponses et un accompagnement de proximité aux habitants

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Tenue effective des réunions trimestrielles petite enfance

Participation systématique des structures

Des ordres du Jours pertinents

Invitations occasionnelles de partenaires locaux, sur les réunions.

Participation systématique des CCT, aux réunions de secteurs, des professionnels enfance

L'Espace Famille Jeunesse invite le Chargé de Coopération Jeunesse aux réunions de travail d'élaboration des projets d'animation de la structure.

- Indicateurs de résultats :

Nombre de projet partenariaux mis en place

Nombre de partenaires associés

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur

Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 1-4

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 1 : Les habitants du territoire et les nouveaux arrivants se rencontrent sur des temps fédérateurs et créateurs de lien (festif, culturel)

Fiche projet de territoire N° : 1-4 Développer des instances de participation des habitants

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique. C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

La période post Covid a eu un impact inhibiteur du lien social, isolant ainsi les habitants et plus encore, les nouveaux arrivants.

C'est sur ces constats, que la politique d'action sociale souhaite redynamiser l'animation de la vie sociale autour de temps festifs, créateur de lien social.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une Volonté de coopération des acteurs locaux
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- Des acteurs culturels diversifiés
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Accueillir les nouveaux habitants
- Communiquer plus efficacement sur les projets du territoire et les services
- Rester attentif aux besoins des habitants

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les directions des structures, restent à l'écoute des habitants et font remonter, de manière formelle, les besoins repérés, aux Chargés de Coopération.
- Les centres sociaux organisent et développent leurs comités des habitants, en veillant à la présence de nouveaux arrivants.
- Les chargés de Coopération participent aux comités des habitants et amènent des sujets en lien avec la CTG

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- **A compter de 2023, les centres sociaux organisent de manière régulière, des comités des habitants,** en présence et avec la participation organisationnelle des chargés de Coopération. Ces temps seront organisés sur les 3 structures d'animation de la vie sociale : EFA, EFF et Jean Jaurès
- **A compter de 2023, les Chargés de Coopération s'organisent pour participer aux comités** selon les sujets abordés, portés par les habitants.
- **A compter de 2026, le besoin des habitants sera étayé** pour le prochain diagnostic de territoire. Il sera demandé aux CCT d'aller au-devant de la population rurale afin de recueillir le besoin des populations les plus éloignées des services proposés.
- **A compter de 2025, les structures argumentent leurs objectifs d'actions, en incluant,** les remontées des comités des habitants afin de faire sens et être dans l'opérationnalité. Des points d'étapes devront être faits de manière régulière avec les élus.
- **A compter de septembre 2023 les CCT organisent des temps de recueil des besoins des habitants** sous différentes formes : mailing, micro-trottoir, questionnaire... afin de faire remonter aux élus les besoins récurrents présents sur leur territoire

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Régularité de la tenue des Comités des habitants

Participation des Chargés de Coopération à l'élaboration et la tenue des réunions

- Indicateurs de résultats :

La parole des habitants est prise en compte dans les projets des structures et dans le projet social de territoire

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur



Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 2-1

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-1: Asseoir, dynamiser et développer les démarches d'inclusion dans les services aux familles proposés par la collectivité

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Des dispositifs parentalité développés,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés,
- Une projet politique structuré et écrit,
- Une volonté politique inclusive.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget CCT, Fonds CAF, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- L'AGAPEI
- L'ESSOR
- Les Thuyas
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- La Maison des Ados
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins spécifiques des habitants
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Chaque structure PEEJ prend en compte les besoins spécifiques dans son projet pédagogique
- Les enfants en situation de handicap sont toujours pris en compte lors des animations et sorties
- Les partenaires spécialisés sont associés à la réflexion sur les conditions d'inclusion dans les structures
- Le référent inclusion connaît les structures et leur fonctionnement, il formule des recommandations sur mesure et prépare des outils d'évaluation
- Chaque direction de structure adapte un fonctionnement inclusif à son service
- Les CCT et élus prennent en compte la dimension inclusive dans chaque projets CTG

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- **Chaque direction de structure est proactive sur la mobilisation des fonds** publics et territoire, deux fois par an en fonction des besoins de la population. Les directions des structures doivent aller vers le référent inclusion et le tenir informé des situations qui pourraient être soutenues via les fonds inclusion.
- **Le référent inclusion coordonne les AAP handicap** chaque année afin de rendre lisible la politique de la collectivité sur cette thématique. Les appels à projets Caf doivent être co-construits avec le responsable de la structure et l'équipe d'animation en concertation avec le référent de pôle.

- **Le référent inclusion et l'équipe des chargés de coopération sont garants du rendu des appels à projet dans les temps** afin que ceux-ci puissent être étudiés via les services CAF.
- **Le référent inclusion participe aux réunions de secteurs** du pôle enfance/jeunesse/petite enfance/jeunesse. Il se rend dans les structures afin d'effectuer des visites sur sites tous les mois en fonction des besoins.
- **Le référent inclusion et l'équipe des chargés de coopération rencontrent de manière régulière** la chargée de développement territoire ainsi que la chargée de développement inclusion CAF. Ces professionnels doivent tenir informé la chargée de développement inclusion du déroulé des accueils et de l'avancée des projets. Des visites conjointes sur site sont à prévoir durant l'année.
- **L'équipe des Chargés de Coopération organise les comités techniques associés au référent inclusion.** L'objectif étant de créer de la transversalité entre les thématiques et les tranches d'âge. Ce comité technique aura pour objectif de se réunir à minima 2 fois dans l'année afin de faire un point d'étape sur :
 - les enfants accueillis/accompagnés
 - les projets de formation
 - l'achat de matériel
 - l'intervention de prestataire si besoin...

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Respect des échéances précitées

Fréquence du sujet inclusion dans l'ODJ des réunions de service PEEJ

- Indicateurs de résultat :

Nombre de structures ayant soumis au moins un AAP dans l'année

Nombre d'AAP retenues par le conseil d'administration CAF



Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur

Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :

Fiche projet de territoire 2-2

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-2: Maintenir l'offre d'accueil des modes de garde ainsi que la qualité proposée

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin qui ne cesse d'être grandissant. L'accroissement démographique est en diminution mais reste très fort.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux,
- Une volonté politique d'action sociale,
- Un observatoire de la petite enfance,



- Etude sur l'offre petite enfance 2022,
- Un projet politique structuré et écrit.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget CCT, Fonds CAF, budget des structures et partenaires subventionnés, CD32, Région

Moyens humains :

- Appui technique CAF
- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- API en Gascogne
- Association Claude Ninard
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques
- Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de Chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Services sociaux plus présents dans les villages
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap
- Déployer les services aux habitants à l'échelle intercommunale à 13

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les structures PEEJ restent vigilantes aux besoins du territoire et sont force de proposition pour garder un équilibre géographique dans la répartition des services
- Veille des élus sur les remontées des professionnels

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- L'étude de l'offre Petite Enfance du territoire n'étant pas entièrement finie à ce jour, **les acteurs décisionnaires seront conviés**, en début 2023 **à collaborer dans la définition d'une politique petite enfance commune**, basée sur le besoin de la population et la configuration du territoire des 13 communes
- **La coopération petite enfance redynamise la démarche de l'observatoire petite enfance** à raison de deux rencontres par an à minima sous forme de comités techniques.
- **Les acteurs de la petite enfance sont présents à l'observatoire petite enfance** et partagent leurs données et leurs analyses dans les travaux de l'observatoire. Tous les acteurs associatifs et collectivités s'associent afin de répondre au mieux aux besoins de la population et étayer le diagnostic.
- **L'équipe des Chargés de Coopération s'organisent pour représenter la CTG CCGT**, à chaque invitation conviviale des partenaires. L'équipe des CCT fait régulièrement le tour de l'ensemble des structures

- **Les élus se positionnent sur un arbitrage politique** suite à l'étude petite enfance. Les échanges doivent permettre d'avoir une lecture de la politique à moyen et long terme.
- **Les structures jeunesse du territoire articulent leurs projets respectifs** afin de répondre au mieux au besoin des jeunes et développer des actions/projets de prévention sur l'ensemble du territoire
- **Les élus et les CCT veillent à maintenir un service de proximité** concernant ses structures péri et extrascolaire afin de répondre aux impératifs organisationnels des familles.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Respect des échéances dans la mise en œuvre des différentes instances

- Indicateurs de résultat :

Taux de facturation et d'occupation optimisés sur chaque structure

Nombre de parents sur la liste d'attente (accueil collectif) au 15 septembre

Nombre de parents sans mode de garde

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

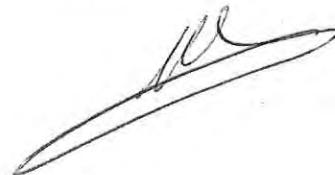
Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 2-3

Territoire communautaire : Communauté de communes de la Gascogne

Toulousaine

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-3: Organiser le redéploiement de l'accompagnement à la parentalité

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin qui ne cesse d'être grandissant. L'accroissement démographique est en diminution mais reste très fort.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux,
- Une volonté politique d'action sociale,

- Un observatoire de la petite enfance,
- Etude sur l'offre petite enfance 2022,
- Un projet politique structuré et écrit.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget CCT, Fonds CAF, budget des structures et partenaires subventionnés, CD32, Région

Moyens humains :

- Appui technique CAF
- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- API en Gascogne : le LAEP et le RPE
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques
- Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de Chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Services sociaux plus présents dans les villages
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap
- Déployer les services aux habitants à l'échelle intercommunale à 13

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Le LAEP et le RPE sont force de proposition pour une répartition géographique équilibrée et adaptée aux habitants
- Le CCT parentalité et inclusion accompagne le LAEP et le RPE dans leur démarche expérimentales et formule des propositions aux élus
- Les élus se saisissent des propositions et arbitres
- Les partenaires financiers soutiennent le redéploiement de l'accompagnement à la parentalité

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- En 2023, l'offre de soutien d'accompagnement à la parentalité est géographiquement équilibrée et re questionnée par les élus, les CCT et les structures déjà existantes.
- Une démarche d'aller vers les mairies du territoire doit se mettre en place afin d'évaluer et de réfléchir au locaux disponibles sur l'entièreté du territoire et ainsi se rapprocher d'une population rurale.
- A compter de 2023, une démarche de communication à la population doit être réfléchi et repensée afin de toucher un public plus large. Il convient de diversifier les modes de communication.
- L'offre parentalité doit s'élargir à un public plus large que la tranche d'âge 0-6 ans afin de répondre aux besoins d'accompagnement à la parentalité émanant du terrain.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Chaque année les heures réalisées par le LAEP et le RPE sont égales à 2022 et réparties sur le territoire

- Indicateurs de résultat :

Nombre de personnes bénéficiaires des services délocalisés

Date : 12 DEC. 2022

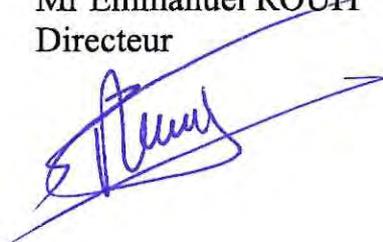
Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 2-4

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-4: Développer la communication aux familles afin de rendre l'information accessible au plus grand nombre

D'où l'on part

Chaque partenaire a ses voies de communications propres, dont la CCGT, dans la limite de leur champ d'activité ce qui fait que tous les publics cibles n'ont pas l'entièreté des informations du territoire.

Si le partenariat existant pour mobiliser les acteurs autour des thématiques CTG se saisit aussi du partage d'information alors les communications seront plus transversales.

Les habitants du territoire étant globalement assez jeune, il faut diversifier les supports de communication incluant les plus modernes.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Des services communications de la CCGT et des partenaires locaux,
- Des outils déjà existants (site internet, lettre communautaire, etc.)
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés,
- Une projet politique structuré et écrit,
- Une volonté politique inclusive.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget CCT, Fonds CAF, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- Les partenaires des CoTechs
- Les signataires CTG
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- Radio Fil de l'Eau
- L'Office de Tourisme
- Les correspondants des journaux locaux
- Les secrétariats de mairie
- Une équipe de CCT

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins spécifiques des habitants
- Inciter les habitants à participer
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Mieux prendre en compte les nouveaux arrivants
- Communiquer plus efficacement

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les services PEEJ collaborent entre eux dans la diffusion de l'information aux familles
- Les acteurs locaux font remonter aux CCT les projets qu'ils veulent communiquer
- Les CCT se saisissent des outils existants pour diffuser les informations
- Les partenaires s'accordent à définir le portage d'un guichet unique d'information aux habitants
- Les acteurs locaux informent systématiquement le guichet unique, s'il existe (différent du RPE)

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- 2024 : **création d'un guichet unique**. Les CCT et les services concernés œuvrent conjointement à cette mise en place. Des points d'étape devront être positionnés, ainsi que 2 cotechs par an.
- 2024 : **Les services petite enfance créent un support de communication** et/ou un livret d'accueil commun aux familles afin de centraliser les informations pouvant accompagner le parent
- **L'équipe des Chargés de Coopération facilite les communications entre les acteurs**. Par la mise en place de temps de concertation, de cotech et de rencontres sur sites.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Respect des échéances précitées

Existence de support commun de communication

- Indicateurs de résultat :

Nombre de support de communication communs multipartenariale

Nombre de personnes accueillies au guichet unique

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 2-5

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-5: Développer l'habitat jeune à l'échelle du territoire

D'où l'on part

La part de population totale attribuée aux jeunes diminue et beaucoup s'installent en dehors de la CCGT. Le parc de logement est inadapté car il est surtout composé de grands logements.

Une pénurie de logement se fait sentir sur la CCGT et elle a donc commandé une étude sur le logement des jeunes en Gascogne Toulousaine qui révèle de gros besoins en termes de logement chez les jeunes.

59 jeunes ont été identifiés comme ayant besoin d'un logement pour des raisons professionnelles ou sociales

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Une étude complète et détaillée sur le sujet,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés,
- Un dynamisme économique fort,
- Une projet politique structuré et écrit,
- Le soutien des signataires CTG,
- Une volonté politique forte.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Fonds CAF, budget CCGT, budget mission locale, bailleurs sociaux

Moyens humains :

- Des partenaires locaux et départementaux impliqués
- Les acteurs économiques et sociaux locaux
- Les signataires CTG
- Une équipe de CCT

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Développer l'offre logement (dont jeune)
- Mettre en place un accompagnement éducatif
- Maintenir les jeunes sur le territoire
- Faciliter l'installation des nouveaux arrivants
- Répondre aux besoins en logement temporaires meublés
- Lutter contre la précarisation des jeunes

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- L'équipe des CCT accompagnent le projet politique et la mise en œuvre de la résidence jeunes actifs
- Les partenaires déjà mobilisés mettent leur expertise au service du projet
- Les élus communautaires portent politiquement le projet
- La commune de l'Isle-Jourdain coopère au niveau de la dimension bâtementaire

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- Définir la maîtrise d'ouvrage
- S'assurer de la disponibilité du foncier
- Evaluer le budget prévisionnel
- Déterminer les financements
- Communiquer efficacement
- Accompagner l'installation du projet sur le territoire

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Disponibilité de logements jeunes

- Indicateurs de résultat :

Taux d'occupation de la résidence

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

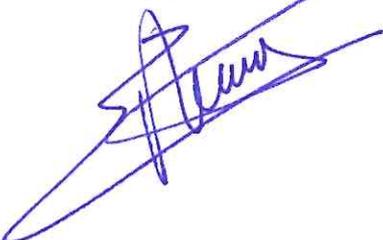
Mr Emmanuel ROUIT

Directeur

Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 2-6

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 2 : Les politiques et institutions maintiennent la qualité des services proposés malgré le départ de Fontenilles en 2023.

Fiche projet de territoire N° 2-6: Maintenir les projets de mobilité sociale

D'où l'on part

Étant un territoire rural, l'utilisation d'un véhicule thermique est prédominante pour les déplacements sur la CCGT. Cela crée une disparité entre le bourg-centre et les villages périphériques car peu de solutions sont offertes pour que les habitants de ces derniers puissent accéder facilement aux services et emplois de l'Isle-Jourdain. De plus, les mobilités douces sont peu développées malgré que les habitants les plébiscitent.

Les opportunités sont grandes car le pôle multimodal permet d'avoir une perspective de mobilité d'échelle régionale ou nationale.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Une Plan de Mobilité Durable de la CCGT,
- Un pôle multimodal bien desservi
- Un dynamisme économique fort,
- Un Plan de circulation et de stationnement de l'Isle-Jourdain,
- Le soutien des signataires CTG,
- Une volonté politique forte.

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Fonds CAF, budget CCGT, CD32, Région, PETR PPG, État, Europe.

Moyens humains :

- Des services communaux et intercommunaux
- Des partenaires de mobilité départementaux et régionaux impliqués
- Des partenaires Cotech investis
- Des acteurs économiques locaux souhaitant collaborer
- Les signataires CTG
- Une équipe de CCT

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Développer la mobilité entre bourg-centre et villages puis Auch et Toulouse
- Faciliter l'accès aux services du bourg-centre
- Maintenir les jeunes sur le territoire
- Faciliter l'installation des nouveaux arrivants
- Sécuriser les déplacements doux dans le bourg-centre
- Faciliter l'accès aux zones d'activité
- Rompre l'isolement des villages périphériques
- Favoriser un développement local durable et inclusif
- Diversifier les modes de déplacement

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les différentes instances collaborent entre elles sur les plans techniques et budgétaires
- Les partenaires locaux font remonter aux CCT les besoins de leurs publics cibles
- Tous les acteurs participent à la communication des projets de mobilité
- Les acteurs économiques soutiennent les projets financièrement

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- Pérennisation du TAD
- Développement d'un transport public à l'Isle-Jourdain (Transport d'intérêt local – TIL)
- Développement des mobilités douces et en particulier cyclables et covoiturage

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Plus de solutions de mobilité douces
Mise en place d'un transport en commun (TIL)

- Indicateurs de résultat :

Nombre de pistes cyclables en km
Nombre d'utilisateurs du TAD
Nombre d'utilisateurs du TIL
Nombre d'abonnements train liO

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :
Caf du Gers
Représentée par :
Mr Emmanuel ROUIT
Directeur



Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine
Représentée par :



Fiche projet de territoire 3-1

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 3 : Les habitants connaissent et utilisent les actions de prévention et les dispositifs d'accompagnement grâce à un maillage partenarial fort

Fiche projet de territoire N° : 3-1: Redynamiser les instances de concertation de prévention

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés sur des projets de prévention, comme les chantiers jeunes, le Comité Intercommunal de Sécurité et



Prévention de la Délinquance ou encore les cellules de veilles sur le Bourg Centre,

- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- L'AGAPEI
- L'ESSOR
- Les Thuyas
- La Police Municipale
- La gendarmerie Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- Le Centre d'Information Départementale des Femmes et des Familles
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Planning Familiale
- La Maison des Ados
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Maintenir un climat social apaisé à L'Isle-Jourdain
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les acteurs sociaux du territoire organisent des temps de rencontres partenariaux dans leurs infrastructures
- Chaque acteur local de prévention participe à la dynamique partenariale qui repose sur des instances existantes ou à créer

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- Maintien des cellules de veilles à L'Isle-Jourdain mensuelles, organisées par le Chargé de Coopération Prévention Jeunesse et la Vice-Présidente à l'Action Sociale.
- L'Espace Famille Jeunesse assure la mise en œuvre des chantiers jeunes intercommunaux annuellement et invite le Chargé de Coopération Jeunesse et Prévention, à chaque étape entre la réflexion à l'évaluation.
- Préparation, mise en œuvre des attendus du dispositif du Comité Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance. Le CISPD sera animer conjointement par une équipe de professionnels : Les directeurs de

structures jeunesse, le référent jeunes, le CCT prévention afin de porter la politique de prévention voulue par les élus.

- L'équipe des Chargés de Coopération s'organisent pour représenter la CTG CCGT, à chaque invitation conviviale des partenaires.
- Le Chargé de Coopération met en place des outils d'évaluation. Ces outils seront à co-construire avec les partenaires du territoire. Un retour devra être fait tous les ans via à minima 2 cotechs par an.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Respect des échéances dans la mise en œuvre des différentes instances

- Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes participants aux chantiers jeunes

Nombre d'acteurs participants aux instances

Retour d'expérience annuel de l'utilisation des services de chaque acteur local

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :



Fiche projet de territoire 3-2

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 3 : Les habitants connaissent et utilisent les actions de prévention et les dispositifs d'accompagnement grâce à un maillage partenarial fort

Fiche projet de territoire N° : 3-2: Maintenir une veille sur les besoins de tous les habitants en matière d'habitat

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

Si le parc locatif représente 22 des logements sur le centre bourg.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un marché attractif et très fréquenté,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés sur des projets de prévention, comme les chantiers jeunes, le Comité Intercommunal de Sécurité et



DÉPARTEMENT
DU GERS



Prévention de la Délinquance ou encore les cellules de veilles sur le Bourg Centre,

- Un projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- L'AGAPEI
- L'ESSOR
- Les Thuyas
- La Police Municipale
- La gendarmerie Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- Le Centre d'Information Départementale des Femmes et des Familles
- La Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Planning Familiale
- La Maison des Ados
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Maintenir un climat social apaisé à L'Isle-Jourdain
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Maintien des cellules de veilles à L'Isle-Jourdain mensuelles, organisées par le Chargé de Coopération Prévention Jeunesse et la Vice-Présidente à l'Action Sociale.
- Les acteurs sociaux du territoire partagent leur évaluation du besoin des habitants, dans l'activité de leurs missions respectives, sur les Comités Techniques CTG
- Chaque acteur local de prévention participe à la dynamique partenariale qui repose sur des instances existantes

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- Maintien des cellules de veilles mensuelles à L'Isle-Jourdain, organisées par le Chargé de Coopération Prévention Jeunesse et la Vice-Présidente à l'Action Sociale.
- Le Comité des habitants font remonter les sujets de prévention, chaque fois qu'ils sont abordés.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Respect des échéances dans la mise en œuvre des différentes instances

Nombre de participants à chaque instance

- Indicateurs de résultat :

Nombre de jeunes participants aux chantiers jeunes

Nombre de sujets prévention, abordés dans les comités d'habitants, et récurrence de chaque sujet

Récurrence des thématiques abordées dans les cellules de veille

Date :

12 DEC. 2022

Signataires :

Caf du Gers

Représentée par :

Mr Emmanuel ROUIT

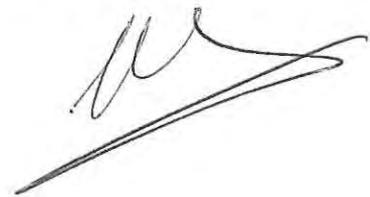
Directeur



Communauté de communes de la

Gascogne Toulousaine

Représentée par :





Fiche projet de territoire

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 3 : Les habitants connaissent et utilisent les actions de prévention et les dispositifs d'accompagnement grâce à un maillage partenarial fort

Fiche projet de territoire N° : 3-3: Faciliter les relations partenariales autour des projets inclusifs

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de commune à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin.

Parmi ces habitants, 211 enfants identifiés par l'Allocation Enfant Handicapés, soit près de 20% des AEH du Gers (chiffres 2019), sont à prendre en considération, dans une politique d'inclusion déjà bien portée politiquement.

Malgré tout, la situation de gestion des structures publiques et associatives PEEJ, sur le versant des grandes difficultés de recrutement, ne permet pas une qualité d'accueil suffisante pour permettre à tous les enfants de vivre un temps périscolaire adapté à leur besoin. C'est notamment pour cette raison, que le travail partenarial est indispensable, dans l'élaboration de projets inclusifs sur les structures, avec une urgence identifiée sur les ALAE ALSH.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un tissu associatif riche,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Une Diversité des équipements structurants (2 collèges, un lycée, 2 gymnases, 1 cinéma, 1 MJC ...)
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés sur des projets de prévention,
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, Fonds publique et territoire, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- L'AGAPEI, UEMA et IME les Hirondelles
- L'ESSOR
- Les Thuyas
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- La Maison des Ados
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Accompagner les projets d'inclusion des partenaires locaux
- Maintenir une dynamique partenariale de qualité
- Maintenir un climat social apaisé à L'Isle-Jourdain
- Développer la mobilité entre bourg-centre, village et Auch, Toulouse
- Accompagner les habitants dans leur parcours de vie
- Avoir les moyens d'accueillir les enfants en situation de handicap
- Faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap, entre les villages et le bourg centre, dans le bourg centre et sur les axes Auch-Toulouse.

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les acteurs sociaux du territoire organisent des temps de rencontres partenariaux dans leurs infrastructures
- Les services publics et le médico-social se rencontrent pour des échanges sur les situations de familles accueillies
- La collectivité développe sa politique d'inclusion
- La coopération se tient informée des projets d'inclusion des partenaires locaux
- La coopération facilite les liens partenariaux, autour des initiatives locales

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- Deux Comités Techniques annuels Inclusion sont organisés par la Coopération Territoriale. Ceci dans l'objectif de fédérer le tissu partenarial présent sur le territoire et de communiquer sur les actions mises en place



DÉPARTEMENT DU GERS



- Le Chargé de Coopération Inclusion participe à la Commission annuelle d'Accessibilité de la collectivité
- La référent handicap et les chargés de coopération s'assurent conjointement de la construction d'une charte d'accueil inclusion pour les habitants sur le territoire en partenariat avec les professionnels de terrain et les familles.
- L'inclusion est l'accessibilité sont interrogées dans chaque Comité Technique CTG
- L'Inclusion est abordée dans les Comités des habitants

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Tenue des Comités Techniques

Nombres de partenaires participants

Participation des Chargés de Coopération au Commissions d'Accessibilité

- Indicateurs de résultat :

Nombre de projets accompagnés

Nombre de lien créés dans les projets

Date : 12 DEC. 2022

Signataires :
Caf du Gers
Représentée par :
Mr Emmanuel ROUIT
Directeur



Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine
Représentée par :



Fiche projet de territoire 4-1

Territoire communautaire : CCGT

Convention territoriale globale : 2022-2026

Défis de demain/Axes d'intervention à développer :

Projet 3 : Les professionnels de santé s'installent sur le territoire et collaborent avec les élus et les acteurs sur la politique de santé locale

Fiche projet de territoire N° : 4-1: Amorcer une réflexion sur l'offre de santé territoriale et son accessibilité

D'où l'on part

La Gascogne Toulousaine est une communauté de communes à taille humaine, avec une population plutôt jeune et dynamique avec 22.8% de sa population âgée de 0 à 14 ans et 13.8% de 15 à 29 ans.

C'est un territoire attractif pour les jeunes familles qui cherchent à s'installer dans un cadre de vie à mi-chemin entre le rural, la culture Gersoise, et le dynamisme économique aux infrastructures adaptées à leur besoin. Si la Gascogne Toulousaine n'est pas le territoire le plus mal pourvu en offre de soin, la présence de médecin généraliste et de spécialiste est pressentie comme insuffisante.

Ce sur quoi on peut s'appuyer (atouts)

- Un maillage de partenaires institutionnels et associatifs riches,
- Une interconnaissance des acteurs,
- Un cadre de vie de qualité,
- Une volonté de coopération des acteurs locaux, déjà mobilisés sur la réflexion du projet social de territoire
- Une projet politique structuré et écrit

Ceux sur qui on peut s'appuyer (ressources)

Moyens financiers : Budget Coopération, budget des structures et partenaires subventionnés

Moyens humains :

- Des professionnels petite enfance, enfance, jeunesse, dynamiques
- Deux centres sociaux et un Espace de Vie Sociale, qui mobilisent les habitants et portent leurs projets
- La Maison des Solidarités
- L'AGAPEI
- L'ESSOR
- Les Thuyas
- La Police Municipale
- La gendarmerie Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance maladie
- Le Centre d'Information Départementale des Femmes et des Familles
- Le Planning Familiale
- La Maison des Ados
- La Maison des Jeunes et de la Culture
- L'Office Intercommunale du sport
- Les acteurs signataires de la CTG
- Des habitants dynamiques Elus porteurs de projets politique et impliqués dans la vie locale avec une compréhension des enjeux du territoire
- Une équipe de chargés de Coopération

Ce sur quoi on a envie d'agir

- Rester attentif aux besoins des habitants
- Apporter des données tangibles aux élus, pour initier la construction d'une politique territoriale de santé publique

Comment chaque équipement, partenaire... contribue à la réalisation de ce projet

- Les Chargés de Coopération et la Coordinatrice de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Sud Est Gersois, collabore pour apporter des données tangibles aux élus de la Gascogne Toulousaine
- Les élus de la Gascogne Toulousaine, construisent un cadre politique pour intégrer la thématique santé au Projet de Territoire

Echéances du projet / Planification (mise en place d'instances de décisions et de travail : comité de pilotage, comités techniques et de travail)

- En 2024, le cadre politique a intégré la thématique santé dans son projet de territoire. Réflexion sur la mise en place d'un diagnostic, questionnaire à la population. Mise en place de temps de concertation avec les partenaires agissant dans le domaine de la santé.

Critères d'évaluation

- Indicateurs de réalisation :

Régularité des rencontres avec la Coordinatrice CPTS

Sujet présent à l'ordre du jour de réunions mensuelles CTG

- Indicateurs de résultat :

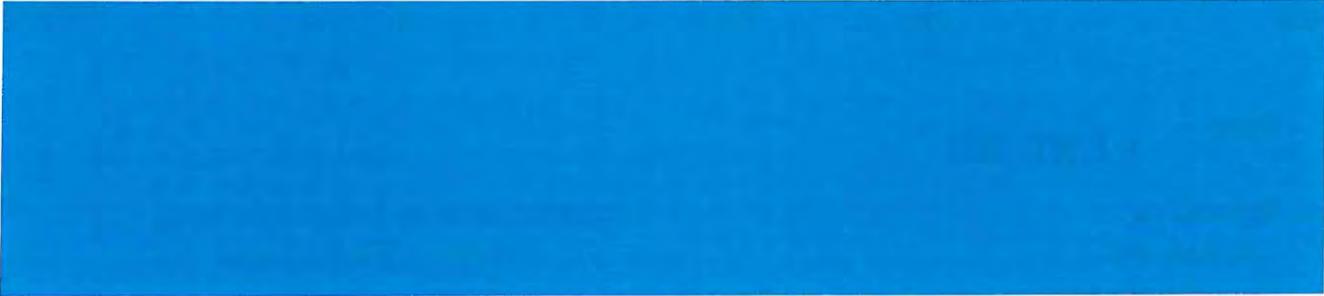
Un schéma de concertation sur la santé publique est activé en 2025



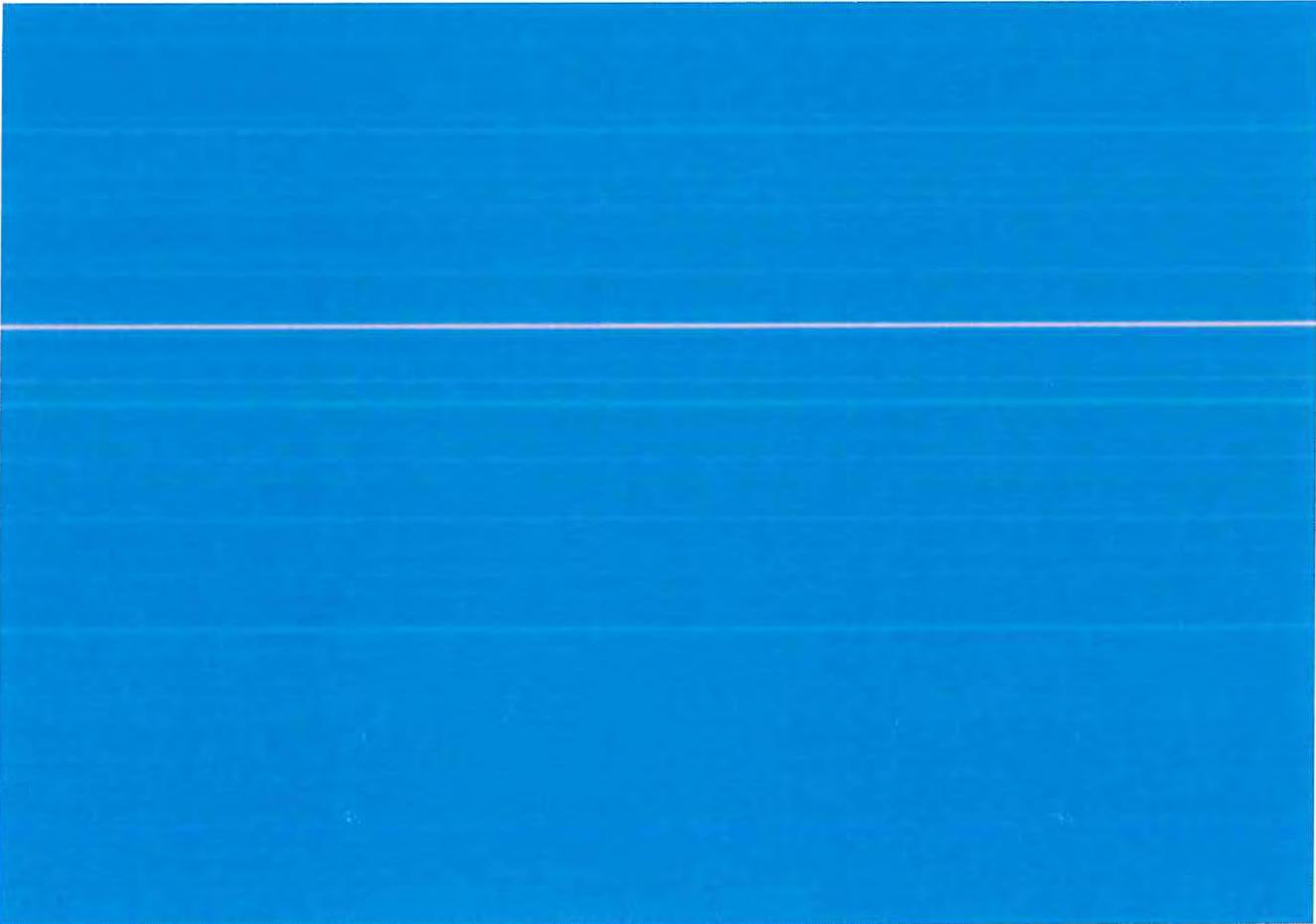
Date : 12 DEC. 2022

Signataires :
Caf du Gers
Représentée par :
Mr Emmanuel ROUIT
Directeur

Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine
Représentée par :



VII. Conclusion



Sur la période 2019-2022, la Convention Territoriale Globale a été signée sous forme « hybride », puisqu'elle avait à la fois, une portée politique de projet de territoire transversal mais incluait un mode de calcul façonné sur la trame d'un Contrat Enfance Jeunesse. L'enjeu était donc bien d'assurer la transition vers une CTG pleine et entière. Bien que la transversalité des thématiques reste à poursuivre et consolider, nous pouvons affirmer qu'à ce jour, la Convention Territoriale Globale est le projet social de territoire.

Afin d'optimiser l'opérationnalité et le fonctionnement de la CTG de la Gascogne Toulousaine, le schéma de concertation a été pensé, élaboré et construit, dans une réflexion partagée entre élus et techniciens. Il est à ce jour opérationnel et investi par les parties prenantes. Il reste bien entendu évolutif, en fonction des besoins repérés.

Pour la période à venir, les projets structurants de mobilité sont à soutenir, avec une montée en puissance de la thématique dans le projet social, grâce à l'investissement des partenaires financiers. Les projets de Transport A la Demande (TAD) mis en place depuis le 29 août 2022 et le Transport d'Intérêt Local (TIL), prévu pour 2023, vont donner une solution alternative de mobilité à tous les habitants du territoire.

La dynamique d'une politique d'inclusion est également à poursuivre en maintenant l'existant du plan de formation globale et le travail partenarial institutionnel sur la réflexion d'une meilleure collaboration, dans la mutualisation des connaissances et des moyens autour de l'intérêt des habitants.

Le travail autour de la prévention sur le territoire a été mené de manière épisodique depuis 2018 sur le territoire, néanmoins, des outils comme les chantiers jeunes, le comité Local de Sécurité et Prévention Délinquance et les cellules de veilles, tenues à L'Isle-Jourdain de manière régulière, avec des partenaires et des élus impliqués, sont des outils efficaces à échelle territoriale, sur lesquels il sera nécessaire de s'appuyer pour développer une politique de prévention plus transversale.

Il conviendra également de veiller à la mise en œuvre des préconisations énoncées par les bureaux sur les études petite enfance et habitat jeunes. C'est-à-dire, d'une part, développer une offre de mode de garde petite enfance, en collectif public, assurant une cohérence sur le maillage entre structures publiques et structures privées portées par des acteurs locaux.

D'autre part, nous devons accompagner la création, l'installation et le fonctionnement d'une résidence jeunes actifs à L'Isle-Jourdain en lien avec le PLUIH. Ce projet aujourd'hui calibrée à 55 places nécessitera d'inclure à la réflexion, de manière plus prononcée que jusqu'alors, les notions bâtimentaires de transition écologique et de mobilité.

Tous ces projets visent à offrir un cadre de vie inclusif pour tous les habitants à travers les âges au cœur du territoire.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

CdC GASCOGNE TOULOUSAINE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	CRECHE FAMILIALE Lou Lapinot Boulevard des Poumadères, Maison de l'Enfance 32600 L'Isle-Jourdain
EAJE	MAC Le jardin aux Câlins de Fontenilles 13 Av. du 19 Mars 1962, 31470 Fontenilles
ALSH	ALSH Extrascolaire de la Gascogne Toulousaine Rue Louis Aygobère, Z.A. du Pont-Peyrin, 32600 L'Isle-Jourdain
	ALSH Périscolaire de la Gascogne Toulousaine Rue Louis Aygobère, Z.A. du Pont-Peyrin, 32600 L'Isle-Jourdain
LUDOTHEQUE	Ludothèque Gascogne Toulousaine <i>Site de Fontenilles</i> 7 Avenue du 19 mars 1962, 31470 Fontenilles
ASSOCIATION ACCUEIL PARTAGE INITIATIVE EN GASCOGNE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	MAC Coccinelle et Marmousets Boulevard des Poumadères, Maison de l'Enfance, 32600 L'Isle-Jourdain
RPE	RPE Association API en Gascogne Boulevard des Poumadères, Maison de l'Enfance, 32600 L'Isle Jourdain
LAEP	LAEP Trottinette Maison de l'Enfance, Boulevard des Poumadères, 32600 L'Isle-Jourdain
ALSH	Accueil Adolescents Association API Cité de la Vierge, Apt 16 Bat B, 32600 L'Isle Jourdain

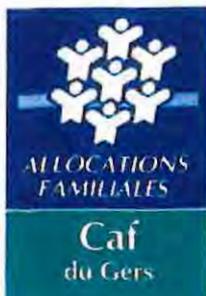
ASSOCIATION CLAUDE NINARD	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	MAC de Lias Au village 32600 Lias

ASSOCIATION LA RONDE DES CANAILLOUS	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil Extrascolaire Association La Ronde des Canailous, D243, 32200 Maurens

SMIS CFMG	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	ALSH Périscolaire du SMIS CFMG Au village, 32200 Maurens

ASSOCIATION Loisirs Éducation & Citoyenneté Grand Sud	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH	Accueil Adolescents Association LECGS 7 Rue Paul Mesplé, 31100 Toulouse

ASSOCIATION L'EN-JEUX	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
LUDOTHEQUE	Ludothèque de L'Isle Jourdain - L'En-Jeux Site de l'Isle-Jourdain 2 Av. du Courdé, 32600 L'Isle-Jourdain <i>Site de Pujaudran</i> Avenue Victor Capoul, 32600 Pujaudran



Référentiel d'emploi – Chargé(e) de coopération Ctg

<p>Définition</p>	<p>Met en œuvre les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de redynamisation d'un territoire. Sur un mode partenarial et selon plusieurs thématiques d'intervention possibles, il participe au pilotage et la contractualisation des projets en coordonnant les différentes interventions de politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire. Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu et en mobilisant des expertises externes. L'enjeu de son poste réside dans le renforcement de la fluidité de l'ensemble de la chaîne de responsabilité : celle-ci doit concilier priorité politique et prise en compte des enjeux locaux. Elle s'appuie sur une dynamique « descendante » : pour tenir compte des orientations stratégiques, des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels ; et sur une dynamique « ascendante » : pour construire des dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales et accompagner l'innovation sociale.</p>
<p>Contexte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évolution des politiques publiques, des missions de service public et des modes sociétaux : plan de cohésion sociale, principes du développement durable et de démocratie locale, politiques d'emploi, d'aménagement, d'économie solidaire, d'habitat, etc. ▪ Mutations institutionnelles, développement de l'intercommunalité et recomposition des territoires et de leur articulation : évolution de la représentation de l'État en territoire (développement des agences nationales, etc.), processus de décentralisation et renforcement de l'échelon régional et local. Développement de l'intercommunalité et des logiques de coopération ▪ Développement des démarches de pilotage, de contractualisation et d'appui aux territoires : Déclinaisons opérationnelles des orientations stratégiques définies dans le cadre du Sdsf dans les conventions territoriales globales (Ctg), contrats territoriaux, contrats urbains de cohésion sociale, contrats d'agglomération. Développement des modes de concertation des dispositifs partenariaux et contractualisés, des appels à projet, évolution des outils de la gouvernance locale et de la promotion du territoire (SEM, SPL, GECT, agences de développement, etc.), développement des outils de planification et d'observation. Développement des politiques publiques globales et transverses ▪ Développement des dispositifs de démocratie locale et de proximité : Changement des techniques et des modes de travail : logiques de transversalité et de management par projets, relations en réseau, travail coopératif en ligne, technologies de l'information et de la communication. Diversification de la demande des familles : flexibilité des horaires



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Gers

Attendus

- ▶ **Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques** et notamment « inclusion » en matière d'accès des enfants issus de familles défavorisées, ainsi que ceux porteurs de handicap et d'offres disponibles pour ces enfants
- ▶ **Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
 - Établir un état des lieux des dispositifs et acteurs du développement territorial
 - Identifier des tendances et facteurs d'évolution
 - Conseiller et/ou réaliser des prestations de service et d'accompagnement des porteurs de projet
 - Repérer les leviers d'intervention possibles de la collectivité
 - Traduire les orientations politiques en plans d'action
 - Proposer les modalités de mise en œuvre des projets locaux et des programmes d'actions
- ▶ **Accompagnement à la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la Ctg**
 - Contribuer à la construction d'une stratégie de développement territorial concevoir, formaliser, conduire des programmes, contrats, procédures ou des projets opérationnels
 - Poursuivre le maillage territorial, l'accessibilité et la qualité des modes d'accueil du jeune enfant : avec une attention particulière à l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de pauvreté
 - Soutenir la diversification et l'accessibilité de l'offre de loisirs, notamment sur le temps du mercredi et des vacances
 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes et leur engagement citoyen
 - Favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité répondant aux besoins spécifiques de chaque territoire
 - Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant, dans l'éducation et en prévention des ruptures familiales par des interventions individuelles et collectives de travail social et d'aide à domicile ciblées autour des événements de vie des familles
 - Renforcer le maillage territorial des structures d'animation de la vie sociale (Avs), en renforçant leur présence dans les territoires prioritaires et en accompagnant le maintien de l'offre existante
 - Poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence par des aides au maintien dans un logement décent
 - Garantir l'accès aux droits et veiller à l'accessibilité des services sur l'ensemble du territoire et par l'accompagnement à l'inclusion numérique
- ▶ **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels**
 - Synthétiser les attentes et besoins des partenaires
 - Mobiliser les acteurs locaux et notamment animer des réseaux en faveur des enfants porteurs de handicap : financement de pôles « d'appui ou de ressources » ou de comités de pilotage entre les différents acteurs du milieu ordinaire et du milieu spécialisé
 - Organiser et animer des comités de pilotage, des groupes techniques, des commissions thématiques et territoriales
 - Organiser l'information des partenaires sur les engagements et les dispositifs de la collectivité
 - Favoriser les échanges d'expériences

 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p> <p>Caf du Gers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation et animation de la relation avec la population <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Construire et mettre en œuvre une stratégie de communication interne et externe - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement ▶ Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre <ul style="list-style-type: none"> - Développer des partenariats afin de collecter des données et de l'information - Concevoir et mettre en œuvre des indicateurs de suivi et des bases de données partagées - Conduire des analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation - Réaliser une veille sur la réglementation, les outils et méthodes du développement territorial, l'environnement économique, social, culturel, politique - Exploiter et communiquer les résultats de l'évaluation
<p>Attendus (suite)</p>	

 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p> <p>Caf du Gers</p>	<p>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage - Traduire les orientations politiques en plans d'actions - Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités - Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire - Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg) - Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs <p>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer au diagnostic socio-économique du territoire - Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins - Animer et suivre les commissions d'admission <p>Activités</p> <p>Animer la mise en réseau des acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques - Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial - Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale <p>Organiser et animer la relation avec la population</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants - Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public - Concevoir et développer des supports d'information - Réguler les relations entre institutions, acteurs et population - Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement
--	--



Compétences/ Connaissances

Savoirs généraux

- Environnement territorial
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

Savoirs socioprofessionnels

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Techniques et outils du marketing public
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers
- Principes et techniques de la participation des habitants

 <p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p> <p>Caf du Gers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garant de la mise en œuvre des projets et des contrats de son domaine - Autonomie dans l'organisation du travail et des activités dans le cadre des orientations stratégiques des collectivités - Force de proposition auprès des élus - Rôle d'interface en interne avec les services de la collectivité et en externe avec les acteurs du territoire - Force de proposition et aide à la décision auprès des élus et des membres des comités de pilotage
<p>Relations fonctionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération avec les services de la collectivité - Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs - Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil départemental) - Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public - Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation
<p>Situation fonctionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure intercommunale - Le Chargé de coopération territoriale, de part sa fonction d'interface entre les divers interlocuteurs et afin d'éviter qu'il ne soit « juge et partie », doit être rattaché directement à l'élu signataire du Cej et il ne doit pas avoir de lien hiérarchique direct avec les équipes enfance et jeunesse de son territoire
<p>Cadre d'emploi / Qualification</p>	<p>Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Travailleurs sociaux, éducateurs de jeunes enfants, filière animation...</p>

DÉPARTEMENT DU GERS**CANTON DE
L'ISLE-JOURDAIN****COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
GASCOGNE TOULOUSAINE****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de conseillers : 37
Conseillers en exercice : 36
Quorum : 19

Présents : 24
Excusés : 8
Absents : 4
Procurations : 5

Vote

Favorables : 29
Défavorables : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

n° 15/11/2022-160

Objet**COOPÉRATION
TERRITORIALE**

Convention Territoriale
Globale (CTG) :
intention de
renouvellement 2022 -
2026

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 15 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en à la salle des associations de la commune de SÉGOUFIELLE, sous la présidence de M. Francis IDRAC, Président.

Date d'envoi de la convocation : 9 novembre 2022

Présents : Jacqueline BAYLAC, Georges BELOU, Jacques BIGNEBAT, Éric BIZARD, Dominique BONNET, Claude BOUZIN, Claudine DANEZAN, Jean-Claude DAROLLES, Julien DÉLIX, Philippe DAGUES-BIÉ, Jean-Luc DUPOUX, Mohammed EL HAMMOUMI, Nadine FIERLEJ, Francis IDRAC, Jean-Sébastien KLEIN-MEYER, Gaëtan LONGO, Yannick NINARD, Nicolas PANAVILLE, Frédéric PAQUIN, Jeanne-Marie RECH, Bernard TANCOCNE, Christophe TOUNTEVICH, Jocelyne TRIAES et Jean-Marc VERDIÉ

Procurations :

- 1- Muriel ABADIE a donné procuration à Jean-Sébastien KLEIN-MEYER
- 2- Delphine COLLIN a donné procuration à Francis IDRAC
- 3- Claire NICOLAS a donné procuration à Yannick NINARD
- 4- Denis PÉTRUS a donné procuration à Éric BIZARD
- 5- Régine SAINTE-LIVRADE a donné procuration à Jean-Luc DUPOUX

Excusés : Muriel ABADIE, Janine BARIOULET-LAHIRLE, Delphine COLLIN, Brigitte HECKMANN-RADEGONDE, Claire NICOLAS, Denis PÉTRUS, Martine ROQUIGNY et Régine SAINTE-LIVRADE

Absents : Lucien DOLAGBENU, Gérard PAUL, Marylin VIDAL et Fabienne VITRICE

A été nommée secrétaire : Claudine DANEZAN

Le Président rappelle que l'activité des structures Petite Enfance - Enfance - Jeunesse, dont la communauté de communes a les compétences, dépend en majeure partie des financements de la caisse d'allocations familiales du Gers, pour presque 60 % de leurs budgets de fonctionnement.

Les accords de financements font l'objet d'engagements, calculés sur la base d'un diagnostic préalable et sont une partie de la Convention Territoriale Globale (CTG). Celle-ci a pour objectif de créer de l'ingénierie sociale sur la mise en œuvre d'un partenariat entre les institutions départementales, afin d'envisager de nouvelles actions, qui répondent au mieux au besoin des familles. (Département, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Mutuelle Sociale Agricole, Union Départementale des CCAS).

La dernière convention « hybride » entre Contrat Enfance Jeunesse et CTG 2019-2022 arrive à échéance. En décembre 2022, il est attendu du territoire de renouveler cette CTG pour une période élargie à 5 ans, fonctionnant cette fois pleinement en CTG. Le mode de calcul a évolué et se base sur des critères d'évaluation plus complexes prenant en compte par exemple, la mixité réelle.

Pour cela, un diagnostic a été réalisé et nécessite l'approbation du Conseil communautaire. Par ailleurs, il est demandé aux structures et aux élus, d'envisager les projets et l'activité de cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- valider le diagnostic réalisé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale,
- et d'acter l'intention de la collectivité, de renouveler les accords avec les services de la CAF du Gers afin que le Président puisse procéder à la signature, le 12 décembre prochain.

La présente délibération a été délibérée le 15 novembre 2022
Signée, certifiée et rendue exécutoire par le Président le 22 novembre 2022
Expédiée à la Préfecture le 22 novembre 2022
Affichée le 22 novembre 2022

Le Président
Francis IDRAC



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

